

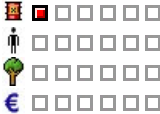
## Résultats de recherche d'accidents sur [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)


*La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :*


BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)


Liste de(s) critère(s) de la recherche


- Date et Lieu : FRANCE
- Activités : C25.6 - Traitement et revêtement des métaux ; usinage
- Type d'événement : INSTALLATIONS CLASSEES - Accidents / Incidents concernant une installation classée ou susceptible de l'être

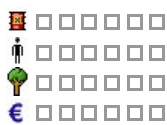
 **N°49039 - 29/12/2016 - FRANCE - 57 - FLORANGE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Vers 23h30, un feu est détecté au sein du bâtiment préparation-broyage d'une cokerie. Le POI est déclenché. Le feu se déclenche sur les bandes d'alimentation charbon en amont des 2 broyeurs qui approvisionnent le stockage de charbon broyé. Ce charbon broyé est destiné à alimenter les fours de cokerie. Les pompiers interviennent. Les 25 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction utilisés pour éteindre le feu restent confinés dans les sous-sols du site. Elles sont ensuite pompées et déversées sur le parc à charbon du site.  
 Le feu détruit les bandes caoutchoucs des convoyeurs ainsi qu'1 t de charbon présent sur ces bandes. Le système de captation des poussières du bâtiment est également impacté. Suite à l'incendie, la production de charbon broyé est arrêtée et les fours fonctionnent en mode dégradé. Afin de maintenir la production, l'exploitant prévoit d'alimenter ses fours avec un mix charbon broyé/non broyé. Ce mode de fonctionnement n'a jamais été mis en oeuvre sur le site mais l'exploitant s'appuie sur l'expertise d'une autre cokerie. Ce fonctionnement nécessite une attention particulière sur la conduite des fours.  
 Une première hypothèse de l'incendie est l'échauffement de la bande transporteuse par l'électro-aimant servant à fixer les résidus métalliques avant broyage.

 **N°48972 - 18/12/2016 - FRANCE - 59 - LILLE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 3 h dans un bâtiment de 300 m<sup>2</sup> abritant une ligne de traitement de surface. Les flammes se propagent à la toiture. Un voisin donne l'alerte. Les pompiers rencontrent des difficultés pour accéder à l'arrière des locaux. Ils éteignent l'incendie vers 7 h. Les eaux d'extinction sont en partie confinées sur site. Une partie se déverse dans le réseau d'eaux usées. Ces effluents ne génèrent pas de dysfonctionnement de la station de traitement en aval. Un pompier se blesse à la cheville au cours de l'intervention.

 **N°48970 - 17/12/2016 - FRANCE - 80 - NIBAS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Vers 8 h, un feu se déclare dans un bac contenant des bains d'eaux usées d'une usine de traitement de surface. Le bac de 2 000 l contient notamment de l'acide et d'autres produits non identifiés. Il est stocké à l'extérieur des bâtiments. Un périmètre de sécurité est mis en place. 20 habitants de maisons voisines sont confinés. Les pompiers éteignent le feu avec une lance incendie.

 **N°48942 - 13/12/2016 - FRANCE - 14 - Verson**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 La nuit, un incendie se déclare dans une usine de traitement de surface. Le directeur est alerté par la télésurveillance associée à la détection incendie du site. Les pompiers sont déjà sur place. L'incendie se généralise à tout le bâtiment. Le toit est en partie effondré. Le stockage de produits chimiques, à l'extérieur des bâtiments dans un conteneur coupe-feu, est intact. Les volumes importants de rétention ont permis de confiner les eaux d'extinction. Les images de vidéosurveillance de l'installation, récupérées par le directeur du site en arrivant sur les lieux, montrent une explosion d'un thermoplongeur de la chaîne de passivation, à l'origine de l'incendie. La veille de l'accident un électricien qualifié devait remplacer la fiche d'une prise d'un thermoplongeur servant à chauffer un bain de rinçage de la chaîne de passivation. Le bain avait été vidé à cette occasion. Le technicien devait couper l'alimentation du thermoplongeur en disjonctant l'installation une fois les vérifications de bon fonctionnement terminées. Il aurait coupé par erreur le thermoplongeur d'un autre bain. Celui du bac vide est resté alimenté, provoquant sa surchauffe puis son explosion.

 **N°48868 - 22/11/2016 - FRANCE - 79 - NIORT**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Vers 15 h, dans une entreprise de traitement de surface, 33 personnes inhalent des vapeurs acides. Le dégagement de vapeurs nitreuses provient d'une cuve tampon située dans le local de la station de traitement des eaux industrielles. Il dure entre 15 et 20 minutes. L'alerte est donnée par les opérateurs se trouvant dans l'atelier voisin. Le bâtiment est évacué, la production et la station sont arrêtées, les trappes de désenfumage sont ouvertes. 3 personnes incommodées par les vapeurs sont prises en charge par les pompiers.  
 Un opérateur a déversé 3 bains incompatibles dans une même cuve tampon au lieu de les stocker dans des cuves séparément, en attendant leur élimination par un prestataire. De l'acide sulfurique concentré (95%), de l'acide nitrique (50%), de l'éthylène glycol (40-60%), du fluorure de zinc (1-5%), du tétrafluoroborate d'hydrogène (25-40%) et de l'eau ont été mélangés. Le site était en période de travaux. Ces travaux ont immobilisé certaines des cuves normalement utilisées pour la récupération de ces bains usés. D'autres cuves auraient dû être utilisées en remplacement de celles immobilisées. Plusieurs défaillances organisationnelles sont évoquées par l'exploitant, notamment un défaut de communication entre les services et un manque de contrôle et d'encadrement.  
 L'exploitant prévoit de revoir la gestion de ces opérations de vidange en redéfinissant le matériel à utiliser, la périodicité de ces vidanges, en établissant une planification, et en re-définissant les responsabilités. Des contrôles devront également être mis en place. L'exploitant prévoit de réviser les procédures et consignes concernées par ces modifications.



**N°48682 - 05/10/2016 - FRANCE - 52 - LE MONTSAUGEONNAIS**

*C25.62 - Usinage*

Peu avant 16 h, un feu se déclare au niveau du robinet d'un poste de soudage acétylène / O2 dans un atelier de 800 m<sup>2</sup> d'une entreprise de mécanique. Une importante fumée est constatée. Les secours évacuent 28 employés. La bouteille d'acétylène est immergée dans un bassin de refroidissement. Un périmètre de sécurité est mis en place autour du bassin. Aucun chômage technique n'est à déplorer. Une fuite est détectée au niveau du détendeur.



**N°48579 - 12/09/2016 - FRANCE - 31 - TOULOUSE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Peu après 18 h, un feu se déclare dans une entreprise de grenailage et thermolaquage. L'alerte est donnée par une entreprise voisine qui détecte des fumées sortir du bâtiment. Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 19h15 et quittent les lieux à 21h15. Une partie de la chaîne de thermolaquage est détruite. La mezzanine située au-dessus de la zone de refroidissement des pièces et servant au stockage des documents papiers et archives est détruite. Le bardage du bâtiment, les installations électriques, plusieurs machines et le stockage de peintures poudre sont endommagés. Les eaux d'extinction incendie ne sont pas retenues sur site. Sept personnes sont en chômage technique jusqu'à la rénovation des bâtiments qui devrait prendre plusieurs mois.

L'origine de l'incendie se situe en sortie du four de la chaîne de thermolaquage, au niveau de la zone de séchage, refroidissement des pièces. Une pièce, hors norme de 10,30 m est thermolaquée puis introduite dans le four qui ne mesure que 10,20 m de longueur, soit 10 cm de moins que la pièce. L'opérateur en charge du thermolaquage sait qu'il ne pourra pas fermer le four. Il s'appuie sur le fait que ce type de pratique a déjà été réalisé et qu'il a une contrainte de temps car la pièce doit être livrée le lendemain matin. Il laisse donc la porte de sortie du four légèrement entrouverte et met le four en marche vers 17h20. La cuisson dure 20 minutes et s'arrête automatiquement avec un système de minuteur. Le refroidissement de la pièce devait se poursuivre toute la nuit. A l'heure de fin de poste les opérateurs quittent l'atelier alors qu'il reste 10 minutes de cuisson. Aucune surveillance n'est assurée. La température extérieure ce jour-là est de 34°C.

Les règles de bon fonctionnement de l'atelier sont rappelées au personnel.



**N°48551 - 22/08/2016 - FRANCE - 45 - BEAUGENCY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

A 13h06, lors du redémarrage d'un four de traitement thermique après son arrêt pour maintenance annuelle, un feu se déclare sur le bac de trempe au sel. De la fumée blanche sort du four. Un opérateur donne l'alerte. Les gaz de traitement sont coupés et le four est inerté à l'azote. L'alarme incendie est déclenchée. Le personnel est évacué. A 13h15, l'incendie est maîtrisé en interne à l'aide d'un extincteur à poudre. Les pompiers arrivent à 13h20 et repartent à 14 h après quelques vérifications. Le four est arrêté 15 jours. L'exploitant évacue 12 t de sels de trempe usagés et 500 kg de matériaux métalliques. Le montant des réparations s'élève à 100 k€.

Le sel de trempe utilisé est constitué d'un mélange de 50 % de nitrite de sodium et de 50 % de nitrate de potassium. Utilisé pour ses propriétés thermiques, il est recyclé in-situ avec appoint par du sel neuf. La qualité du bain est suivie par analyses semestrielles. Le volume présent dans le bac de trempe est de 12 t.

Depuis 2015, le site accepte de traiter des pièces très grasses qui apportent des imbrulés qui se fixent dans le moufle. La partie non éliminée par les brûlages de suies chute dans le bac de trempe et génère des carbonates et des insolubles. L'absence de méthodologie de piégeage de ces composés et le non nettoyage du bac de stockage ne permet pas de les éliminer. Par ailleurs, une prise d'air sur le joint entre le moufle et la boîte de giclage provoque la détérioration de l'atmosphère et la création de suies dans le moufle. Les insolubles présents dans le sel bouchent les fentes générant le rideau de sel dans la boîte de giclage. Sans rideau de sel, le four rayonne à température élevée dans la boîte de giclage sur la pellicule de polluants en surface du bain dans le bac de trempe. L'atmosphère du moufle se détériore du fait de remontée de vapeurs. Cette réaction thermo-chimique intense provoque une découpe nette de la boîte de giclage et une entrée d'air importante dans le moufle qui active le brûlage des suies.

L'analyse des causes conduit à la mise en œuvre des actions suivantes :

amélioration des procédures pour mieux gérer le piégeage des carbonates et insolubles et le nettoyage du bac de stockage ; amélioration de l'accès au bac de stockage pour faciliter son nettoyage ; amélioration de la procédure de brûlage des suies dans le moufle du four ; travail avec les clients pour supprimer ou limiter le traitement thermique sur des pièces grasses ; vérifier avec le fournisseur la qualité du sel utilisé ; amélioration des fiches de travaux concernant les vérifications de serrage de la boulonnerie de la boîte de giclage et l'état du sel lors du redémarrage d'un équipement après maintenance.

L'accident a mis en évidence l'efficacité de l'inertage à l'azote du four actionné rapidement par les opérateurs et facilité par le faible volume (0,7 m<sup>3</sup>) du moufle des fours.

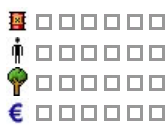


**N°49075 - 04/08/2016 - FRANCE - 974 - LE TAMPON**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une dérive des valeurs limites de rejet des eaux résiduaires est observée sur un site de traitement de surface, par le service d'inspection.

L'exploitant s'aperçoit qu'un des produits utilisés pour le traitement de ses eaux résiduaires n'est pas le bon produit. Le fournisseur a livré de l'hypochlorite de sodium à la place du chlorure de sodium. L'étiquetage était correct. Aucun contrôle n'avait été réalisé à la réception du produit.



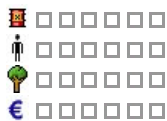
**N°48217 - 25/06/2016 - FRANCE - 74 - ANNECY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 1 h, un feu se déclare au niveau de la partie oxydation anodique de la chaîne principale de traitement de surface d'une usine de 3 000 m<sup>2</sup>. Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau. Ils protègent l'unité abritant le stockage de produits chimiques. Les réseaux sont obturés par des ballons d'isolement. Les cuves de traitement en polypropylène fondent sous l'effet de la chaleur. Le contenu, notamment les bains d'acide sulfurique, se déverse dans les cuvettes de rétention. Les pompiers éteignent l'incendie vers 4h40 avec de l'eau et de la mousse. Les eaux d'extinction sont récupérées et traitées dans la station d'épuration du site.

Les dégâts matériels sont très importants. La chaîne principale de traitement de surface est détruite. Sa remise en état devrait prendre 1 an. En attendant, une ancienne chaîne est remise en service. Les murs coupe-feu ont protégé les installations voisines.

Un transformateur ou un redresseur au niveau de la partie oxydation anodique serait à l'origine de l'incendie.



**N°48070 - 24/05/2016 - FRANCE - 59 - ROUBAIX**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine de traitement de surface désaffectée, une fuite est constatée vers 9h15 sur une cuve de 1 m<sup>3</sup> contenant un produit de couleur jaunâtre. Le produit s'est écoulé sur le trottoir et dans les égouts. Les pompiers mettent en place de l'absorbant. Ils reconditionnent la cuve fuyarde. Les services municipaux nettoient la chaussée.



**N°48046 - 16/05/2016 - FRANCE - 77 - GRETZ-ARMAINVILLIERS**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une entreprise de traitement de surface, un feu se déclare à proximité d'une cuve de soude caustique et de cyanure. Les employés éteignent l'incendie avant l'arrivée des secours. Quatre personnes sont légèrement intoxiquées par les fumées. Le caillebotis qui soutient la cuve est soumis au rayonnement thermique et fond. Aucune fuite n'est constatée mais la cuve de 800 l à ciel ouvert, menace de se renverser. La cuve est calée puis son contenu transvasé.

Une fuite de gaz sur une canalisation alimentant une étuve serait à l'origine de l'incendie. La canalisation se serait détachée de son bloc de sécurité.

Suite à l'accident l'exploitant fait réaliser une étude de sécurité de l'ensemble du réseau gaz du site. Les conclusions de l'étude ne remettent pas en cause la sécurité de fonctionnement des conduites de gaz du site. Toutefois, un carter doit être posé sur la descente de gaz pour protéger le tuyau des chocs. La tuyauterie doit également être repeinte avec la couleur normalisée prévue pour le gaz. L'exploitant prévoit également de poser une vanne de coupure de l'alimentation gaz au niveau de l'atelier, pour fermer le gaz en dehors des heures de fonctionnement de celui-ci.



**N°47915 - 18/04/2016 - FRANCE - 80 - FEUQUIERES-EN-VIMEU**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

A la suite de plusieurs épisodes de pollution des eaux usées, le parquet ouvre une enquête pour rechercher la source de ces pollutions. A ce titre, une perquisition est effectuée sur un site industriel de traitement de surface. Des analyses d'échantillons de terre, prélevés dans un champ à l'arrière de l'entreprise, révèlent la présence de produits toxiques. Lors d'investigations complémentaires au domicile du gérant, les gendarmes découvrent la présence de 170 bidons de composés cyanurés, 6 t de déchets hautement toxiques, dissimulés sous la terrasse.



**N°47870 - 06/04/2016 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE**

*C25.62 - Usinage*

Une fuite de 180 l de formiate de méthyle se produit sur un raccord de tuyauterie dans une fonderie. Le rejet a lieu juste après le transfert du fût de formiate dans la cuve sous pression utilisée pour le gazage des moules en sable après adjonction des résines.

Des conséquences maîtrisées

Les 180 l se déversent dans la rétention de l'installation. Les employés sécurisent la zone et alertent les secours. Les pompiers évacuent 15 employés situés dans les bureaux. Le personnel collecte le produit avec des absorbants qui sont ensuite placés dans des conteneurs étanches. Le raccord est changé. L'intervention se termine vers 18h30.

Effets de rétraction du matériel induits par le formiate de méthyle

La fuite s'est produite sur un raccord de tuyauterie de la cuve sous pression (2.5 bar) après transvasement du produit dans cette cuve. La cuve avait été changée en décembre 2015 et sa capacité a été augmentée de 50 l. Les effets de rétraction du matériel liés aux caractéristiques du produit ont été sous-estimés lors de ce changement. En effet, sous l'effet du formiate de méthyle stocké sous pression, la tuyauterie se durcit ce qui a pour effet de la raccourcir.

Changement de matériel et augmentation des contrôles

L'exploitant installe un tuyau plus long et instaure un contrôle tous les 40 mois. De plus, un contrôle visuel sera réalisé lors de chaque remplissage.



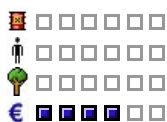
**N°48005 - 18/03/2016 - FRANCE - 39 - SAINT-CLAUDE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 16 h, dans une entreprise de traitement de surface, un feu se déclare sur le toit d'un petit abri protégeant le système de compensation d'air de l'atelier, à l'extérieur du bâtiment principal. La fumée qui se dégage est aspirée dans l'atelier par le système de compensation d'air. Le système de détection de fumée est activé et déclenche l'évacuation du personnel et l'alerte des pompiers. L'incendie est rapidement maîtrisé par le personnel avec un extincteur à poudre. Les pompiers vérifient l'absence de point chaud résiduel.

L'origine de l'incendie est la réalisation de travaux d'étanchéité sur le toit de l'abri constitué d'une ossature bois. Un permis de feu a été établi mais l'exploitant n'a pas connaissance de la présence de bois dans la structure de cet abri.





**N°47697 - 18/02/2016 - FRANCE - 41 - VENDOME**

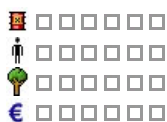
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 23 h, un feu se déclare dans une usine de traitement de surface. La détection incendie a fonctionné. L'astreinte et les pompiers sont sur site. Les énergies sont coupées et les réseaux d'eaux obturés. Les secours maîtrisent l'incendie vers 2 h du matin à l'aide d'eau et de mousse.

L'incendie très virulent ravage l'atelier de traitement de surface et ses bacs de traitement contenant 360 m<sup>3</sup> de produits toxiques (acide chlorhydrique, bases fluorées, soude...). Plusieurs locaux connexes dont les stockages de produits chimiques, le local maintenance, les bureaux sont impactés par les eaux d'extinction incendie. Une conduite de gaz en façade de bâtiment explose et s'abat à 30 m sur le parking. Les charpentes d'acier plient sur les structures permettant la manutention des pièces, qui s'affaissent à leur tour sur les bacs. L'entreprise voisine, séparée par un mur coupe-feu n'est pas impactée. Les relevés toxicologiques dans l'atmosphère sont négatifs. Les eaux d'extinction et les polluants sont confinés sur le site. Les mesures de toxicité des fumées ne sont pas alarmantes. L'incendie est éteint vers 4 h. Aucun blessé n'est à déplorer, mais l'outil de production est détruit. Une trentaine d'employés est en chômage technique.

L'incendie aurait démarré sur un bain de dégraissage en PVC vidangé pour maintenance. Un problème est survenu sur la sonde de niveau qui est resté bloquée en position haute empêchant la coupure de la chauffe du bain par détection de niveau bas. La formation de cristaux de soude autour du flotteur serait en cause. Aucun contrôle de fonctionnement de cette sonde n'a été réalisé lors de la vidange du bain. L'horodatage qui permet la commande automatique des chauffes, a été programmé pour permettre un redémarrage des bains le lundi matin. La production décide de mettre en chauffe un bain spécifique le jeudi soir. Ce bain est sur la même programmation que le bain vide de dégraissage. Comme programmée, la chauffe a démarré à 23 h. Le thermoplongeur s'est allumé dans le bain vide et a enflammé la cuve. Le système d'aspiration qui fonctionne en continu a attisé le foyer et enflammé le reste de l'atelier. Il a également participé à alimenter le feu en brûlant puis en retombant sur les équipements.

L'exploitant rédige une procédure de mise en sécurité des cuves vides avec une disjonction possible du système de chauffe à l'armoire électrique par le service maintenance. La procédure intègre également la vérification systématique du bon fonctionnement du détecteur de niveau.



**N°47696 - 17/02/2016 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare dans une société de grenailage suite à des travaux de meulage. Ces travaux ont eu lieu à proximité d'un stockage temporaire de déchets solvantés appartenant à l'entreprise voisine qui travaille en lien avec le site sinistré. Ces déchets sont entreposés temporairement, par manque de place sur le site producteur, du fait de tests réalisés pour le recyclage de ses solvants. Les flammes se propagent à la toiture du bâtiment. L'incendie endommage le mur séparatif des deux entreprises. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres.

Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1 h. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. L'atelier est endommagé. Les 10 employés sont en chômage technique.

Les salariés de l'entreprise avaient été informés des risques liés au stockage temporaire. Ils avaient pour consigne de ne pas réaliser de travaux par points chauds à proximité. Aucune consigne écrite ou périmètre de sécurité n'avaient été établis.



**N°47556 - 02/01/2016 - FRANCE - 73 - LA RAVOIRE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 10h30, un feu se déclare au niveau du bain d'alcool benzylique d'une usine de traitement de surface. L'incendie embrase le bâtiment de 500 m<sup>2</sup> et notamment le stockage de produits acides. Un écoulement d'acide formique, chlorhydrique et de potasse se produit en direction de l'ALBANNE. Des barrières sont mises en place pour contenir les eaux souillées. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers midi. L'entreprise est partiellement détruite. La pollution du cours d'eau est endiguée.

L'origine du sinistre serait due à un échauffement excessif au niveau de la résistance électrique permettant de maintenir la température du bain d'alcool benzylique à 30 °C. Cet échauffement serait lié à un dysfonctionnement électrique et au déplacement d'une électrode probablement lors du relevage d'une pièce après traitement.

L'exploitant doit revoir la conception de sa cuve pour éviter que ce type d'accident ne se reproduise.



**N°47484 - 13/12/2015 - FRANCE - 67 - DETTWILLER**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un dimanche matin, vers 6 h, un feu se déclare dans une entreprise de traitement de surface pour l'industrie automobile. La chaîne de traitement de surface d'où le sinistre est parti est à l'arrêt. L'alerte est donnée suite au déclenchement d'alarmes. L'incendie concerne 500 m<sup>2</sup> d'un bâtiment contenant des baignoires et des stockages de produits chimiques (280 l de peroxyde d'hydrogène, 7 000 l de soude caustique, 3 000 kg de soude en perle et 1 500 l de chrome). Un important panache de fumées noires se dégage en direction de la ville. En raison de la quantité de produits chimiques impactée par l'incendie, des mesures de confinement de la population sont prises. Les secours maîtrisent l'incendie vers 11h30. Les mesures de pollution de l'air réalisées permettent de lever les mesures de confinement au bout de 4 h. Par ailleurs, la capacité de rétention du site n'étant que de 130 m<sup>3</sup>, les secours effectuent des travaux de terrassement pour augmenter à 500 m<sup>3</sup> cette capacité de rétention et éviter une pollution de la rivière voisine. En parallèle une société privée pompe les baignoires de traitement et les eaux d'extinction avec le concours de l'exploitant et des pompiers. La chaîne de production est détruite. La production est transférée sur un autre site. 65 à 70 salariés sont en chômage technique pour une durée indéterminée.

L'origine de l'incendie serait dû à un dysfonctionnement électrique au niveau d'une des chaînes de traitement de surface. Il s'agirait d'une défaillance de liaison à l'intérieur d'un boîtier de raccordement d'une résistance chauffante. Cette défaillance pourrait résulter d'un phénomène de corrosion qui aurait dégradé la qualité du contact, provoquant un contact résistif à l'origine d'un échauffement anormal par effet Joule. Cet échauffement a pu provoquer l'inflammation du boîtier en plastique. L'incendie se serait ensuite propagé au câble électrique puis à la gaine principale d'aspiration du laveur de gaz. L'alarme incendie a mis en sécurité le laveur de gaz qui coupa l'aspiration au niveau des baignoires. Les mouvements d'air mettent plusieurs secondes à s'arrêter du fait de l'inertie de rotation du ventilateur. Ce temps suffit à convoyer les gaz de combustion jusqu'au laveur situé dans la station et à y propager l'incendie.

La thermographie infrarouge aurait pu détecter un échauffement de la connexion électrique défaillante si celle-ci avait été réalisée sur les systèmes de chauffe en fonctionnement. C'est à dire en dehors des périodes de fonctionnement des baignoires et plutôt en hiver quand les systèmes de chauffe ont plus de chance d'être sollicités. Ce qui n'a pas été le cas.



**N°47331 - 02/11/2015 - FRANCE - 71 - LE CREUSOT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 10 h, un feu se déclare sur une bouteille de gaz dans la cabine de peinture d'une entreprise de traitement de surface. La bouteille est équipée d'un dispositif de chauffage d'appoint. Le propriétaire alerte les secours. Les flammes montent à 1,50 m de haut. La rue devant le bâtiment est interdite à la circulation le temps de l'intervention. Les pompiers maîtrisent rapidement l'incendie.

La cabine subit des dégâts, mais l'activité de l'entreprise n'est pas affectée. L'exploitant a respiré un peu de gaz et a quelques cheveux brûlés.

Un joint abîmé serait à l'origine du sinistre.



**N°47271 - 16/10/2015 - FRANCE - 71 - MONTCHANIN**

*C25.62 - Usinage*

Dans une fonderie, la chute d'une plaque métallique de 2 t tue un salarié. Une cellule psychologique est mise en place. Deux enquêtes menées par la gendarmerie et par l'inspection du travail sont effectuées pour déterminer les causes de l'accident. Selon la presse, un crochet qui supportait la pièce aurait lâché.



**N°47127 - 04/09/2015 - FRANCE - 59 - GRAVELINES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine de revêtement pour pipeline soumise à déclaration, une double explosion se produit vers 11h10 au niveau d'une tuyauterie de propane. Des travaux de soudage afin de réparer une fuite détectée la veille ont été réalisés 30 min avant la détonation. Plus de 60 personnes sont évacuées dont 8 transportées à l'hôpital pour troubles auditifs. Une nouvelle fuite est détectée au niveau de la cuve de 5 000 l alimentant le réseau. La situation est considérée comme maîtrisée vers 16h30. Le site est de nouveau accessible.

Sur place, l'inspection des installations classées constate les dégâts matériels : ruptures de brides, vannes et bouchons, endommagement de bardage... Un arrêté de mesures d'urgence est ainsi soumis au Préfet afin d' : suspendre l'activité du site établir un rapport sur l'accident (causes, nature et extension des conséquences, mesures à mettre ?uvre pour la remise en service et éviter un accident analogue)subordonner le redémarrage du site à la transmission d'éléments probants sur le bon fonctionnement des installations.



**N°47087 - 26/08/2015 - FRANCE - 44 - VIGNEUX-DE-BRETAGNE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 23h30 dans une usine de traitement des métaux de 1 000 m<sup>2</sup>. Les pompiers éteignent l'incendie vers 2h30. Deux d'entre eux, victimes de malaises, sont soignés sur place. L'exploitant rencontre des difficultés pour commander l'ouverture de la vanne du bassin de confinement des eaux d'extinction. Une grande partie de ces eaux est cependant confinée dans les rétentions des cuves et de l'aire de chargement puis dans le bassin de confinement.

La zone de production est détruite. Les 200 m<sup>2</sup> de la partie administrative sont épargnés ainsi que les cuves d'acide. Les 8 employés sont en chômage technique.



**N°47952 - 05/08/2015 - FRANCE - 31 - ESCALQUENS**

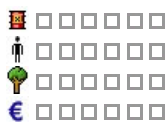
C25.62 - Usinage

Vers 16h30, une explosion se produit dans le bain de cyanate de potassium d'une entreprise de mécanique industrielle. Le bain de 160 l chauffé à 580 °C déborde. Le bain produit de l'acide cyanhydrique. Les substances en mélange dans le bain s'écoulent au sol provoquant un dégagement de fumée au contact des poussières, peintures et tuyaux d'air comprimé situés autour.

La chaîne de nitruration est arrêtée. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 50 m et évacuent 32 salariés. Un employé est légèrement blessé. Le cyanure d'hydrogène écoulé est stocké dans des bidons d'acier scellés qui sont ensuite évacués par une société spécialisée. Les dommages matériels sont estimés à 6 000 €. La perte d'exploitation due à l'arrêt de la ligne de nitruration est de 800 €/jour dans l'attente des réparations.

Au moment de l'accident, la chaîne de nitruration était à l'arrêt. Un opérateur a voulu traiter des boules de pétanque personnelles dans le bain. L'explosion est due à l'air sous pression (chaleur) dans les boules liée à la présence d'air et d'eau dans celles-ci (réaction exothermique).

L'exploitant porte plainte contre l'employé. Il prévoit d'installer un détecteur de cyanure d'hydrogène ainsi qu'un arrêt type coup de poing sur le tableau électrique du chauffage des bains.



**N°46977 - 30/07/2015 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE**

C25.62 - Usinage

Rôle d'un four de traitement fluoré :

Le procédé utilisé consiste en la décomposition de bifluorure d'ammonium en gaz fluoré à haute température (de l'ordre de 1 000 °C) et sous atmosphère réductrice.

Le gaz fluoré va réagir avec les oxydes qui se sont formés à la surface des pièces, les transformer en fluorures qui sont gazeux aux températures de traitement.

Un feu se déclare vers 18h20 sur le laveur de fumées d'un four de traitement fluoré d'une usine de travail des métaux. L'alarme incendie est déclenchée manuellement par un opérateur présent sur place. Les secours évacuent 19 employés. A 19h30, l'incendie est éteint. Les pompiers inspectent le bâtiment. Les eaux d'extinction sont contenues dans un bassin de rétention sur le site.

Des conséquences économiques lourdes

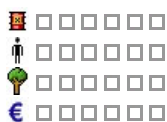
La production de l'usine est arrêtée du 31 juillet au 3 août inclus pour reprendre partiellement le 4 août. L'ensemble des équipements dans l'atelier incendié est à l'arrêt pour une longue période (10 à 12 mois). Des circuits d'énergies (électricité et gaz) sont également détruits. Le fonctionnement de l'atelier est soumis à la reconstruction de nouveaux fours.

Les eaux d'extinction sont aspirées et mise dans des conteneurs types GRV, puis évacués comme des déchets. La zone d'incendie est décontaminée par une entreprise spécialisée. Le matériel ayant brûlé est évacué dans des bennes de déchets fermées.

Le départ de l'incendie semble provenir de l'aspiration du four. Une élévation de la température a mis en fusion la gaine de ventilation située à l'arrière du four. Cette gaine est fabriquée en polypropylène. Selon les premières constatations des spécialistes incendie, des particules chaudes ont été bloquées dans le circuit d'extraction au niveau de la gaine.

A la suite de l'accident, l'exploitant envisage de :

changer le matériau de la gaine d'aspiration ajouter un capteur de température mettre en place d'un système d'extinction automatique sur la gaine.



**N°46950 - 25/07/2015 - FRANCE - 80 - FEUQUIERES-EN-VIMEU**

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

Vers minuit, un feu se déclare dans une usine de peinture. Le bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup>, entièrement embrasé à l'arrivée des 51 pompiers, est détruit. L'incendie brûle 5 t de peinture et 2 m<sup>3</sup> de solvant. Selon certaines estimations, la température à l'intérieur du bâtiment a dépassé 1 200 °C lors du sinistre. Très abrasifs, les dissolvants et autres peintures ont compliqué l'intervention des secours. Toutefois, les vapeurs ont pu être confinées dans le bâtiment sans affecter le voisinage. Le personnel, 17 personnes, est en chômage technique.



**N°46644 - 15/06/2015 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON**

C25.62 - Usinage

Vers 10 h, un four de réchauffage d'aluminium se perce peu de temps après son remplissage dans une usine d'équipements automobiles. L'aluminium brûlant se répand dans la fosse de rétention qui contient de l'huile et s'enflamme. Une épaisse fumée se dégage. Les employés éteignent le feu 30 min plus tard à l'aide de sable. Les secours s'assurent de l'extinction et ventilent le bâtiment. Une machine de coulée est endommagée.

Les causes du percement du four proviennent du non-suivi des préconisations de la maintenance préventive qui prévoit un changement de creuset tous les 6 mois. L'usure du creuset a également pu être accélérée par le refroidissement du four pendant le week-end sans que le technicien d'astreinte n'intervienne du fait du non fonctionnement du report d'alarme sur le refroidissement de l'équipement. Par ailleurs, la fosse de rétention ne contenait plus les bacs de sable prévus pour récupérer l'aluminium en cas de percement de four. Ces bacs enlevés lors d'un chantier survenu deux ans plus tôt dans la fosse n'avaient pas été remplacés par l'entreprise sous-traitante faute de place pour le faire. Aucune réception de chantier n'avait été faite. Une procédure de réception de chantier a pourtant été mise en place en 2013. L'inflammation de l'aluminium dans la fosse a été possible du fait de la présence d'huile provenant d'une coquilleuse qui n'était plus utilisée et donc plus entretenue.

Quelques actions ont été mises en place par l'exploitant. Un bac de rétention a été installé dans la fosse et un état des lieux des creusets à changer a été réalisé.





**N°46551 - 04/05/2015 - FRANCE - 25 - SELONCOURT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare sur l'alimentation du redresseur d'un bain de décapage dans une usine de traitement de surface. Le personnel éteint l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Deux employés sont évacués vers un hôpital suite à l'inhalation de fumées.



**N°46288 - 23/02/2015 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une fuite d'acide nitrique concentré à 58 % se produit au niveau d'une cuve de 2 500 l dans une entreprise de traitement de surface. Une partie de l'acide reste contenu dans la cuve et 500 l se répandent dans sa rétention. Quelques litres d'acide se répandent au sol et sur des équipements métalliques. Les salariés sont alertés par le bruit d'éclatement de la paroi du bain. De la fumée orange se dégage et est visible en toiture du bâtiment. Le personnel évacue le site. Un binôme de l'établissement effectue une reconnaissance sous ARI (Appareil Respiratoire Isolant) et transvase les 2 000 l restant vers un autre bain. A la fin de l'opération, les 2 employés sont envoyés vers le centre hospitalier pour un contrôle médical.

Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 300 m. Ils coupent l'accès à la rue longeant le site. Le produit épandu au sol est neutralisé à partir de produits neutralisants selon les procédures internes au site. L'intervention des pompiers est retardée au droit du déversement suite à l'absence de connaissance sur la nature et le volume des cuves situées à proximité du déversement. Les fiches de données de sécurité n'étaient pas immédiatement consultables en l'absence de version papier.

Cette cuve, récemment installée, ne répondait pas au cahier des charges. Elle était constituée d'un corps de cuve en polyéthylène soutenu par une armature métallique, elle-même protégée par un enveloppe en polyéthylène. Une première fuite a entraîné l'introduction d'acide entre l'armature métallique et son enveloppe. Le contact de l'acide et de l'acier a généré une réaction exothermique. La montée en pression qui a suivi a provoqué la rupture brutale d'une soudure plastique de l'enveloppe et la projection d'acide.

Afin de pouvoir assurer sa production, l'exploitant a rapidement mis en place les mesures suivantes :

réalisation de 4 piquages en pied de paroi sur l'enveloppe de la cuve contrôle visuel de ces 4 piquages toutes les 2 h pour vérifier l'absence de fuite entre la cuve et son enveloppe installation dans la cuve d'une sur-cuve en PVC massif compatible avec l'acide contrôle visuel toutes les 2 h à l'aide d'une jauge de l'absence de fuite entre la sur-cuve et la cuve.

Le remplacement de cette cuve et de cette sur-cuve par une cuve simple paroi en PVC fretté tel que défini dans le cahier des charges initial est prévu 15 jours plus tard.



**N°46218 - 31/01/2015 - FRANCE - 57 - MERTEN**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Le GROSSBACH est pollué par un rejet provenant d'une usine de traitement de surface en liquidation judiciaire. Une faible irisation est visible en surface. Les secours installent des barrages anti-pollution. Les pompiers et la gendarmerie réalisent des prélèvements. L'inspecteur des installations classées identifie une canalisation évacuant des eaux à faible débit et présentant des irisations en provenance du site industriel. L'origine du rejet ne peut être clairement identifiée compte-tenu de l'imprécision des plans des réseaux. Des investigations complémentaires par caméra sont en cours afin de pouvoir assurer la mise en sécurité du site dans le cadre de la cessation d'activité.



**N°46101 - 05/01/2015 - FRANCE - 89 - APPOIGNY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 5 h, un feu se déclare dans un atelier de peinture d'une usine de traitement de surface. Les pompiers éteignent le foyer principal à 8h45. Ils déplacent 5 m<sup>3</sup> de solvants et peintures vers un lieu sûr. L'extinction des foyers résiduels se poursuit jusqu'à 18 h. Un pompier est légèrement intoxiqué. 17 employés sont en chômage technique. Les eaux d'extinction sont contenues dans le bassin prévu à cet effet. Le bâtiment peinture est complètement détruit. La structure métallique de l'atelier de traitement de surface a travaillé sous l'effet de la chaleur généré par l'incendie du bâtiment voisin. Elle devra être reconstruite en totalité. Le coût total des travaux et de remplacement du matériel s'élève à 2 millions d'€. L'activité décapage reprend 4 jours après l'incendie.

L'incendie serait d'origine criminelle. Quatre départs de feu ont été mis en évidence par les experts.

L'exploitant prévoit d'installer une alarme incendie et des caméras de vidéosurveillance. Il prévoit également la réalisation d'exercices incendie par son personnel.



**N°45970 - 14/11/2014 - FRANCE - 59 - GRANDE-SYNTHÉ**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 0h50, dans une usine de travail mécanique des métaux, une explosion sur un aspirateur fixe ATEX se produit alors qu'un employé vidange manuellement une trémie en aspirant les poussières métalliques de ferrotitane. Celle-ci génère un feu sur la ligne de production. Les employés évacuent le bâtiment après avoir ouvert les dômes de désenfumage. Ils préviennent les pompiers. Ces derniers éteignent l'incendie avec 8 extincteurs du site. Un des employés, brûlé au poignet, est transporté à l'hôpital.

La production est stoppée et 5 salariés sont en chômage technique. L'explosion pourrait être due à une concentration trop importante en poussières et/ou à l'aspiration d'un corps étranger. L'explosion, qui a eu lieu dans l'aspirateur, aurait généré une flamme au niveau de la buse d'aspiration. La dernière opération de maintenance sur ces aspirateurs remontait à moins de 2 mois.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit de remettre à niveau son parc d'aspirateurs et de modifier leur emplacement avec un meilleur cloisonnement. La fréquence de nettoyage des lignes de production et des zones difficiles d'accès est augmentée afin d'éviter une accumulation trop importante de poussières. Une réflexion est en cours sur de nouvelles consignes d'utilisation de l'aspirateur : augmentation de la fréquence de vidange de l'aspirateur, suppression de son utilisation pour certaines productions. La trémie sera remplacée par une trémie permettant une vidange manuelle (sans l'aide d'un aspirateur).





**N°45792 - 01/10/2014 - FRANCE - 45 - ESCRENNES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine de traitement de surface, un raccord sur le vérin d'une pelle à matras cède à 14h30 lors d'une opération de démontage d'un bain de zinc. L'huile hydraulique utilisée comme lubrifiant du vérin se répand dans le bain à 450 °C provoquant un incendie. Les opérateurs éteignent les flammes avec des extincteurs. Sur place à 14h55, les pompiers ventilent le bâtiment et transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués par les fumées. Ils sécurisent ensuite la zone le temps que les opérateurs retirent la pelle à matras qui déverse son lubrifiant et génère un nouvel incendie à chaque mouvement. Le bain de zinc est redémarré en fin d'après-midi.

L'exploitant réfléchit à une solution technique permettant de faire fonctionner la pelle à matras sans fluide hydraulique. Une solution de protection respiratoire est également étudiée afin d'éviter les intoxications lors des interventions d'extinction.



**N°45651 - 01/09/2014 - FRANCE - 88 - HAROL**

*C25.62 - Usinage*

Un feu se déclare vers 15h10 au niveau d'un transformateur électrique de 20 000 V dans une usine fabriquant des pièces automobiles. Une partie des installations est en panne et une fumée blanche sort du transformateur. Le responsable maintenance, pompier dans le civil, maîtrise l'incendie avec un extincteur à poudre et fait évacuer le personnel. Les pompiers éteignent l'incendie vers 16h25. Les 120 salariés sont en chômage technique jusqu'au lendemain après-midi, le temps des réparations.

Le départ de feu a eu lieu sur un sectionneur à la suite d'un défaut de contact entre les peignes mâle et les peignes femelle.

Le sectionneur est remplacé le lendemain et l'activité reprend progressivement à partir de 10h30.



**N°45915 - 02/07/2014 - FRANCE - 95 - SERAINCOURT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine de traitement de surface, le moteur du filtre d'un bain de nickel grille et enflamme son carter en PVC. Deux têtes de sprinklers se déclenchent à 19h49. A l'arrivée des pompiers et de l'exploitant, il n'y a plus que de la fumée. L'arrivée d'eau des sprinklers est coupée à 20h25, les exutoires de fumées sont ouverts et les ventilateurs qui s'étaient automatiquement coupés avec le démarrage du sprinklage sont redémarrés. Les 4 m³ d'eaux utilisés sont dirigés vers la rétention du site.

La production est arrêtée pendant 1 à 2 jours, le temps de :

nettoyer la zone ;vérifier les armoires électriques ayant pu recevoir de l'eau ;vérifier que le pont du bain n'ait pas reçu d'eau ;changer les 2 têtes de sprinkler.

Après analyse de l'accident, l'exploitant relève 2 hypothèses :

un échauffement anormal dû à l'usure d'un roulement. Toutefois, un bruit significatif aurait dû être entendu ce qui n'a pas été le cas ;les sels de nickel parfois présents le long du corps ont pu s'infiltrer dans le moteur et provoquer un échauffement.

L'exploitant change les filtres pour que la partie entourant le moteur soit ininflammable. Il formalise par écrit les vérifications réalisées sur les joints en début et fin de poste et prévoit une vérification générale formalisée de l'installation lors du changement des filtres tous les 15 jours.

La chaîne d'alerte a bien fonctionné. Les exercices et les essais réalisés toutes les semaines sur le système de sprinklage ont démontré leur intérêt.



**N°45374 - 16/06/2014 - FRANCE - 25 - MAMIROLLE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 19 h, en raison d'une trappe mal fermée sur une cuve de perchloroéthylène, 150 l de produit se déversent dans un bac de rétention d'une machine de traitement de surface dans une usine de traitement des métaux. Deux employés sont incommodés par les vapeurs irritantes, l'un d'eux est transporté à l'hôpital. Le personnel, sous scaphandre, récupère le produit dans la cuvette de rétention de l'entreprise et conditionne celui-ci dans un fût étanche. Les secours ventilent les locaux.



**N°45315 - 29/05/2014 - FRANCE - 69 - CHASSIEU**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare, vers 13 h, au niveau d'un bac d'huile minérale de 50 000 l compartimenté sur un site industriel spécialisé dans le traitement et revêtement des métaux. Les secours évacuent 10 personnes et mettent en place 3 lances à mousse pour maîtriser le sinistre et 3 lances à eau en protection sur le reste du site. Une victime, légèrement intoxiquée par les fumées, est prise en charge par les pompiers. Le chef d'établissement estime à 2 mois la remise en fonctionnement de l'atelier, 7 à 15 personnes sont en chômage technique.



**N°45307 - 22/05/2014 - FRANCE - 25 - GENEUILLE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 13h50 dans un atelier d'une usine de traitement de surface abritant des bains d'acide sulfurique, de chrome VI et de nickel. Les employés évacuent le site et les fluides sont coupés. Les pompiers transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués par les fumées.

Durant l'extinction, un surpresseur alimentant encore une cuve en eau provoque le débordement de la rétention de 10 m³. Les pompiers installent du matériel absorbant au niveau des égouts et d'un ruisseau se jetant dans l'OGNON. Le surpresseur est coupé permettant ainsi la vidange de la rétention. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17h20.

Le matériel absorbant est récupéré le lendemain et traité sur place. La production de l'usine n'est pas impactée.



**N°44653 - 01/12/2013 - FRANCE - 69 - GENAS**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu émettant une importante fumée noire survient un dimanche vers 14 h sur 2 des 7 lignes de traitement d'une entreprise de traitement de surface de 2 000 m<sup>2</sup>. Les bacs en polypropylène contenant des bains de cyanure de cuivre (3,9 m<sup>3</sup>) et d'étain acide (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>) fondent sous la chaleur de l'incendie et les substances chimiques se déversent dans leurs rétentions associées. Les canalisations d'une cuve d'eau propre sont également détruites entraînant l'écoulement de son contenu de 20 m<sup>3</sup> dans les rétentions des bains déversés. Le mélange des bains acide et cyanuré après débordement provoque un dégagement d'acide cyanhydrique dans le bâtiment. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17h30 avec des lances à eau et à mousse ; l'un d'eux victime d'un malaise est conduit à l'hôpital. Les 20 employés sont en chômage technique. Les effluents liquides dont les eaux d'extinction ont été en majorité confinés dans les fosses de 150 et 200 m<sup>3</sup> prévues à cet effet et situées dans le bâtiment. Une partie des eaux acides (10 à 15 m<sup>3</sup>) s'est écoulée vers un regard extérieur relié à un puits d'infiltration via le séparateur d'hydrocarbures, après avoir été évacuée du bâtiment par les secours pour éviter la dégradation du béton. Une société spécialisée élimine en centre de détoxification les effluents confinés dans l'établissement et les eaux polluées (cyanures, métaux et hydrocarbures) présentes dans les 2 puits d'infiltration du site. Les 2 chaînes de traitement étaient à l'arrêt depuis le 29/11 à 17 h. Selon la presse, un court-circuit serait à l'origine du sinistre. L'entreprise sinistrée est située à 800 m d'un forage profond d'une usine agroalimentaire et à 2,5 km en amont d'un captage public d'eau qui ne fonctionne qu'une heure par semaine et qui n'alimente pas le réseau de distribution. Son exploitant et l'agence régionale de santé sont informés. Un arrêté préfectoral d'urgence prescrit une surveillance des eaux souterraines (cyanures, métaux, hydrocarbures totaux et HAP...) durant 3 mois, notamment dans le forage profond ; 3 piézomètres sont implantés du 05 au 07/12, un en amont et 2 en aval du site dont un en amont du tènement de la société agroalimentaire. Un arrêté de mise en demeure impose également la mise en conformité du réseau d'assainissement de l'établissement (suppression des puits d'infiltration et raccordement au réseau communal) et la formation du personnel aux situations d'urgence.



**N°44467 - 15/10/2013 - FRANCE - 46 - FIGEAC**

*C25.62 - Usinage*

Un feu se déclare vers 4h30 dans un local de 250 m<sup>2</sup> abritant la climatisation et les compresseurs d'air d'une usine de fabrication de pièces pour l'aéronautique ; 80 employés sont évacués. L'incendie se propage à un stock de cartons et de palettes en bois. Les 50 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre vers 8 h avec 5 lances (4 x 500 l/min + 1 x 1 000 l/min) puis effectuent des travaux de déblaiement ; 2 employés légèrement blessés sont conduits à l'hôpital. Une centaine de salariés est en chômage technique durant 2 jours, temps nécessaire au remplacement des compresseurs endommagés et pour le nettoyage de la partie d'usine affectée par les fumées et les eaux d'extinction. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'accident.



**N°44444 - 09/10/2013 - FRANCE - 77 - FERRIERES-EN-BRIE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un déversement de 450 l de peroxyde d'hydrogène à 35 % se produit vers 10 h dans une entreprise de traitement de surface, à la suite de la rupture d'un GRV (grand récipient vrac) de 1 m<sup>3</sup> rempli à moitié. Les pompiers évacuent une dizaine d'employés, obturent le réseau d'eau pluviale et récupèrent avec des absorbants la flaque de 20 m<sup>2</sup> qui s'est formée. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. Une réaction entre produits incompatibles dans le GRV, à la suite du transvasement du peroxyde d'hydrogène dans la capacité, serait à l'origine de la surpression ayant entraîné sa rupture et le déversement de son contenu.



**N°44377 - 25/09/2013 - FRANCE - 77 - FERRIERES-EN-BRIE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

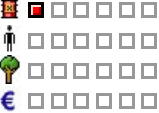
Un déversement de peroxyde d'hydrogène et de métaux lourds se produit vers 11h30 dans le réseau d'eaux résiduaires d'une entreprise de traitement de surface. L'inspection des installations classées est informée. Aucun impact environnemental ou sanitaire n'est signalé.




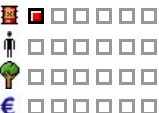
**N°44373 - 23/09/2013 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE**


*C25.62 - Usinage*


Un feu se déclare vers 19h30 au 1er étage d'un bâtiment d'une entreprise de travail mécanique des métaux en cessation d'activité depuis 2011 et régulièrement squattée par des inconnus. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances dont une sur échelle ; 200 m<sup>2</sup> de toiture sont détruits. Les eaux d'extinction se sont déversées dans le réseau d'égouts. En raison des risques d'effondrement des façades du bâtiment, les secours mettent en place des barrières de 1 m de haut munies de bandeaux "pompiers", pour en interdire l'accès. Un acte de malveillance est à l'origine de l'incendie. L'inspection des installations classées (IIC) propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence visant à assurer la sécurité des lieux (diagnostic de résistance du bâtiment, surveillance du site et condamnation des accès). La sécurisation des locaux est renforcée ; la quasi-totalité des entrées est murée. Cet établissement a fait l'objet en 2011 de plusieurs autres arrêtés préfectoraux concernant la cessation d'activité ainsi que la pollution des sols et eaux souterraines à la suite notamment d'un acte de vandalisme sur un transformateur électrique au PCB (ARIA 40609). L'exploitant n'ayant pas effectué les actions prescrites, le préfet prend un arrêté de consignation d'un montant de 75 keuros.


 **N°44333 - 12/09/2013 - FRANCE - 33 - LATRESNE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un dégagement d'oxydes d'azote se produit vers 17h15 dans une unité de traitement et valorisation des déchets sur le site d'une entreprise de traitement de surface, durant la neutralisation d'un mélange de 800 l d'acides nitrique et fluorhydrique avec de la chaux vive ; les employés sont évacués. Les riverains apercevant un nuage de vapeurs orangées alertent les secours publics. L'opérateur maîtrise la réaction exothermique avec un ajout massif de soude concentrée. Les pompiers se sont rendus sur les lieux mais n'ont pas eu à intervenir. Aucune victime n'est à déplorer. L'exploitant prévoit de modifier la procédure de neutralisation. Un rapport d'accident doit être adressé à l'inspection des installations classées qui s'est rendue sur place le lendemain matin.

 **N°44326 - 10/09/2013 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 1 h dans une entreprise de traitement de surface de 1 000 m<sup>2</sup> en situation administrative irrégulière et comportant 2 lignes de bains. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 4 h avec 8 lances à eau et à mousse et évitent sa propagation à un établissement voisin. Une surveillance est maintenue sur les lieux jusqu'à 7 h puis une ronde est effectuée vers 14 h. Le bâtiment à l'exception des bureaux est détruit ; 2 salariés sont en chômage technique. Les eaux d'extinction sont collectées dans des rétentions sur le site. En raison des risques d'effondrement du bâtiment, un périmètre de sécurité est mis en place et le maire prend un arrêté de péril. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence suspendant les activités du site et prescrivant : la mise en sécurité et la surveillance des installations, l'élimination des eaux d'extinction et des bains de traitement ainsi que des liquides chimiques, la transmission d'un rapport d'accident et d'une étude sur l'impact environnemental et sanitaire du sinistre. Un incendie s'était déjà produit en janvier 2011 dans cet établissement (ARIA 39782).


 **N°44240 - 26/08/2013 - FRANCE - 80 - NIBAS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 21h30 dans un bac de nickelage de 300 l d'une entreprise de traitement de surface. L'exploitant, alerté par la détection incendie du site, se rend sur les lieux et maîtrise le sinistre avant l'arrivée des secours publics. Les pompiers pompent un écoulement au sol et colmatent une fuite sur le bac. Les contrôles de toxicité dans l'air effectués avec des tubes réactifs colorimétriques sont négatifs. La cuve est détruite et un bac voisin est endommagé ; 10 employés sont en chômage technique. Une défaillance du système de régulation de la température du bain est à l'origine de l'incendie.


 **N°44278 - 25/08/2013 - FRANCE - 73 - GRESIN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare un dimanche vers 18 h sur les caillebotis en résines et fibres de verre de la chaîne de nickelage d'une entreprise de traitement de surface. L'incendie est éteint par les secours publics. Des caillebotis, des canalisations d'aspiration des vapeurs et des circuits électriques sont détruits ; la toiture et les murs de l'atelier sont recouverts de suie. Le m<sup>3</sup> d'eau utilisés par les pompiers pour l'extinction s'est évaporé durant l'incendie. Les chaînes de traitement n'ont pas été endommagées et aucun bain de produits chimiques n'a été déversé ou rejeté à l'extérieur du site. L'atelier est nettoyé et certains bains souillés par les suies sont remplacés. Selon l'exploitant, un échauffement d'un enrouleur d'une rallonge électrique restée branchée à la suite de la mise en place d'un garde-corps de protection, serait à l'origine du sinistre. Ce câble électrique avait été utilisé durant cet aménagement pour des travaux de soudage le vendredi précédent. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport d'accident, les bordereaux de suivi de l'élimination des déchets d'incendie et des bains remplacés dans des filières autorisées ainsi que la consigne de sécurité à respecter par le personnel pour les travaux (permis de feu...).

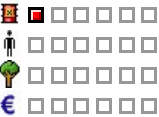
 **N°43966 - 21/06/2013 - FRANCE - 60 - MONTATAIRE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une entreprise d'usinage des métaux, une fuite d'azote gazeux se produit vers 20h30 sur la soupape d'un réservoir cryogénique de 40 m<sup>3</sup> rempli au tiers sous une pression de 2,7 bar. La vanne isolant la soupape est bloquée par la glace. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et alertent un technicien d'astreinte d'une entreprise spécialisée. Les pompiers effectuent des mesures du taux d'oxygène dans l'air en limite de l'entreprise qui se révèlent normales. Leur intervention s'achève vers 23 h après maîtrise de la fuite.

 **N°43936 - 18/06/2013 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un dégagement de vapeurs chlorées se produit vers 11 h dans une entreprise de traitement de surface des métaux classée Seveso seuil bas durant un transfert de déchets liquides dans un conteneur destiné à la station de traitement des effluents ; 8 employés sont évacués et 2 d'entre eux, légèrement intoxiqués, sont hospitalisés pour la nuit. Des mesures révèlent l'absence de Cl<sub>2</sub> à l'extérieur du bâtiment. L'intervention des pompiers s'achève vers 14 h après ventilation des locaux et une nouvelle détection négative. Un mélange accidentel de 200 l d'acide chlorhydrique (HCl) à 10 %, 750 l d'acide sulfurique (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>) à 10 % et de persulfate de sodium dans la cuve est à l'origine de l'accident. A la suite de l'accident, l'exploitant modifie les procédures de transfert et traitement de produits chlorés (cuves spécifiques, destruction au fil de l'eau en faible quantité...).

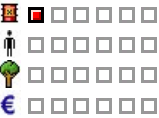



 **N°44062 - 18/06/2013 - FRANCE - 65 - PIERREFITTE-NESTALAS**  
*C25.62 - Usinage*  
 A la suite de fortes pluies, une crue du GAVE DE PAU inonde une entreprise d'usinage et traitement de surface des métaux. Les ateliers de fabrication et les cuvettes de rétention des bains de traitement sont remplis de boue ; 58 employés sont en chômage technique. Une brèche dans une digue à la suite des inondations d'octobre 2012 est à l'origine du sinistre.

 **N°43926 - 16/06/2013 - FRANCE - 76 - NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement de surface, un feu se déclare vers 18 h dans un bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup> abritant des cuves de bains de sels fondus, 6 bouteilles d'ammoniac (260 kg) et 1m<sup>3</sup> d'éthanol. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. Un périmètre de sécurité de 400 m est mis en place ; 100 riverains situés sous le vent sont évacués et 500 personnes dont 100 employés d'une raffinerie voisine sont confinées. Les pompiers évacuent les bouteilles d'ammoniac et mettent en oeuvre 2 lances canons de 1 000 l/min et une lance à débit variable de 500 l/min pour maîtriser le sinistre. Une CMIC vérifie l'étanchéité de la rétention du site, activée au début du sinistre, et effectue des mesures de toxicité dans l'air ; seule une concentration de 5 ppm d'acide chlorhydrique est détectée. Le feu est circonscrit à 23h30 et 70 évacués peuvent rejoindre leur domicile. L'incendie est éteint à 5 h avec des lances à mousse. Le lendemain, 2 entreprises spécialisées évacuent les eaux d'extinction et produits chimiques collectés dans les rétentions du site jusqu'à 20 h puis les derniers pompiers quittent le site. La police effectue une enquête.


 **N°43827 - 06/05/2013 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 7 h dans l'équipement de filtration des poussières métalliques (principalement nickel et cobalt) de l'installation plasma d'une entreprise de travail des métaux. Cette installation permet de réaliser des revêtements épais sur des pièces, par projection de poudres métalliques ou réfractaires fondues ; elle avait été mise en route vers 6 h. Un opérateur déclenche manuellement l'alarme incendie à 7h11. L'établissement est mis en sécurité et 25 employés sont évacués. Le sinistre est maîtrisé par les secours publics avec de la poudre. Aucune victime n'est à déplorer. Sur le plan environnemental, seul le rejet des fumées est signalé. Les déchets solides (poussières et copeaux métalliques, filtres) sont estimés à 150 kg. L'installation de filtration est remise en état (nouveaux filtres, remplacement de la gaine de liaison...) et vérifiée par une entreprise extérieure le lendemain. Selon l'exploitant, l'aspiration de poudre métallique incandescente malgré les pare-flammes ou une auto-inflammation du filtre dû à sa saturation (mauvais décolmatage) pourrait être à l'origine du sinistre. Une procédure de vérification des points critiques de dysfonctionnement de l'aspiration est rédigée. L'exploitant prend contact avec le fournisseur du filtre pour la mise en place de dispositifs de sécurité complémentaires.


 **N°43765 - 03/05/2013 - FRANCE - 57 - MERTEN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un ancien employé d'une entreprise de traitement de surface dont la liquidation judiciaire a été récemment prononcée alerte les secours un vendredi vers 17 h après avoir constaté le remplissage anormal d'un bassin du site par un produit corrosif à pH 3 (mélange de fluorure d'ammonium et d'acide sulfurique). Les pompiers dont une CMIC, la gendarmerie, l'inspection des installations classées et le liquidateur se rendent sur les lieux. Tout risque de débordement sous quelques jours étant écarté, une société spécialisée est mandatée pour le pompage du produit la semaine suivante.

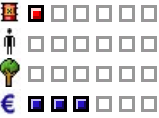
 **N°43724 - 24/04/2013 - FRANCE - 82 - MOISSAC**  
*C25.62 - Usinage*  
 Des copeaux de magnésium s'enflamment vers 8h30 sous un tour d'usinage d'une usine de fabrication de visserie et boulonnerie pour l'aéronautique. Les 15 employés de l'atelier sont évacués et les pompiers du site maîtrisent le sinistre avant l'arrivée des secours publics. Aucun salarié n'a été blessé. L'activité redémarre en milieu de matinée. La gendarmerie s'est rendue sur place et la mairie a été informée. L'indisponibilité de la machine-outil pour réparations n'a pas d'impact significatif sur la production de l'entreprise.

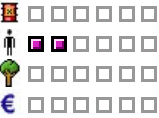
 **N°43658 - 08/04/2013 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de prothèses médicales, un feu se déclare vers 16h30 dans le caisson étanche de projection au plasma sous vide contenant 100 kg de poudre de titane et se propage par aspiration au filtre à poussières. L'opérateur déclenche l'inertage de l'installation de métallisation et 60 employés sont évacués. Un point chaud subsistant dans le filtre, les pompiers sont alertés. Les secours éteignent l'incendie avec de l'argon en 2 h puis le caisson est démonté et nettoyé. L'activité de l'établissement redémarre à 20 h mais une semaine de travaux sont nécessaires pour la remise en état de la zone sinistrée. L'étude de dangers est actualisée en répertoriant une nouvelle zone ATEX pour cette installation. L'exploitant prévoit de réviser la consigne d'alerte des secours et des mesures pour limiter l'empoussièrement : amélioration de l'efficacité du nettoyage, formation du personnel, actualisation de la procédure. Une campagne d'essais est programmée en septembre 2013 pour reproduire les conditions ayant conduit à la formation d'une zone ATEX.

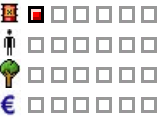



 **N°43497 - 01/03/2013 - FRANCE - 74 - VOUGY**  
**C25.62 - Usinage**  
 Un feu se déclare vers 2 h sur une machine-outil dans un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> d'une entreprise de travail des métaux. L'incendie se propage à la centrale d'aspiration des vapeurs d'huile par une gaine technique. Les pompiers éteignent l'incendie vers 3h30 avec 1 lance à poudre. Les 8 employés de travail de nuit et 30 salariés diurnes sont en chômage technique. Selon l'exploitant, une défaillance électrique pourrait être à l'origine du sinistre. Pour limiter les risques de propagation des flammes, il prévoit la mise en place de clapets coupe-feu sur les piquages d'aspiration des machines de production ainsi qu'en amont des centrales de filtration de l'établissement.


 **N°43330 - 15/01/2013 - FRANCE - 86 - DANGE-SAINT-ROMAIN**  
**C25.61 - Traitement et revêtement des métaux**  
 Dans une entreprise de traitement de surface et découpe de pièces métalliques, un feu de copeaux de titane se déclare vers 8h30 dans une caisse en bois d'une machine de sciage à la suite de la projection d'étincelles lors de la découpe de squelettes d'acier sur un poste de travail voisin. Le personnel utilise un extincteur à eau inadapté pour ce type de sinistre. La caisse de copeaux est alors sortie de l'atelier, mise en sécurité à l'extérieur puis le feu est étouffé avec du sable. Ce dernier est éliminé comme déchet par une entreprise spécialisée. Selon l'exploitant, la méconnaissance des risques d'inflammation des copeaux de titane et l'emplacement de la caisse (ouverte) trop proche de l'autre poste de travail, sont à l'origine de l'incendie. La caisse est remplacée par une caisse en matériau composite munie d'un couvercle maintenu fermé hors utilisation. Les extincteurs à eau sont également remplacés.

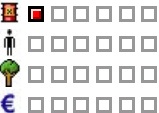
 **N°43242 - 03/01/2013 - FRANCE - 95 - SERAINCOURT**  
**C25.61 - Traitement et revêtement des métaux**  
 Un feu émettant une épaisse fumée noire est découvert vers 13h15 dans un des bâtiments d'une entreprise de traitement de surface par un employé à son retour de pause déjeuner. Une pièce est en phase de nickelage depuis 13 h, une seconde est en cours de déchromage dans un bain de soude. Le salarié ne parvenant pas à maîtriser le sinistre avec des extincteurs donne l'alerte et interrompt l'alimentation en gaz de l'établissement ainsi que l'alimentation électrique du bâtiment. Les pompiers arrivés vers 13h30 éteignent l'incendie en 2 h. Une entreprise spécialisée pompe le jour même et la semaine suivante les 240 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction confinés sur le site. Une dizaine de m<sup>3</sup> s'étant écoulée sur un talus en bord de chaussée durant l'incendie, 30 m<sup>3</sup> de terre sont excavés le lendemain et entreposés en attente d'analyses. Aucune pollution du ru voisin n'est signalée. Le bâtiment est détruit. Les dommages matériels sont estimés à 5 Meuros et les pertes de production à 1 Meuros. Une défaillance d'un redresseur électrique de 7,5 kA connecté au bain de nickel serait à l'origine de l'incendie.


 **N°43135 - 10/12/2012 - FRANCE - 92 - VILLENEUVE-LA-GARENNE**  
**C25.61 - Traitement et revêtement des métaux**  
 Un feu se déclare vers 16h30 dans un atelier de 20 m<sup>2</sup> d'une entreprise de traitement de surface durant des travaux de soudage à proximité d'une cuve contenant un liquide inflammable. Les 45 employés sont évacués ; 7 salariés exposés aux fumées sont conduits à l'hôpital, un huitième est soigné sur place. Les pompiers éteignent l'incendie en fin d'après-midi. L'intervention des secours s'achève vers 20h45.

 **N°43348 - 30/11/2012 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE**  
**C25.62 - Usinage**  
 Une forte odeur d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) est perçue vers 15h30 dans un atelier d'une entreprise de travail des métaux. Les 49 employés sont évacués jusqu'à 20h40 (fin de poste) et la production reprend le lundi à 6 h après le week-end. Dans le cadre de son activité de traitement thermique anticorrosion de pièces métalliques, l'entreprise utilise une poudre (appelée "cément") fabriquée sur place dans un mélangeur avec de l'alumine, du chrome, de l'aluminium et un activateur le chlorure d'ammonium. Du nitrate d'aluminium est également présent dans ce ciment mais c'est une substance indésirable qui se forme au cours de l'utilisation répétée de la poudre et dont la teneur fait l'objet d'un suivi par des analyses d'azote. L'hydrolyse de ce nitrate d'aluminium à la suite d'un mélange de ciment et d'eau est à l'origine de l'émission de NH<sub>3</sub> dans le bâtiment. L'enquête révèle également que ce contact avec l'eau s'est produit en raison d'une erreur de raccordement d'une tuyauterie lors de travaux de maintenance (réparation de canalisation) sur l'installation de fabrication de poudre ; cette intervention effectuée le 07/11 était exceptionnelle et inhabituelle. Le jour de l'incident, un pincement du tuyau reliant une pompe à anneau liquide et le filtre à manches du mélangeur à ciment a provoqué une dépression dans le circuit et une remontée d'eau qui est venue en contact avec la poudre en raison du mauvais branchement. La perte d'exploitation est évaluée à 21 keuros. A la suite de l'incident, l'exploitant prévoit la mise en place de codes de couleurs sur les tuyauteries pour éviter les erreurs de remontage.


 **N°42956 - 25/10/2012 - FRANCE - 91 - ETAMPES**  
**C25.61 - Traitement et revêtement des métaux**  
 Un feu se déclare vers 12 h dans une entreprise de traitement de surface abritant 2 500 l de bains acides, des solvants et de la peinture. Trente salariés d'entreprises situées sous le vent sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à mousse ; l'un d'entre eux légèrement blessé est conduit à l'hôpital ainsi qu'un employé incommodé par la fumée. Une ronde de surveillance est effectuée dans la soirée. Le site est sécurisé par l'exploitant. L'intervention des secours s'achève vers 18h30. Aucune pollution particulière de l'air, des eaux et des sols n'est signalée. Les déchets sont éliminés par une entreprise spécialisée. Le sous-préfet, l'inspection des installations classées, la police, et le service des eaux se sont rendus sur les lieux.

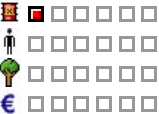
 **N°42531 - 30/07/2012 - FRANCE - 75 - PARIS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 5 h dans une entreprise de traitement de surface des métaux de 200 m<sup>2</sup> enclavée dans des immeubles d'habitation ; 40 personnes évacuent un hôtel voisin. D'importants moyens humains et matériels sont engagés : 125 pompiers dont les personnels d'une CMIC, 36 engins provenant de 14 casernes... Les secours éteignent l'incendie avec 4 lances dont une sur échelle puis effectuent des travaux de déblaiement et de dégarnissage. L'intervention des pompiers s'achève vers midi. La police ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.


 **N°42491 - 25/07/2012 - FRANCE - 95 - BEZONS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un dégagement de vapeurs nitreuses se produit vers 16h30 dans une entreprise de traitement de surface à la suite du mélange accidentel de 20 l de peinture usagée (dont xylène) avec 65 l d'acide sulfonitrique dans un fût de déchet. Une centaine d'employés est évacuée et les secours sont alertés. Les alimentations en énergie du site (électricité, gaz et eau) sont interrompues. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place et une trentaine d'occupants de 2 pavillons et de 5 bâtiments industriels voisins est confinée. Les pompiers diluent l'émission gazeuse avec des lances à débit variable et les trappes de désenfumage du local impacté sont ouvertes. Le fût contenant 25 l de déchets résiduels est isolé et refroidi. L'intervention des secours s'achève vers 20 h. Aucun blessé n'est à déplorer. Une cinquantaine de litres d'effluents incendie s'est déversée dans le réseau d'eaux pluviales en l'absence de mise en service des ballons obturateurs.  
 L'utilisation d'un fût non-identifié et supposé vide par les opérateurs de l'atelier peinture pour le conditionnement en déchets de produits périmés est à l'origine de la réaction exothermique. Le personnel du service laboratoire qui devait préparer un fût n'avait pas encore eu le temps de le faire et le passage des consignes entre ce service et l'atelier a été défaillant. A la suite de l'accident, l'exploitant met en place plusieurs actions correctives : interdiction d'utiliser des fûts internes recyclés pour les déchets, amélioration de l'identification des contenants, formation complémentaire du personnel de l'atelier peinture, présence d'un agent du service laboratoire lors du conditionnement des déchets, amélioration des consignes de sécurité. Il prévoit également de revoir la procédure et la formation des employés pour l'utilisation des obturateurs de réseaux d'eaux.

 **N°42370 - 28/06/2012 - FRANCE - 88 - JUVAINCOURT**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare en partie haute d'un conduit d'extraction d'un four à peinture d'une société de travail des métaux. Les pompiers éteignent le sinistre à 15 h, 7 employés sont en chômage technique pour 24 h.

 **N°42366 - 27/06/2012 - FRANCE - 77 - CHELLES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 2h45 dans une entreprise de traitement de surface composée de 4 ateliers de 50 m<sup>2</sup> en R+1 en cessation d'activité et de paiement depuis le début d'année. Les flammes se propagent au bardage extérieur d'une usine de 2 500 m<sup>2</sup> fabriquant des rôtissoires. Les pompiers protègent ce bâtiment et éteignent l'incendie vers 8h15 avec 4 lances. Ils désenfument l'entreprise voisine en utilisant les exutoires en toiture. Une enquête est effectuée.

 **N°42139 - 03/05/2012 - FRANCE - 72 - VIBRAYE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 22h30 sur une machine d'usinage de pièces en magnésium dans une entreprise de travail mécanique des métaux. L'incendie se propage à la toiture du bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre et conduisent 3 employés incommodés par la fumée à l'hôpital. L'intervention des secours s'achève vers minuit.

 **N°41919 - 24/03/2012 - FRANCE - 02 - BRAINE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Une émission accidentelle d'oxydes d'azote (couleur jaune-orangé) se produit vers 9 h dans une entreprise spécialisée dans la maintenance d'échangeurs à plaques, lors du décapage de pièces en titane dans un bain d'acides nitrique et phosphorique à 30 %. Des riverains inquiets à la vue du panache de fumée alertent les secours. Après vérifications, les pompiers d'une CMIC ne relèvent pas de risques particuliers pour le voisinage. Selon l'exploitant, une réaction chimique entre le bain acide et les dépôts de résidus (de composition parfois indéterminée) sur les plaques d'échangeurs est à l'origine du rejet.

 **N°41915 - 22/03/2012 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 18h45 sur un four à gaz dans une entreprise de traitement de surface. L'incendie est éteint avant l'arrivée des secours publics. L'intervention des pompiers s'achève vers 19h30. Selon les secours, 4 ou 5 employés sont en chômage technique pour une durée indéterminée. La police et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.



**N°41894 - 14/03/2012 - FRANCE - 26 - BOURG-DE-PEAGE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare à 2h30 dans une entreprise de traitement de surface de 2 000 m<sup>2</sup> abritant 50 m<sup>3</sup> de bains contenant de la soude et des acides chlorhydrique, sulfurique, nitrique, fluorhydrique et chromique. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable. Une partie des produits chimiques et des eaux d'extinction s'écoule dans un puits perdu ainsi que dans le réseau unitaire communal. Par sécurité, les eaux collectées dans le réseau sont stockées dans un bassin tampon en amont de la station d'épuration. L'agence régionale de santé (ARS) et l'ONEMA sont informés. Les 19 employés de l'établissement sont en chômage technique. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence prescrivant la mise en sécurité du site et une étude sur les impacts environnemental et sanitaire de l'incendie.



**N°41868 - 07/03/2012 - FRANCE - 78 - BUCHELAY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 7h30 dans une entreprise de traitement de surface de 600 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux abritant des bains d'acide chlorhydrique et de phosphatation au manganèse. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable et conduisent à l'hôpital une employée se plaignant de nausées et maux de tête. Aucune pollution n'est signalée ; les bacs de traitement étaient sur rétention.



**N°41831 - 29/02/2012 - FRANCE - 57 - FONTOY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 2h30 sur 200 à 220 t de copeaux de bois et de rebuts de panneaux d'agglomérés, revêtus de polypropylène, stockées à l'air libre dans une entreprise de traitement de surface et de découpe de panneaux de bois pour l'industrie automobile. Les secours évacuent 7 salariés. Les pompiers obturent les regards d'eaux pluviales du site mais une partie des eaux d'extinction s'écoule dans le réseau d'assainissement ainsi que dans la FENSCH. L'incendie est maîtrisé avec 4 lances à débit variable ; 1 employé et 1 pompier, incommodés par les fumées, sont soignés sur place par le service médical des secours. L'intervention des pompiers s'achève vers 9 h. Une reprise de l'incendie nécessite une nouvelle intervention des secours dans l'après-midi. L'exploitant privilégie un acte de malveillance, 2 individus suspects ayant été aperçus par un salarié sur le site avant le départ de feu. La gendarmerie effectue une enquête.



**N°41791 - 19/02/2012 - FRANCE - 01 - JASSANS-RIOTTIER**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 23h30 dans une entreprise de traitement de surface de 5 000 m<sup>2</sup> spécialisée dans le décapage de supports en bois ou en métal recouverts de peintures, laques, vernis... par trempage dans des bains acides ou basiques. Le volume total des bains est de 89,4 m<sup>3</sup>. Les installations sont en service depuis novembre 2011. L'incendie se propage dans le bâtiment par la toiture, via les panneaux rigides de laine de verre revêtus d'un pare-vapeur en kraft d'aluminium, ainsi que par les chemins de câbles électriques. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable de 500 l/min dont une à eau dopée (eau + mouillant) ; une lance à mousse est utilisée pendant une trentaine de secondes pour éteindre un bac d'acide en feu. L'intervention des secours est compliquée par l'enfumage important des locaux en l'absence d'exutoires et par l'éloignement (300 m) de l'un des 2 poteaux incendie utilisés pour l'extinction ; une alimentation par camion-citerne est mise en place. Aucune fiche de données de sécurité des produits chimiques employés sur le site n'est disponible. Les pompiers ont également dû forcer le portail d'entrée de l'établissement, non débrayable en l'absence d'électricité. L'intervention des secours s'achève à 8h15. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine de l'accident. L'outil de production est détruit et notamment le laveur et le réseau d'aspiration des COV (en PEHD et polypropylène), les installations et armoires électriques ainsi que 20 cuves de 1 m<sup>3</sup> d'acide phosphorique et d'hydroxyde de potassium ; 20 salariés sont en chômage technique. L'atelier n'est plus protégé des intempéries, des bardages et des tôles de couverture du bâtiment étant également détruits ; la toiture ne s'est cependant pas effondrée. Les locaux administratifs protégés par un mur maçonné, le hall accolé à l'atelier et utilisé pour des contrôles par ressuage, la station de traitement des effluents liquides n'ont pas été affectés par le sinistre. Les eaux d'extinction et les écoulements de produits chimiques ont été confinés sur le site. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence prescrivant : la couverture des rétentions et des bains jusqu'à l'enlèvement des déchets dans des installations autorisées, la mise en sécurité du site ou son gardiennage permanent, une étude sur l'impact environnemental et sanitaire de l'incendie, un diagnostic de la stabilité de la structure du bâtiment en cas de réutilisation de ce dernier, l'implantation d'un second point d'eau à moins de 200 m de l'établissement, la mise en place d'un système de désenfumage des locaux, une étude sur l'incompatibilité des produits chimiques entre eux, la rédaction de consignes de sécurité. Dans le cadre de la reconstruction du bâti, l'exploitant doit également faire des propositions concernant les matériaux de couverture du bâtiment et les protections des installations électriques vis à vis de l'incendie.




**N°41774 - 14/02/2012 - FRANCE - 77 - MEAUX**

*C25.62 - Usinage*

Lors du dégel après une période de grand froid, la rupture d'une canalisation murale d'eau en PEHD provoque l'inondation d'un bâtiment de 460 m<sup>2</sup> d'une entreprise d'usinage de précision et de traitement de surface des métaux en instance d'exploitation. Une partie des 130 sacs d'hydroxyde d'aluminium, de carbonate de sodium et d'hydroxyde de sodium entreposés dans l'une des 2 cellules du local, avec des pots de peinture, est inondée. Les pompiers mesurent un pH de 10 à l'entrée du bâtiment. Les effluents sont pompés et stockés sur le site dans un bassin de confinement des eaux d'extinction de 1 000 m<sup>3</sup>. Aucun rejet dans l'environnement n'est signalé. Un pompier, légèrement blessé par une projection d'eau dans les yeux, a été soigné à l'hôpital. L'exploitant étudie la possibilité de neutraliser et pré-traiter les déchets liquides avant rejet dans le réseau communal. Une fuite d'eau sur une autre canalisation a également affecté le bâtiment administratif de 270 m<sup>2</sup>.

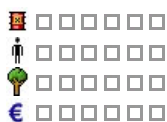


-  **N°41698 - 25/01/2012 - FRANCE - 31 - ESCALQUENS**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 19h30 sur un système d'aspiration dans l'atelier d'une entreprise de travail mécanique des métaux. L'incendie se propage dans le bâtiment. La circulation ferroviaire sur une ligne voisine est interrompue jusqu'à 20h30. L'intervention des secours s'achève vers 22h30. Aucun blessé n'est à déplorer.
-  **N°43230 - 05/01/2012 - FRANCE - 02 - HIRSON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Vers 11h30, un vent violent (100 km/h) arrache 60 m<sup>2</sup> de la toiture d'une entreprise de traitement de surface et tord une partie de la charpente métallique. Le bâtiment abrite une trentaine de cuves mais le toit ne peut être réparé le jour même en raison des conditions climatiques ; 16 des 48 employés sont en chômage technique. Les pompiers et un élu se sont rendus sur les lieux.
-  **N°41420 - 07/12/2011 - FRANCE - 80 - BETHENCOURT-SUR-MER**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Vers 4h45, un feu se déclare sur une ligne manuelle de traitement de surface comportant 10 baignoires (acide, chrome, nickel, zinc...) dans une entreprise soumise à autorisation pour cette activité. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances et un volume d'eau d'extinction d'environ 30 m<sup>3</sup>. Les eaux d'extinction ont été partiellement collectées dans la rétention de la chaîne mais une partie s'est écoulée dans le réseau public malgré la mise en place de 2 barrages par les services d'intervention. L'exploitant ne possédait pas de bassin de récupération des eaux d'extinction incendie. Une entreprise spécialisée récupère 10 m<sup>3</sup> de déchets liquides, dont les baignoires des bacs de traitement. L'intervention des secours s'achève à 10h30. L'atelier de 400 m<sup>2</sup> et 1 000 m<sup>2</sup> de la toiture du bâtiment sont détruits. 15 salariés travaillant au laitonage et au nickelage sont en chômage technique. L'incendie proviendrait d'une défaillance électrique ou d'une défaillance du système de réchauffage des baignoires. Le service d'inspection a relevé l'absence de contrôle périodique des installations électrique depuis 2008.
-  **N°41232 - 11/11/2011 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Des émanations acides se produisent vers 13 h dans une entreprise de traitement de surface des métaux à la suite du débordement d'une cuve d'acide trichloracétique et de l'attaque du PVC d'un réservoir d'acide nitrique par le produit déversé. L'alimentation électrique du site est interrompue ; 4 salariés exposés aux vapeurs sont examinés par le médecin des secours. Les locaux sont aérés. L'intervention des pompiers s'achève à 18 h ; aucune victime n'est à déplorer.
-  **N°41158 - 25/10/2011 - FRANCE - 52 - LANGRES**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare en début de soirée sur un transformateur électrique d'une entreprise de travail mécanique des métaux. L'incendie est éteint avec 1 extincteur à poudre ; 108 employés sont en chômage technique.
-  **N°41151 - 22/10/2011 - FRANCE - 74 - MARNAZ**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu émettant une importante fumée se déclare vers 22h30 dans une entreprise de traitement de surface abritant 3 m<sup>3</sup> d'hypochlorite de sodium, 3 m<sup>3</sup> de soude, 2 m<sup>3</sup> d'une solution diluée de cyanure et 3 m<sup>3</sup> d'acide chlorhydrique. Des riverains et des employés de sociétés voisines sont évacués. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers minuit avec 3 lances à débit variable (2 x 500 l/min + 1 x 1 000 l/min) puis ventilent les locaux. Les eaux d'extinction et les produits écoulés sont confinés dans une rétention sur le site. Aucune victime n'est à déplorer mais les dégâts matériels sont importants ; 14 salariés sont en chômage technique. La circulation routière sur l'A40 a été interrompue entre les échangeurs de Cluses et de Bonneville-Est durant 1 h. Un court-circuit dans un tableau électrique pourrait être à l'origine du sinistre.
-  **N°41098 - 12/10/2011 - FRANCE - 73 - GRESIN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu très fumigène se déclare vers 18h30 dans un bâtiment à structure métallique de 1 500 m<sup>2</sup> abritant la chaîne de nickel (20 bacs) d'une entreprise de traitement de surface. Alerté par le gardien de l'établissement, les 80 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre vers 23 h avec 4 lances à eau et à mousse dont une sur échelle ; 1 pompier incommodé par les fumées est soigné sur place. Le bâtiment est gravement endommagé. Les cuves (une dizaine) et rétentions en plastique d'acide chlorhydrique, de soude et de rinçages ont fondu entraînant un déversement d'acide et de soude dans LE TRUISON qui borde le site. Les bacs de traitement en inox (nickel chimique) n'ont pas été affectés par l'incendie. Une partie des 200 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction et de dilution a été collectée dans le sous-sol de l'atelier mis en rétention avec des obturateurs. Un pH de 7 a été mesuré à l'aval immédiat du rejet de l'établissement dans le ruisseau ; l'ONEMA a découvert 4 truites mortes. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine du sinistre. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté prescrivant la mise en sécurité des installations et du bâtiment (isolement électrique, stabilité des structures, prévention des risques d'intrusion), la mise en place de mesures pour supprimer tous rejets directs d'effluents dans le ruisseau, l'évacuation des déchets liquides et solides du site et leur élimination dans des filières autorisées. L'exploitant doit également transmettre un rapport d'accident. La remise en service de l'atelier est subordonnée à une nouvelle demande d'autorisation préfectorale.



-  **N°41027 - 29/09/2011 - FRANCE - 39 - SAINT-CLAUDE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 4 h sur une chaîne de zingage implantée dans un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> d'une entreprise de traitement de surface. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place et l'alimentation électrique du site est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie vers 7 h avec 2 lances. Une dizaine de bacs est détruite et une partie du toit du bâtiment est endommagée. Les eaux d'extinction et les bains de dégraissage (7 m<sup>3</sup>) contenant de la soude ainsi que les bains (5,5 m<sup>3</sup>) de rinçage et de passivation contenant du chrome et de l'acide nitrique sont confinés dans la fosse de rétention de la chaîne de traitement ; ¼ de sa capacité est remplie. Une entreprise spécialisée évacue 90 t de déchets liquides. Le bâtiment et les machines sont nettoyés. Le personnel de la chaîne de zingage est temporairement affecté dans d'autres ateliers. L'exploitant diffuse un communiqué de presse le jour même. La surchauffe d'une résistance volante d'un bain de dégraissage, à la suite de la vidange accidentelle de la cuve de traitement, est à l'origine de l'incendie. Les bains avaient été changés la veille, en fin d'équipe, et la vanne du bac, dont la poignée était endommagée, mal refermée. La capacité s'est progressivement vidée et la résistance volante, qui n'était pas équipée d'une protection contre la surchauffe, est montée en température avant d'enflammer le bac. Cette résistance, indépendante du système de chauffage normal du bain et donc de la sécurité de niveau, avait été mise en place pour renforcer la chauffe et aurait dû être débranchée en dehors des heures de présence du personnel. L'exploitant interdit l'utilisation de résistances volantes par les services autres que la maintenance du site. Ces matériels doivent être munis de sécurité de surchauffe et n'être utilisés qu'en présence du personnel. Le service de production doit également signaler tout constat de vannes endommagées.
-  **N°40745 - 23/08/2011 - FRANCE - 55 - CLERMONT-EN-ARGONNE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu émettant une importante fumée se déclare vers 13h30 sur une machine-outil dans un atelier de 1 000 m<sup>2</sup> d'une entreprise de travail mécanique des métaux. Le personnel est évacué et les secours internes éteignent l'incendie à l'aide d'extincteurs ; 6 employés incommodés par les fumées sont examinés sur place. Les pompiers refroidissent la machine et ventilent les locaux. L'activité de l'établissement reprend vers 16h30.
-  **N°40654 - 20/07/2011 - FRANCE - 95 - ARGENTEUIL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 5 h sur une ligne de production d'une entreprise de traitement de surface des métaux de 1 000 m<sup>2</sup>. Les pompiers éteignent l'incendie en 2 h avec 2 lances à débit variable de 500 l/min. L'intervention des secours s'achève vers 8h30. Aucune pollution par les eaux d'extinction n'est signalée ; 20 salariés sont en chômage technique.
-  **N°40609 - 04/07/2011 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Alertée vers 17h30 pour un cambriolage dans une ancienne usine de travail mécanique des métaux, la police constate la présence de polychlorobiphényle dans la cuvette de rétention d'un transformateur électrique. Les secours sécurisent les lieux et l'ancien exploitant est informé des faits. Le lendemain, une entreprise spécialisée pompe les PCB déversés. Selon la presse, l'huile a vraisemblablement été déversée afin d'alléger le transformateur contenant du cuivre lors de la tentative de vol. Un arrêté préfectoral prescrit l'élimination de l'appareil électrique, la décontamination des dalles souillées et un diagnostic de l'état du sol et des eaux souterraines.
-  **N°40541 - 28/06/2011 - FRANCE - 78 - CHANTELOUP-LES-VIGNES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu de métaux se déclare vers 11h30 dans un four d'une entreprise de traitement de surface. Les employés sont évacués et un périmètre de sécurité est mis en place dans l'établissement. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la poudre et de l'argon et refroidissent le four. Leur intervention s'achève à 19h30.
-  **N°40518 - 25/06/2011 - FRANCE - 33 - CANEJAN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 19h30 dans une entreprise de traitement de surface des métaux de 2 500 m<sup>2</sup>, composé d'un local de stockage de 1 500 m<sup>2</sup> et d'un atelier de 1 000 m<sup>2</sup> ; un important panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 6 lances à mousse dont 3 lances canon. Un des 2 pompiers légèrement blessés durant l'intervention est conduit à l'hôpital. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site au moyen de batardeaux et les mesures effectuées dans l'air ne révèlent pas de risque de toxicité aiguë. Des foyers résiduels sont éteints le lendemain dans la matinée. L'intervention des secours s'achève vers 10 h. Une cinquantaine d'employés est en chômage technique. Des élus et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.
-  **N°40378 - 21/04/2011 - FRANCE - 40 - AIRE-SUR-L'ADOUR**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une explosion se produit à 10h20 dans un four de séchage et cuisson de peintures d'une entreprise de traitement de surface des métaux. Aucun blessé n'est à déplorer parmi les 4 employés présents à proximité. La surpression soulève le toit du four et déforme ses portes et panneaux latéraux ; les portes du bâtiment et les bardages métalliques surplombant l'installation sont également endommagés. Une accumulation de vapeurs de solvant associée à la température de séchage (160 °C) serait à l'origine de la déflagration. Le dysfonctionnement de l'extracteur des effluents gazeux du four depuis sa mise en service (1,5 an), fait l'objet d'un contentieux entre le fournisseur du matériel et l'entreprise.

-  **N°40094 - 11/04/2011 - FRANCE - 58 - LUZY**  
*C25.62 - Usinage*  
 Une fuite sur une cuve enterrée de 20 m<sup>3</sup> de fioul d'une entreprise de travail mécanique des métaux pollue un ruisseau puis l'ALENE sur 3 km ainsi qu'un réseau d'eau pluviale. Les pompiers alertés vers 12h30 mettent en place un barrage de paille et de planches dans le ruisseau, 2 barrages flottants sur l'ALENE et des obturateurs gonflables dans le réseau. Une entreprise privée pompe les 1 100 l de fioul restant dans la cuve et effectuent des travaux de nettoyage ; 500 à 800 l d'hydrocarbures se seraient écoulés dans le réseau et les rivières. L'intervention des pompiers s'achève vers 18 h. La police des eaux et la gendarmerie se sont rendues sur les lieux.
-  **N°40316 - 02/04/2011 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un transformateur électrique au pyralène d'une entreprise de mécanique, en attente d'élimination par une société agréée, est vandalisé par des inconnus durant le week-end ; 240 l d'huile PCB s'écoulent dans les égouts. L'appareil avait été stocké la veille à l'arrière du bâtiment sur une zone revêtue d'enrobé et près d'un regard d'eaux pluviales. Les pompiers alertés le lundi à 8h40 interviennent sur le site et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise effectue le curage du réseau d'égout. Le transformateur de 350 kg et son bac de rétention de 40 kg sont récupérés par une entreprise agréée le 05/04. Le nouveau transformateur est installé dans un local fermé à clé et muni d'une dalle en béton. Les bordereaux de suivi de déchets et le certificat de destruction du transformateur au pyralène doivent être adressés à l'inspection des installations classées dans un délai de 2 mois et des analyses de sols permettant d'évaluer le niveau de pollution des sols par les PCB dans un délai de 3 mois ; la dépollution du site, si nécessaire, devra s'effectuer dans un délai de 6 mois. Selon l'exploitant, un autre transformateur aurait été vandalisé durant le week-end et laissé sur la voie publique près de son établissement.
-  **N°40008 - 21/03/2011 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare dans une installation de projection plasma de poudre de titane sous vide d'une entreprise de traitement de surface spécialisée dans le revêtement d'implants orthopédiques et dentaires. Les 60 employés sont évacués ; 3 d'entre eux légèrement blessés sont conduits à l'hôpital. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance. Un élu local, le service du gaz et la police se sont rendus sur place.
-  **N°39961 - 14/03/2011 - FRANCE - 51 - TINQUEUX**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement de surface, un Grand Récipient Vrac (GRV) en plastique de 800 l d'acide chlorhydrique (HCl) chute d'un chariot élévateur vers 9h30 durant son déstockage après que le cariste a heurté l'armoire d'emmagasinage. Le récipient se brise et le HCl se déverse sur le sol. Le personnel met en place un barrage mais 200 l d'acide s'écoulent dans le réseau d'eau pluviale qui rejoint la rivière la VESLE à 2 km. Les secours publics interrompent la circulation routière dans la rue et évacuent 23 personnes d'un campement de gens du voyage installés sur une friche voisine. Les pompiers mettent en place un rideau d'eau et protègent les égouts ; des contrôles de présence de vapeurs acides dans l'air sont effectués. Une entreprise spécialisée récupère les absorbants puis la zone de déversement et le réseau d'eau sont rincés durant 2 h pour accélérer la dilution. Une surveillance du pH du rejet est mise en place au débouché dans la rivière. Aucun blessé n'est à déplorer. L'activité du site reprend normalement vers 15h45 après le départ des secours publics. Une erreur de manipulation du cariste est à l'origine de l'accident ; il a baissé le mât de levage de son chariot élévateur et fait tourner l'engin de manutention sans décomposer les 2 mouvements. L'exploitant affiche la consigne de déchargement des conteneurs de produits chimiques, équipe le poste de conduite du chariot élévateur d'une vitre et installe une douche de sécurité sur le parc de stockage des acides. Les autorités préfectorales et municipales ont été informées.
-  **N°39915 - 06/03/2011 - FRANCE - 71 - MONTCHANIN**  
*C25.62 - Usinage*  
 De l'huile de coupe provenant d'une entreprise de travail des métaux se déverse dans le bras d'un canal à la base de loisirs de la commune et dans l'étang de la MUETTE. Alertés vers 16 h, les pompiers mettent en place 2 barrages flottants pour limiter l'écoulement d'hydrocarbure et l'exploitant stoppe la fuite.
-  **N°39884 - 27/02/2011 - FRANCE - 89 - BLENEAU**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare sur une chaîne de production dans une entreprise de traitement de surface. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance à débit variable de 250 l/min. Une vingtaine de salariés pourrait être en chômage technique. Le maire, la gendarmerie et le service de l'électricité se sont rendus sur place.
-  **N°39867 - 22/02/2011 - FRANCE - 18 - VIERZON**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu émettant une épaisse fumée noire se déclare vers 16 h dans la cabine de peinture d'une entreprise de mécano soudure. Les 30 employés de l'établissement sont évacués ; 2 salariés légèrement blessés sont pris en charge par le service médical des secours. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 18 h avec 3 lances dont 2 à mousse, puis ventilent les locaux et effectuent des travaux de déblaiement. Durant leur intervention, la circulation routière dans la rue voisine a été déviée. Les dégâts matériels sont importants ; des mesures de chômage technique pourraient affecter le personnel. L'intervention des secours s'achève à 19h30.



**N°39782 - 31/01/2011 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Le gérant d'une entreprise de traitement de surface des métaux découvre à son arrivée dans l'établissement une épaisse fumée dans l'atelier et alerte les secours. Les pompiers coupent les alimentations en gaz et en électricité mais n'ont pas à intervenir le feu s'étant éteint de lui-même. L'inspection des installations classées informée le 07/02 effectue une visite dans la journée. La ligne de traitement de surface est inexploitable, les aspirations des vapeurs des bains sont détruites et la rétention de la station de détoxification en cours d'aménagement est hors d'usage. La toiture du bâtiment n'est pas endommagée, les cuves en inox de traitement et de rinçage sont intactes, la rétention de la ligne de traitement contient du liquide mais n'est pas pleine et des fûts de produits chimiques, placés sur une capacité de rétention, ont été déformés par la chaleur mais ne présentent pas de fuite. L'atelier noirci par les fumées d'incendie nécessite un nettoyage complet. L'inspection constate également des traces d'écoulement d'hydrocarbures au niveau d'une grille d'eaux pluviales à l'extérieur des bâtiments. L'exploitant doit transmettre un rapport d'accident à l'inspection, maintenir en sécurité les installations (alimentations en énergie coupées, fermeture à clé des accès...), éliminer les déchets liquides dans des installations autorisées et nettoyer l'aire extérieure souillée par des hydrocarbures. Il doit également régulariser la situation administrative de son établissement qui ne disposait pas de l'autorisation préfectorale requise le jour de l'accident. Selon l'exploitant, un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre.



**N°39496 - 22/12/2010 - FRANCE - 36 - LE BLANC**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 15 h sur un bac de dégraissage contenant de la soude et de la potasse dans une entreprise de traitement de surface. Le personnel est évacué et l'incendie est éteint avant l'arrivée des secours publics. Un employé est examiné par le service médical des pompiers. Les secours ne constatent aucune fuite, ni pollution, ni réaction chimique dans le bain. Leur intervention s'achève à 17 h.



**N°40315 - 16/12/2010 - FRANCE - 78 - MAISONS-LAFFITTE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu d'origine électrique se déclare vers 3 h dans une entreprise de traitement de surface. Les pompiers maîtrisent le sinistre puis désenfument les locaux par 2 trouées effectuées dans la toiture et par le conduit de ventilation de l'atelier. Aucun blessé n'est à déplorer et les bains sont restés confinés dans les bacs de traitement. Un organisme agréé contrôle les installations électriques après réparations. Le coût du nettoyage des locaux et des travaux de remise en état est de 60 keuros ; les pertes d'exploitation sont estimées à 88 keuros.



**N°39041 - 01/10/2010 - FRANCE - 95 - ARGENTEUIL**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare un vendredi vers 15h sur une cuve d'un bain acide d'une entreprise de traitement de surface. Les employés de bureau aperçoivent l'incendie vers 15h30 et alertent les secours. Les 5 salariés présents sont évacués ainsi qu'une soixantaine de gens du voyage occupant une dizaine de caravanes stationnée sur un terrain jouxtant l'établissement. Les pompiers coupent l'alimentation en gaz du bâtiment et maîtrisent le sinistre avec 2 lances à eau et une à mousse ; l'incendie est éteint vers 18 h. Deux policiers sont incommodés par les fumées et un autre est légèrement blessé. Les 7 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction, qui ont été confinés sur le site, sont éliminés par une entreprise spécialisée. Un court-circuit électrique sur un thermoplongeur de chauffage du bain est à l'origine de l'accident. L'exploitant prévoit : le remplacement des thermoplongeurs électriques par des serpentins à eau chaude, l'installation de cuves double enveloppe en inox pour tous les bains chauffés et la mise en place d'une procédure de contrôle journalier des systèmes de chauffe.



**N°39860 - 26/09/2010 - FRANCE - 93 - EPINAY-SUR-SEINE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 20 h dans un hangar abritant les déchets solides d'une entreprise de traitement de surface. Muni d'une dalle béton et clos sur 3 côtés, ce local de 30 m<sup>2</sup> est implanté dans une cour commune avec une autre entreprise. Il abrite des palettes en bois, des fûts vides en plastique de produits lessiviels et des big-bags de boues d'hydroxydes métalliques issues de la station de détoxification des eaux de l'établissement. L'incendie, qui émet une épaisse fumée due à la combustion des emballages, est maîtrisé par les secours publics. Les eaux d'extinction (5 m<sup>3</sup>) sont confinées sur le site puis traitées, après analyses, dans la station de traitement des effluents de l'entreprise. Aucune pollution des eaux n'est signalée. Seule une partie des déchets a été impactée par l'incendie et la toiture du local est détruite sur 2 m<sup>2</sup>. Une vanne de gaz naturel, située sur une canalisation alimentant des tiers et traversant le hangar en partie haute, est endommagée. La cause de l'incendie n'est pas établie. Selon l'exploitant, un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre. Des voisins auraient vu plusieurs individus près du hangar. L'exploitant prévoit la mise en place de barrières devant le stockage et d'un panneau d'interdiction d'accès.



**N°38990 - 20/09/2010 - FRANCE - 54 - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un incendie détruit une cabine de peinture dans une entreprise de traitement et revêtement des métaux soumise à déclaration ; 13 employés sont en chômage technique. Une mauvaise intervention de maintenance qui a conduit à envoyer des particules incandescentes dans le filtre est à l'origine du sinistre. Les activités de peinture et le grenailage sont définitivement arrêtés ; l'entreprise se concentre sur une autre branche de son métier.





**N°38757 - 05/08/2010 - FRANCE - 38 - VEZERONCE-CURTIN**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare sur une cuve double paroi en polyéthylène contenant 500 l de décapant et installée provisoirement à l'extérieur du bâtiment d'une entreprise de traitement de surface, durant des essais de décapage à chaud (80 °C) de barres d'aluminium avec un nouveau produit de traitement. L'incendie provoque vers 11 h l'explosion d'une bouteille de 15 l d'acétylène stockée avec 2 autres bouteilles (acétylène et oxygène) à proximité de la cuve en feu ; ces réservoirs avaient été abandonnés sur le site par l'ancien locataire du bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre et refroidissent la seconde bouteille d'acétylène. Le décapant et les eaux d'extinction se sont répandus sur le sol ; les effluents qui ne se sont pas infiltrés sont pompés par une entreprise spécialisée. Selon l'exploitant, la mise en contact accidentelle de la résistance électrique de chauffage de la paroi de la cuve de traitement serait à l'origine de l'incendie. Aucune victime n'est à déplorer. Un mur et des portes extérieures du bâtiment sont légèrement endommagés et quelques vitres sont brisées. L'exploitant prévoit de ne plus effectuer ce type d'essais sur le site de l'entreprise.



**N°38568 - 04/07/2010 - FRANCE - 78 - PLAISIR**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare un dimanche vers 6h30 dans un bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup> d'une entreprise de galvanoplastie classée SEVESO seuil bas. Les services d'incendie et de secours sont alertés par le pilote d'un avion de tourisme qui survole la zone et aperçoit un panache de fumée alors qu'au même moment un véhicule de police se présente à l'entrée de l'usine après avoir aperçu la fumée. La circulation routière sur la N 2 est interrompue et les alimentations en gaz et en électricité sont coupées. Les 94 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable et évitent sa propagation à un bâtiment contiguë de 7 000 m<sup>2</sup> ; 2 policiers légèrement intoxiqués par les fumées sont soignés sur place. L'intervention des secours s'achève vers 19 h après l'extinction des points chauds et des travaux de dégarnissage et de déblai. La charpente en bois du bâtiment est endommagée et la toiture est partiellement effondrée, mais les bacs d'acides et de produits chimiques n'ont pas été affectés par l'incendie ; les bains de traitement sont éliminés par une entreprise spécialisée. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin de rétention sur le site sont traitées ainsi que les bains de rinçage dans la station interne de l'établissement. Les mesures de toxicité dans l'air, effectuées sous le vent aux abords de l'établissement par les pompiers, se sont révélées négatives. Une quarantaine d'employés est en chômage technique. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine de l'incendie. L'exploitant doit adresser à l'inspection des installations classées un rapport sur les causes, circonstances et conséquences de l'accident.



**N°38508 - 24/06/2010 - FRANCE - 59 - QUIEVRECHAIN**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 14h30 dans un box de stockage de peinture en poudre et se propage à un second box de poudre de polystyrène durant les travaux de rénovation de la toiture d'un bâtiment d'une entreprise de traitement et revêtement des métaux. Les 23 employés sont évacués. Les 40 pompiers mobilisés éteignent l'incendie avec une lance à mousse et 4 lances à débit variable de 500 l/min dont 1 sur échelle, puis effectuent des travaux de déblaiement. Aucune victime n'est à déplorer. L'intervention des secours s'achève vers 21h30 après une dernière ronde de surveillance. Aucun chômage technique n'est prévu. Les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.



**N°38336 - 28/05/2010 - FRANCE - 80 - FRIVILLE-ESCARBOTIN**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 21h30 dans une entreprise de traitement de surface des métaux de 850 m<sup>2</sup> (nickelage au tonneau en grand volume) abritant 10 l de cyanure de cuivre et de potassium, 300 l de cyanure d'argent à 10 %, 20 l d'acide sulfurique et 3 cuves contenant chacune 1 500 l d'une solution de nickel. Un important nuage de fumées noires est visible à plusieurs km à la ronde. Une vingtaine d'occupants d'une dizaine de maisons voisines est évacuée. Les 80 pompiers mobilisés éteignent l'incendie à 3 h à l'aide de lances à eau et à mousse et les riverains peuvent rejoindre leur domicile ; l'épouse de l'exploitant victime d'un malaise est soignée sur place. Les secours publics interviennent à nouveau dans l'après-midi du 29/05 pour maîtriser 2 points chauds résiduels. Les eaux d'extinction ont été contenues en partie sur le site notamment avec la mise en place de merlons de sable, le reste s'est écoulé dans le réseau d'eaux pluviales de la commune. Le bâtiment à structure métallique est détruit ; 7 employés sont en chômage technique. L'arrêt de l'activité de l'entreprise est également susceptible d'entraîner du chômage technique chez ses donneurs d'ordre. L'exploitant n'envisage pas de se réinstaller sur le site, qui est imbriqué dans un environnement urbain, et souhaite s'implanter dans une zone industrielle voisine. Lors de l'accident, le site était à l'arrêt pour le week-end. Le système de chauffage des bains était interrompu et la ventilation en marche réduite. Une défaillance électrique au niveau des redresseurs semble être à l'origine de l'incendie qui s'est ensuite propagé dans l'atelier via les cuves et les gaines d'aération en PVC. La société d'assurance mandate un expert pour déterminer la cause précise du sinistre. Les gendarmes effectuent également une enquête. L'inspection des installations classées propose au préfet de subordonner la reprise d'activité à une nouvelle autorisation d'exploiter et demande à l'exploitant de lui adresser les résultats des analyses effectuées à la suite du rejet d'une partie des eaux d'extinction dans le réseau public.





**N°38428 - 07/05/2010 - FRANCE - 27 - BERNOUVILLE**


*C25.62 - Usinage*


Un feu se déclare vers 17 h sur une turbine au 3<sup>ème</sup> étage d'un bâtiment d'une entreprise de travail des métaux ; 6 employés sont évacués dont 2 ont été incommodés par les fumées. Les pompiers éteignent l'incendie qui s'est propagé à la toiture du bâtiment, avec 2 lances à débit variable de 250 l/min. L'intervention des secours s'achève vers 18h30.






**N°38116 - 27/04/2010 - FRANCE - 56 - CAUDAN**  
*C25.62 - Usinage*  
 Une fuite de 60 l d'un solvant classé nocif se produit vers 7 h sur une machine de nettoyage dans une entreprise de travail des métaux. Neuf employés sont incommodés par des vapeurs irritantes dont 3 conduits à l'hôpital ; ils en ressortiront vers midi. La réparation nécessitant la venue d'un technicien d'une entreprise située à l'étranger, l'exploitant en accord avec l'inspection du travail ferme l'entreprise pour une durée de 3 jours ; 30 employés sont en chômage technique.



**N°38068 - 05/04/2010 - FRANCE - 21 - TALMAY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu émettant une importante fumée se déclare vers 18h30 dans la zone administrative d'une entreprise de traitement de surface comportant un étage. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable de 500 l/min et effectuent des trouées pour évacuer la fumée. Les alimentations électriques des locaux endommagés sont isolées. Aucun blessé n'est à déplorer. Les installations de traitement n'ont pas été impactées par l'incendie mais 100 m<sup>2</sup> de bureaux sont détruits. L'intervention des secours s'achève vers 21h30 ; la surveillance des lieux durant la nuit est assurée par le personnel de l'établissement.



**N°37937 - 08/03/2010 - FRANCE - 18 - FOECY**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 8h30 dans l'atelier d'une entreprise de travail des métaux de 2 500 m<sup>2</sup> ; 32 employés sont évacués. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable avant qu'il ne se propage à une maison d'habitation contiguë. Deux personnes incommodées par les fumées sont examinées sur place par le service médical des secours ; aucune hospitalisation n'est nécessaire. L'intervention des pompiers s'achève vers 14 h après une dernière ronde de contrôle.

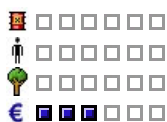

**N°37889 - 28/02/2010 - FRANCE - 38 - MOIRANS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 5 h dans une salle blanche de 25 m<sup>2</sup> d'une entreprise de traitement de surfaces. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec une lance à débit variable. L'intervention des secours s'achève vers 7 h.


**N°37920 - 21/01/2010 - FRANCE - 25 - MISEREY-SALINES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un salarié en conflit avec son employeur s'introduit vers 21h30 dans son entreprise de traitement de surfaces, détériore des machines, met le feu à des cartons et des palettes avant de voler un véhicule. L'incendie est éteint par les secours publics. Selon la presse, les dégâts matériels dans l'établissement, qui emploie 10 personnes, seraient limités.


**N°37752 - 21/01/2010 - FRANCE - 59 - ARMENTIERES**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 17h15 sur un four de traitement thermique à huile (5 000 l) dans une usine de fabrication de boulons. Le personnel est évacué et les alimentations en gaz et en méthanol du four sont coupées. Un employé brûlé au visage au 1er degré est conduit à l'hôpital. L'installation est refroidit avec de l'azote et de l'eau, puis l'incendie est éteint à 21 h avec 2 lances à débit variable à mousse et des extincteurs à poudre. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit. La circulation routière dans la rue voisine a été interrompue pendant l'intervention des pompiers en raison de la présence de tuyaux d'eau incendie sur la chaussée. L'activité de l'établissement n'est pas affectée ; aucun chômage technique n'est envisagé pour les 300 employés de l'entreprise.


**N°38091 - 04/01/2010 - FRANCE - 25 - BESANCON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 20 h dans le conduit d'évacuation des gaz de l'étuve de séchage d'une ligne de cataphorèse dans une entreprise de traitement de surface. L'opérateur apercevant un point rouge sur le conduit en inox donne l'alerte. Les pompiers arrosent la toiture pour éviter la propagation du sinistre puis éteignent le foyer. Il n'y a ni dommage matériel, ni conséquence sur l'environnement. La production reprend le 07/01/10 sans qu'il soit nécessaire de remplacer le conduit d'évacuation.


**N°37527 - 30/11/2009 - FRANCE - 76 - SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une émission de vapeurs nitreuses se produit vers 9h15 dans une entreprise de traitement de surface à la suite du mélange accidentel de 500 l d'acide chlorhydrique avec 8 m<sup>3</sup> de nitrate de sodium dans un camion-citerne de 13 m<sup>3</sup>. Un périmètre de sécurité est mis en place et une dizaine d'employés est évacuée ainsi que le personnel d'une entreprise riveraine de recyclage de pneus ; 3 employés sont légèrement intoxiqués, l'un d'entre eux est conduit à l'hôpital pour des examens. Après arrêt de la réaction chimique, le contenu du camion-citerne est transvasé dans 10 conteneurs par 2 salariés de la société de transport vêtus de combinaison anti-acide, sous protection d'une lance incendie des pompiers. Les récipients sont entreposés à l'arrière de l'établissement dans l'attente de leur repompage dans un véhicule-citerne d'une entreprise spécialisée, au cours de l'après-midi. L'intervention des secours s'achève vers 15 h.



**N°37451 - 08/11/2009 - FRANCE - 91 - BONDOUFLE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 2 h dans un atelier récemment rénové d'une entreprise de traitement de surface des métaux. Les alarmes alertent la gendarmerie et le directeur de l'établissement ; les systèmes de désenfumage des locaux se déclenchent normalement. Les pompiers éteignent l'incendie vers 7 h à la mousse avec 3 lances à débit variable de 500 l/min et effectuent des mesures de toxicité dans l'air qui se révèlent négatives. Les bains de chromage sont restés confinés dans les bacs de traitement en acier et les eaux d'extinction ont été collectées dans la fosse de 100 m<sup>3</sup> prévue à cet effet. Seules les parties plastiques des installations sont endommagées (ventilation, calorifugeage, gaines électriques). Les dégâts matériels sont estimés à 5 Meuros et les pertes d'exploitation à 3 Meuros ; le coût d'élimination des déchets liquides s'élève à 0,1 Meuros. L'exploitant met en place un périmètre de sécurité autour des cuves d'acide par barrières métalliques et un gardiennage du site par une société extérieure. Les eaux d'extinction et 25 m<sup>3</sup> de bains acides sont évacués et éliminés par une entreprise spécialisée. Les services du gaz ont interrompu l'alimentation de l'établissement jusqu'au contrôle complet des installations. L'intervention des secours s'achève le lendemain à 9 h après une dernière ronde qui ne révèle aucune anomalie. La compagnie d'assurance effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Un exercice incendie avec les secours publics avait été effectué un an auparavant ; les pompiers connaissaient les lieux et les risques des bains d'acide chromique.



**N°37602 - 15/10/2009 - FRANCE - 90 - BELFORT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Vers 19 h, un feu se produit dans une cabine de grenailage dont l'intérieur est entièrement capitonné avec un isolant phonique à base de matières caoutchouteuses. Les cloisons latérales sont équipées en parties basses d'une dizaine de bouches d'aspiration raccordées à un dépoussiéreur à manches filtrantes séparé de la cabine par un mur ; le raccordement des bouches d'aspiration à l'installation de filtration étant réalisé par l'intermédiaire d'un réseau de gaines métalliques. Alors que 2 agents réalisent une opération de grenailage sur une pièce métallique, l'un d'eux constate des flammes sortant de l'une des bouches d'aspiration. Il déclenche l'arrêt d'urgence de l'installation, coupant toute l'alimentation électrique, celle du dépoussiéreur comprise, ainsi que l'arrivée d'air des lances de grenailage. Il intervient avec ses collègues sur la zone en feu à l'aide d'extincteurs disponibles à proximité. Peu après avoir éteint le feu, il constate de nouvelles flammes semblant provenir de l'intérieur des gaines de ventilation. Réalisant qu'ils ne pourront maîtriser le sinistre, ils alertent les pompiers du site voisins et le SDIS. Celui-ci met en oeuvre d'importants moyens, notamment en émulsifiants, une cabine de peinture et des produits inflammables étant à proximité. Une expertise est effectuée pour déterminer l'origine de l'incident.



**N°37044 - 20/09/2009 - FRANCE - 08 - MONTHERME**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare durant la nuit de samedi à dimanche dans une entreprise de galvanisation à chaud et de traitement de surface des métaux. Un employé effectuant une ronde de surveillance découvre l'incendie au matin et alerte les secours. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable ; aucune pollution n'est signalée. Une partie des locaux abritant le traitement des effluents et 250 m<sup>2</sup> de toiture sont détruits ; les 9 employés sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.



**N°36977 - 16/09/2009 - FRANCE - 80 - FRIVILLE-ESCARBOTIN**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une émission d'acide cyanhydrique (HCN) se produit dans une station de détoxification en sous-sol d'une entreprise de traitement de surface. Le chargé d'exploitation de la station est découvert inanimé et gravement intoxiqué vers 12 h ; il effectuait alors sa ronde de surveillance habituelle. Cet agent était intervenu 2 h auparavant avec un sous-traitant, durant 30 min, pour remplacer le moteur de la pompe de transfert des effluents acides vers la cuve de neutralisation. Les effluents liquides du site (bains de rinçage) sont traités dans une station physico-chimique, puis par évapo-concentration. Les effluents bruts sont stockés dans 2 cuves en tête de station ; l'une pour les liquides alcalins cyanurés, l'autre pour les acides. Le traitement comprend une oxydation, dans une cuve dédiée, des cyanures en cyanates par ajout de soude (mise à pH de 12 ou plus) et de javel. Les effluents décyanurés sont ensuite mélangés avec les produits acides dans une cuve de neutralisation, avant décantation et évapo-concentration. Le personnel est évacué et l'alimentation électrique de l'entreprise est coupée. Les pompiers mesurent dans le local une concentration supérieure à 30 ppm d'HCN (graduation maximale des tubes réactifs) et un pH = 1 dans la cuve de neutralisation. La basicité de l'effluent est rétablie, avant son élimination par une entreprise spécialisée (1,5 m<sup>3</sup>). L'intervention des secours s'achève à 1h45 après ventilation du local et mesures confirmant l'absence d'HCN résiduel ; par précaution, 7 pompiers intervenus sur le site subissent des examens à l'hôpital. L'activité redémarre le lendemain. L'exploitant souhaitant éliminer les effluents de la station de détoxification effectue des analyses qui révèlent la présence d'un liquide acide (pH=1) au fond de la cuve de stockage des effluents cyanuré, sur 1 m, et d'un effluent basique (pH = 8) en surface, sur 50 cm d'épaisseur ; la rétention contient également un liquide acide (pH = 1) sur 10 cm d'épaisseur. L'activité de l'entreprise est de nouveau arrêtée. La basicité est rétablie puis une entreprise spécialisée élimine les produits. Interrompu durant le week-end, l'élimination (30 m<sup>3</sup>) s'achève le lundi vers 13 h. Lors de son enquête, l'inspection des IC relève une insuffisance de l'analyse des risques de la station et des non-conformités au regard des prescriptions réglementaires : local non ventilé, pas de mesure de niveau pour les cuves, pas de détection de présence de liquide dans les rétentions, schéma des réseaux non à jour, absence de consignes d'exploitation et de sécurité de la station, d'enregistrement des contrôles de surveillance effectués, de signalétique du risque, de moyens d'urgence pour la mise en sécurité des installations. Un arrêté de mise en demeure prescrit ces mises en conformité. Une enquête judiciaire est effectuée pour déterminer les causes de l'accident ; l'exploitant suspecte une erreur humaine lors de la manipulation des produits.



**N°36680 - 07/08/2009 - FRANCE - 80 - NIBAS**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

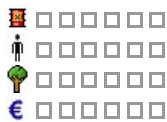
Un feu d'origine électrique se déclare vers 21 h dans un bâtiment de stockage d'une entreprise de traitement de surface des métaux abritant 25 kg de cyanure de potassium, 25 kg de cyanure de sodium, le traitement des effluents cyanurés (évaporation naturelle forcée), 2 bains de chromage, un bain de bronze, un poste de concentration des rinçages de métaux précieux, une installation de tribofinition et un stockage de carton et de rouleau de PVC dans les combles. La toiture en fibrociment s'effondre et un important panache de fumées est émis. L'incendie endommage également un bâtiment adjacent qui abrite des installations de vernissage (200 l de vernis). Les secours alertés par des riverains mettent en place un périmètre de sécurité de 400 m. Les pompiers, renseignés par un employé des emplacements des produits dangereux, éteignent l'incendie vers 23 h. Aucun blessé n'est à déplorer ; les secours ont effectué des mesures de toxicité dans l'air qui se sont révélées négatives. Les installations de chromage et de tribofinition sont détruites. Le poste de concentration des rinçages de métaux précieux est endommagé et la cuve double enveloppe des effluents cyanurés est déformée par le flux thermique de l'incendie. Les stockages de cyanure, la cuve de vernissage au trempé et les chaînes de traitement de surfaces n'ont pas été affectés par le sinistre. Les eaux d'extinction confinées sur le site et les 2 m<sup>3</sup> d'effluents cyanurés sont pompés et stockés dans des cuves spécifiques avant élimination par une entreprise spécialisée. Les installations avaient été arrêtées le matin pour les congés annuels d'été d'une durée de 15 jours. Aucune activité d'exploitation n'avait eu lieu dans les locaux durant l'après midi. A la suite de l'accident, plusieurs mesures sont prises : mise en place de portes incombustibles, stockage des cyanures dans des contenants incombustibles et en rétention, isolement électrique des différents matériels notamment pendant les phases d'arrêt prolongées. Selon l'exploitant, les activités de l'établissement devraient redémarrer à la mi-septembre.



**N°36609 - 23/07/2009 - FRANCE - 28 - LUCE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 8 h sur des résidus de peinture dans un four à gaz d'une entreprise de traitement de surface des métaux. Le personnel est évacué et les alimentations en énergie sont coupées ; 2 employés incommodés par les fumées sont conduits à l'hôpital. Les pompiers maîtrisent le sinistre puis ventilent les locaux. L'intervention des secours s'achève vers 9 h. La gendarmerie, les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.



**N°36333 - 20/06/2009 - FRANCE - 42 - SORBIERS**

*C25.62 - Usinage*

Un feu se déclare vers 20 h dans la salle de contrôle de 80 m<sup>2</sup> d'une usine de travail des métaux. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance. La salle est détruite et 30 employés sont en chômage technique. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.



**N°36206 - 22/05/2009 - FRANCE - 01 - SAINT-PAUL-DE-VARAX**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 4 h dans un bâtiment isolé de 400 m<sup>2</sup> d'une entreprise de traitement de surface. Situé à 500 m de l'établissement principal, ce bâtiment abrite une partie bureau, un atelier de maintenance, des cuves vides en polypropylène d'une ancienne station d'épuration, une chaîne de traitement également vide composée de plusieurs cuves en polyester, un stock de bouchons en caoutchouc et des bouteilles d'acétylène ; aucun produit chimique n'est stocké. La circulation sur la RD 1083 est interrompue. Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 6h30 avec 5 lances à débit variable (1 x 1 000 l/min + 4 x 500 l/min) et les eaux d'extinction sont dirigées vers un lagunage. Les foyers résiduels sont éteints dans la matinée et des rondes de surveillance sont effectuées dans la journée ; le bâtiment est détruit. Selon la police de l'eau, aucun impact sur le ruisseau voisin ("LE VIEUX JONC") n'est constaté. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant des analyses de sols dans la zone de retombée des fumées : polychlorobiphényles (PCB-DL, PCBi), dioxines et furannes (PCDD, PCDF) ; les résultats se révèlent négatifs. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.



**N°36004 - 20/03/2009 - FRANCE - 12 - OLEMPS**

*C25.62 - Usinage*

Une explosion suivie d'un incendie se produit dans un atelier de 200 m<sup>2</sup> d'une entreprise spécialisée dans la fabrication d'outillage de précision ; 1 employé légèrement brûlé est conduit à l'hôpital. Les pompiers, équipés d'ARI, éteignent l'incendie avec 2 lances. Selon la presse, des produits chimiques utilisés pour le traitement de surfaces des métaux seraient à l'origine du sinistre. L'exploitant diligente une enquête pour déterminer les causes de l'accident.





**N°35121 - 23/02/2009 - FRANCE - 41 - CORMENON**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 22 h dans un des 5 bâtiments d'une entreprise de traitement de surface par voie électrolytique ou chimique classée Seveso. L'alarme incendie se déclenche et les secours sont alertés ; 5 riverains et 8 personnes présentes sur une aire d'accueil des gens du voyage sont évacués. Les alimentations en gaz et en électricité de l'établissement sont interrompues. L'incendie génère un important nuage de fumées. La soixantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre vers minuit avec une grande lance, 6 lances à débit variable de 500 l/min et 2 lances à mousse. Les eaux d'extinction sont contenues dans les rétentions prévues à cet effet et dans la station de détoxification de l'établissement ; les eaux de la station menaçant de déborder sont pompées par les secours et stockées dans les 2 bassins de confinement des eaux d'extinction du site. Les pompiers maintiennent une surveillance sur le site jusqu'à 4 h. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 9 h après une dernière reconnaissance. Une surveillance des lieux est mise en place par l'entreprise. Les eaux collectées sont éliminées par une société spécialisée. Le bâtiment de 800 m<sup>2</sup>, qui abritait 2 chaînes de traitement comportant des bains à base de chrome, est détruit. Au moment des faits, 7 employés travaillaient dans un des bâtiments de l'établissement. À l'exception des ventilations en fonctionnement permanent, les autres équipements du site (dont ceux sinistrés) étaient à l'arrêt mais maintenus sous tension. Un arrêté préfectoral d'urgence prescrit des mesures de mise en sécurité (élimination des déchets, nettoyage et démantèlement des installations, surveillance de la qualité des eaux et des sols). A la suite de l'incendie, l'exploitant prévoit : la mise en place d'une surveillance vidéo dans chacun des bâtiments, l'installation de clapets coupe-feu sur les gaines de ventilation traversant les murs, un contrôle mensuel des installations par thermographie infrarouge et la réalisation d'exercices POI.



**N°35709 - 05/01/2009 - FRANCE - 94 - FRESNES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un employé muni d'un masque à gaz dont la cartouche est périmée est gravement intoxiqué avec arrêt cardio-respiratoire lors du nettoyage d'une cuve de dégraissage de 5 m<sup>3</sup> de trichloroéthylène dans une entreprise de revêtement des métaux. Le directeur de l'établissement qui lui porte secours est à son tour victime d'un arrêt cardiaque. Alerté par le 3ème salarié du site, les pompiers réaniment les 2 blessés graves qui sont conduits à l'hôpital et ventilent l'atelier ; les 2 personnes décéderont les jours suivants. Le 3ème employé ainsi que 2 pompiers sont légèrement intoxiqués. Aucun impact sur l'environnement n'est signalé. Une enquête judiciaire est diligentée.



**N°35524 - 10/12/2008 - FRANCE - 16 - GOND-PONTOUVRE**

*C25.62 - Usinage*

Un feu se déclare vers 10h30 dans un stock de diluant de peinture en bidons de 25 l, à l'arrière d'une entreprise de mécanique générale. L'incendie est éteint par le personnel avant l'arrivée des pompiers. Six employés sont examinés sur place par le service médical des secours ; aucun blessé n'est à déplorer. L'incendie a détruit 4 bidons et un fût d'acide s'est répandu sur le sol ; 7 bidons ont été placés dans des surfûts en plastique. L'intervention des secours s'achève à 13 h.



**N°35516 - 05/11/2008 - FRANCE - 54 - CUSTINES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une entreprise de galvanisation, une canalisation de gaz naturel moyenne pression est endommagée par un engin de travaux publics durant des travaux ; 10 employés de 2 entreprises mitoyennes sont évacués. Les services techniques du gaz colmatent la fuite.



**N°35204 - 19/09/2008 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE**

*C25.62 - Usinage*

Vers 12h30, un opérateur d'une entreprise de traitement de surface sectionne la bonde de fond d'un bain d'acide fluoro-nitrique en déplaçant l'une des plaques d'un caillebotis voisin ; 15 l de bain se déversent dans la rétention. Pour limiter la perte de produits, l'employé pompe la solution acide dans un conteneur non lavé contenant encore un fond ou une pellicule de bisulfite de sodium. L'opérateur agit dans la précipitation, sans avoir lu préalablement l'étiquette collée sur le conteneur stipulant de ne pas mélanger les 2 produits chimiques. Des vapeurs nitreuses toxiques s'échappent du réservoir mobile et le pompage est suspendu. Malgré la ventilation mise en service dans l'atelier dès le début de l'incident, les vapeurs émises intoxiqueront 18 salariés dont 8 seront hospitalisés, 5 autres étant toujours en observation sur site à 14h15. L'établissement est évacué. L'intervention mobilise d'importants moyens (32 pompiers et 13 véhicules). Une reconnaissance est effectuée dans le bâtiment, puis le conteneur est évacué à l'extérieur et inerté / refroidi avec de l'eau ; la température descend ainsi de 37 à 17 °C vers 14h15. Le sous-préfet et un élu se sont rendus sur les lieux, de même que l'inspection des installations classées qui effectue une enquête. Le conteneur et l'acide restant dans la rétention seront évacués pour traitement. Les populations et entreprises voisines n'ont pas été exposées et aucun impact notable n'a été observé sur l'environnement.



**N°35390 - 30/08/2008 - FRANCE - 91 - LISSES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Deux jours avant la reprise d'activité d'une entreprise de traitement de surface (arrêt annuel du mois d'août), un feu se déclare à 4 h sur un conteneur extérieur fermé à clé (armoie métallique sur rétention) abritant principalement les stocks de vernis de la société. L'incendie est éteint par les secours publics. Le coût des dégâts matériels (container, 450 kg de produit stocké et bardage de l'établissement mitoyen avec le stockage) est estimé à 30 000 euros. Le conteneur en acier était relié à la masse du bâtiment par une tresse en cuivre et muni d'orifices de ventilation haute et basse. Un acte de malveillance est fortement suspecté.



**N°35165 - 02/08/2008 - FRANCE - 63 - LE CENDRE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un rejet d'effluents faiblement pollués se produit un dimanche dans un atelier de traitement de surface (60 m<sup>3</sup> de bains de décapage de métaux et bois) à la suite de la rupture d'un tuyau souple d'eau utilisé pour le nettoyage des cuves, le rinçage et pour l'alimentation d'un nettoyeur sous pression. La vanne d'isolement du tuyau étant restée ouverte, l'eau s'est écoulée dans le bâtiment, a rempli la rétention située sous le sol de l'atelier et le décanteur du système de rinçage, puis un faible volume s'est répandu dans la cour de l'établissement. Des eaux de rinçage, et des boues du fond du déboureur ont ainsi été rejetées ; ces effluents pouvaient être faiblement acides ou basiques et contenir des ions fluorhydriques ainsi que quelques résidus de peinture décapés. Les pompiers sont intervenus ; le rejet étant peu pollué les conséquences ont été faibles. L'activité de l'atelier a été interrompue durant quelques jours pour permettre la vidange des rétentions. L'absence de fermeture de la vanne d'isolement du tuyau, le samedi à midi à la fin de la semaine de travail, est à l'origine de l'accident ; le tuyau resté sous pression a éclaté durant la nuit ou le lendemain. Aucune consigne ne précisait l'obligation de fermeture de la vanne et aucune vérification du tuyau n'avait été effectuée. L'enquête de l'inspection des installations classées révèle également que la capacité de rétention sous le sol de l'atelier, qui sert de rétention pour certains bains de traitement, n'était pas munie d'une détection de présence de liquide. L'inspection propose au préfet un arrêté de mise en demeure. A la suite de l'accident il est prévu : un affichage prescrivant la fermeture de la vanne d'eau et la mise en place d'une détection avec alarme dans les rétentions.



**N°34940 - 30/07/2008 - FRANCE - 33 - PESSAC**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

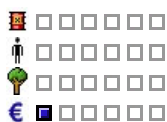
Une fuite se produit vers 17 h sur une cuve contenant 2 m<sup>3</sup> d'une solution diluée d'acides phosphorique et sulfurique dans une entreprise de traitement de surface. L'acide, répandu sur 70 m<sup>2</sup> au niveau du parking et de l'atelier de l'établissement, est confiné par un merlon de sable puis pompé par les pompiers avec du matériel de l'entreprise. Aucun blessé n'est à déplorer. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté d'urgence de suspension d'activité de l'atelier. Onze salariés sont en chômage technique.



**N°34724 - 16/06/2008 - FRANCE - 25 - MAICHE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

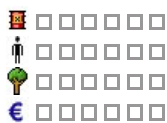
Une fuite de 20 kg de frigorigène fluoré (F22) sur les 55 kg contenus dans une installation de réfrigération a lieu à 14h49 dans une entreprise de sous traitance en lunetterie exerçant des activités de galvanoplastie. Les secours évacuent 86 employés dont 32 incommodés ; certains pris de maux de tête et de vomissements sont examinés sur place, mais aucun ne sera hospitalisé et tous regagnent leur domicile. Selon les secours, des émanations toxiques seraient remontées par des gaines techniques. L'installation mise en service dans l'usine en janvier 2008 provenait d'un autre site en arrêt d'activités. Le frigoriste chargé des travaux à l'époque évoque une usure naturelle de l'appareil. L'installation est purgée. Le frigorigène fluoré récupéré dans un réservoir mobile en présence des pompiers sera détruit.



**N°36235 - 01/06/2008 - FRANCE - 91 - ETAMPES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare un dimanche vers 20 h dans une entreprise de traitement de surfaces. L'incendie est maîtrisé par les secours publics ; aucun impact extérieur n'est signalé. Les cuves de traitement sont déformées mais n'ont pas fuit ; l'ensemble des bains est pompé et éliminé comme déchet. Les dommages matériels sont évalués à 420 Keuros ; l'activité de l'établissement est interrompue durant 5 mois. Une défaillance d'une sonde, sur l'installation de chauffage des bains qui se déclenchait automatiquement en fin d'après-midi sans présence humaine, est à l'origine de l'accident. L'exploitant met en place de nouvelles cuves, installe sur chaque bain de nouveaux redresseurs et sondes de chauffe (centralisés dans une armoire électrique), revoit les rétentions ainsi que la ventilation et modifie la mise en chauffage du dimanche qui s'effectue désormais avec présence humaine.



**N°34543 - 05/05/2008 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une entreprise de traitement des métaux, un feu se déclare vers 11 h sur une machine de polissage et se propage aux gaines d'aspiration des poussières. Une trentaine d'employés est évacuée. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable puis effectuent des mesures de monoxyde de carbone (CO) qui se révèlent négatives. L'intervention des secours s'achève vers 14 h.



**N°34523 - 30/04/2008 - FRANCE - 44 - CARQUEFOU**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une fuite de métal en fusion se produit vers 7 h sur un bain de 125 t de zinc dans une entreprise de traitement de surface. 26 employés sont évacués et les pompiers sont alertés. Aucun blessé n'est à déplorer mais 65 salariés sont en chômage technique.




**N°34456 - 03/04/2008 - FRANCE - 60 - BEAUVAIS**

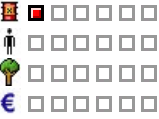
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

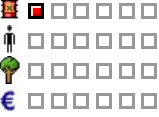
Un feu couvant émettant une importante fumée se déclare à 7 h dans la chambre de dépoussiérage d'une grenailleuse d'une entreprise de traitement de surface. Les employés sont évacués et les secours alertés. Les pompiers effectuent des mesures de température avec une caméra thermique (T = 150 °C). Le feu est éteint avec des extincteurs à poudre. Selon l'exploitant, une particule incandescente serait à l'origine de la combustion des manches filtrantes. A la suite de l'accident, le dépoussiéreur est remis en état et la grenailleuse ainsi que le pare étincelles sont vérifiés.

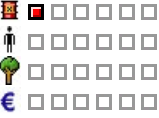
-  **N°34963 - 28/03/2008 - FRANCE - 91 - VILLIERS-SUR-ORGE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare à 2h50 dans une unité d'application de peinture d'une entreprise de traitement de surfaces. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 40 min. Aucun blessé n'est à déplorer, mais une partie de l'atelier, 100 kg de peinture, ainsi que 50 l de diluant sont détruits ; 12 employés sont en chômage technique.
-  **N°34247 - 14/02/2008 - FRANCE - 38 - FRONTONAS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un dégagement d'oxydes d'azote se produit vers 10h30 dans une entreprise de traitement de surfaces durant le décapage de pièces en aluminium dans un bain contenant notamment de l'acide nitrique. Les 17 employés présents dans l'atelier sont évacués ; 5 salariés incommodés par les vapeurs nitreuses sont conduits à l'hôpital. Les pompiers sous scaphandre ventilent les locaux et effectuent des mesures d'acidité qui révèlent un pH de 2. Le bain est neutralisé et évacué par une entreprise extérieure spécialisée. L'intervention des secours s'achève vers 13h30.
-  **N°34183 - 03/02/2008 - FRANCE - 25 - GENEUILLE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 6h30 dans une entreprise de traitement de surface de 600 m<sup>2</sup> abritant notamment 2 cuves de 2 000 l d'acide sulfurique et 2 m<sup>3</sup> d'acide chromique. L'incendie émet une importante fumée noire. Les pompiers éteignent l'incendie vers 7h30 avec 3 lances à débit variable ; 2 pompiers incommodés sont examinés par le médecin des secours. Les eaux d'extinction confinées sur le site sont traitées par l'exploitant. Les cuves endommagées sont éliminées par une entreprise extérieure. Aucune pollution n'est constatée. L'intervention des secours s'achève vers 10h30 après ventilation des locaux ; 18 des 27 employés pourraient être en chômage technique partiel pour une durée indéterminée.
-  **N°34167 - 29/01/2008 - FRANCE - 59 - SAINT-AMAND-LES-EAUX**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 22h30 dans les locaux administratifs d'une entreprise de mécanique générale. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable de 500 l/min. Des bureaux et des locaux divers sont détruits, 22 employés sont en chômage technique. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine du sinistre.
-  **N°34087 - 03/01/2008 - FRANCE - 77 - LAGNY-SUR-MARNE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare à 21h47, après le départ des salariés, dans un atelier de traitement de surfaces de 1 500 m<sup>2</sup> à la suite de l'échauffement d'un thermoplongeur de maintien en température d'un bain d'oxydation anodique de la chaîne d'aluminium. Averti par la détection incendie de l'établissement, la société de gardiennage alerte les secours. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable. Une partie des eaux d'extinction s'étant écoulée dans les réseaux d'eaux pluviales de la zone industrielle dont l'exutoire est la MARNE, l'exploitant des captages d'eau en aval du rejet est prévenu afin de suspendre les pompages à titre de précaution. L'incendie est éteint vers 3h30 et les foyers résiduels sont maîtrisés avec 2 lances à mousse. Les bains contenant des acides chromique et sulfurique, les eaux d'extinction et les divers écoulements contenus sur le site notamment dans les réseaux obturés par une vanne barrage, sont éliminés par une entreprise spécialisée ; 300 m<sup>3</sup> sont ainsi évacués durant 1 semaine. Aucune pollution du milieu naturel n'a été signalée. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine du dysfonctionnement du thermoplongeur. Les dégâts matériels sont évalués à 5,5 millions d'euros ; 30 employés sont en chômage technique. Une enquête judiciaire est effectuée.
-  **N°34034 - 01/01/2008 - FRANCE - 95 - SAINT-BRICE-SOUS-FORET**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 21h30 dans l'un des ateliers d'une entreprise de traitement de surfaces de 1 000 m<sup>2</sup>. La détection incendie du site se déclenche et les secours sont alertés. Deux riverains âgés sont évacués par précaution. Les pompiers éteignent l'incendie en 3 heures avec des lances à eau et à mousse. Les secours effectuent des mesures de toxicité dans l'air qui se révèlent négatives. Aucun blessé n'est à déplorer mais 400 m<sup>2</sup> de bâtiment sont détruits et 60 employés sont en chômage technique ; le dispositif de détection d'intrusion ayant été détruit, un gardiennage nocturne est mis en place. Les eaux d'extinction confinées sur le site (obturateurs sur les réseaux d'assainissement fermés et rétention suffisante) sont traitées par une entreprise spécialisée. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine du sinistre.
-  **N°34918 - 24/12/2007 - FRANCE - 63 - SAINT-JEAN-D'HEURS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un dégagement de vapeurs nitreuses se produit vers 16 h dans une entreprise de traitement de surface à l'arrêt, lors du déniquelage à l'acide nitrique d'un appareil de maintien en température (radiaplaque) d'une cuve de niquelage. Cette opération de maintenance avait débuté dans l'après-midi en présence du directeur de l'établissement et d'un opérateur. L'emballement de la réaction exothermique dû à un excès de nickel sur la radiaplaque s'est produit alors que le directeur s'était absenté pendant 1 h pour ramener l'opérateur à son domicile ; la face de la radiaplaque située contre la paroi du bac, plus chargée de nickel que prévu, n'était pas entièrement visible. Alertés par des riverains, les pompiers munis d'ARI vidangent le bac de traitement pour arrêter la réaction. Aucune victime n'est à déplorer et aucun impact sur l'environnement n'est signalé. L'installation d'aspiration et de lavage des vapeurs, utilisée pour des concentrations plus faibles, s'est révélée insuffisante lors de l'émission importante de vapeurs nitreuses. L'absence de surveillance durant le déniquelage n'a pas permis de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter ce rejet. L'exploitant prend plusieurs mesures : polarisation de l'appareil de chauffage (radiaplaque) afin de diminuer le dépôt de nickel et mise en place sur la radiaplaque d'un bipasse pour eau froide, rédaction d'une procédure d'intervention et enlèvement manuel de l'excès de nickel avant traitement à l'acide.





 **N°33938 - 04/12/2007 - FRANCE - 38 - RIVES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 14 h sur des filtres à peinture dans un atelier de traitement de surface de 1 000 m<sup>2</sup>. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable. Une personne intoxiquée par les fumées est conduite à l'hôpital. Les secours effectuent des mesures de toxicité dans l'air qui se révèlent négatives. Une société spécialisée récupère les eaux d'extinction collectées dans une cuvette de rétention ; 10 employés sont en chômage technique.

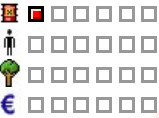
 **N°33876 - 21/11/2007 - FRANCE - 49 - BAGNEUX**  
*C25.62 - Usinage*  
 Une fuite d'un mélange d'acides fluorhydrique et nitrique se produit vers 17 h sur un fût de 200 l dans une entreprise de travail des métaux. Les secours évacuent le personnel et mettent en place un périmètre de sécurité. Une CMIC maîtrise la fuite puis une entreprise spécialisée récupère le fût en fin de journée. L'intervention des pompiers s'achève vers 20 h.


 **N°34069 - 11/11/2007 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un déversement de 20 m<sup>3</sup> d'eau contenant 7 mg/l de cyanure de sodium se produit au cours d'un week-end dans une entreprise de traitement de surface des métaux à l'arrêt. Le samedi en début de matinée, la vanne d'alimentation en eau de la ville est ouverte pour remplir un bac du dégraissage électrolytique mais n'est pas refermée. Le service gestionnaire du réseau public ayant interrompu la distribution d'eau pour des travaux, sans prévenir l'exploitant, l'absence de fermeture de la vanne n'est pas détectée lors de l'arrêt de l'établissement à midi. A partir de 14 h, après remise en service du réseau de la ville, le remplissage du bac reprend puis son contenu déborde dans les rétentions et s'écoule par surverse dans le réseau des eaux pluviales. L'accident est constaté par un agent de maîtrise lors du redémarrage de l'entreprise, le dimanche à 17h30. A la suite de l'accident, l'exploitant prend les mesures suivantes : modifications et rappel des consignes pour l'alimentation en eau des cuves, substitution de l'eau de ville par de l'eau recyclée et fermeture automatique des vannes lors des arrêts de l'entreprise, mise en place de détecteurs dans les rétentions avec report d'alarme au gardien.

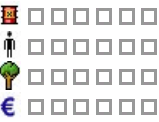
 **N°33772 - 25/10/2007 - FRANCE - 38 - SAINT-AURICE-L'EXIL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une fuite se produit vers 9h30 au niveau d'une vanne d'un réservoir de propane (diam : 1 m / L = 7 m) dans une entreprise de traitement de surfaces des métaux. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m et évacuent les 17 employés de 2 bâtiments de l'entreprise. La vanne est fermée et un prestataire de service effectue des contrôles de sécurité. L'intervention des pompiers s'achève vers 11h30 après de nouveaux relevés d'explosivité négatifs.


 **N°33565 - 04/09/2007 - FRANCE - 49 - DURTAL**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 22 h dans un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> d'une entreprise spécialisée dans la fabrication d'engins de voirie. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable. L'intervention des secours s'achève à 3h40 ; les pompiers effectuent cependant une ronde de surveillance à 8 h. Aucun chômage technique n'est prévu. Une défaillance matérielle sur une machine de production pourrait être à l'origine de l'incendie.

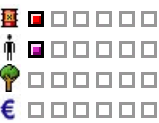
 **N°33547 - 02/09/2007 - FRANCE - 90 - VALDOIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers minuit dans un bâtiment sur 2 niveaux d'une entreprise de traitement de surfaces des métaux et de peinture par cataphorèse dont l'activité avait débuté depuis 1 mois ½ après la liquidation judiciaire du précédent exploitant. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable en moins de 2 h puis mettent en place une surveillance par rondes toutes les 2 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans les rétentions des cuves de traitement ; aucune pollution n'est constatée. Les dégâts matériels sont importants et 17 employés sont en chômage technique. Le départ de feu se serait produit au niveau d'une gaine d'aspiration. Un arrêté préfectoral d'urgence prescrit des mesures pour sécuriser le site et notamment la couverture immédiate des cuves exposées aux eaux météoriques puis sous huitaine, le nettoyage des cuves et des ouvrages de rétention, l'élimination des effluents de nettoyage, des bains de traitement et de rinçage ainsi que des eaux d'extinction.


 **N°33388 - 09/08/2007 - FRANCE - 91 - LISSES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans l'atelier d'une entreprise de traitement de surfaces de 1 600 m<sup>2</sup> durant les congés annuels (?), une déflagration avec émission d'une "fumée grisâtre" se produit vers 8 h dans une machine de dégraissage susceptible de contenir du perchloroéthylène. Les 4 employés présents dans l'entreprise, qui effectuent des travaux de maintenance, sont évacués. En l'absence d'information précise sur la nature du produit impliqué, les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m, sous le vent, autour du site. L'alimentation électrique de l'établissement est interrompue et les réseaux d'assainissement sont obturés par précaution, à la demande du service des eaux. Les pompiers effectuent des mesures de toxicité dans le bâtiment qui sont négatives. Le responsable de l'entreprise qui a pu être joint vers 10 h confirmera que la machine contient du perchloroéthylène. L'intervention des secours s'achève vers 11h30. Une réaction chimique serait à l'origine de l'accident qui n'a pas fait de victime. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.


 **N°33379 - 08/08/2007 - FRANCE - 35 - REDON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Des habitants sentent vers 9h30 une odeur suspecte de gaz dans une rue et alertent les pompiers. Les secours effectuent des reconnaissances qui entraînent l'interruption de la circulation routière, l'évacuation d'habitations et d'entreprises dans plusieurs rues. A 11h15, l'origine des odeurs est localisée dans une entreprise de traitement de surface. Selon les pompiers, un dégazage d'une citerne de 28 m<sup>3</sup> d'un produit chimique corrosif a provoqué l'émission odorante. L'intervention des secours s'achève vers 12h30.


 **N°33358 - 04/08/2007 - FRANCE - 28 - COULOMBS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement et revêtement des métaux, un feu se déclare vers 18 h dans un hangar de 300 m<sup>2</sup> abritant 60 t de métaux (cuivre, nickel, inox...). Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable de 500 l/min et 1 lance à mousse puis mettent en place des rondes de surveillance toutes les 4 heures. L'intervention des secours s'achève le lendemain matin vers 10 h.

 **N°33275 - 19/07/2007 - FRANCE - 75 - PARIS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 20 h dans un établissement de dorure et argenture sur métaux de 150 m<sup>2</sup>. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés pour maîtriser le sinistre : 88 pompiers, 26 engins venus de 12 casernes. Les secours redoutant des émanations toxiques évacuent par précaution 60 personnes de 6 immeubles d'habitations voisins. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances de 250 l/min. L'incendie est éteint vers 21h30. Aucune victime n'est à déplorer.

 **N°33162 - 28/06/2007 - FRANCE - 91 - CORBEIL-ESSONNES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une émission de vapeurs acides se produit vers 18h30 dans une entreprise de traitement de surface à la suite d'une réaction exothermique dans un bac de déchets (acide nitrique, acide fluorhydrique, peroxyde d'hydrogène) de 4 m<sup>3</sup>. Une fumée rousse se dégage dans le bâtiment. Les systèmes de sécurité se sont mis en marche. L'un d'eux lave cette vapeur afin d'en éliminer les éléments dangereux mais se retrouve rapidement à saturation. Le système de désenfumage se met en marche à son tour, ce qui provoque l'émission du nuage chargé d'acide à l'atmosphère. 96 personnes sont évacuées dont 26 employés du site et 70 employés d'une entreprise jumelle. La ventilation du bâtiment est interrompue. Les secours interviennent avec 52 hommes et une CMIC, des mesures atmosphériques sont effectuées à l'extérieur (route nationale, habitations en bord de seine) qui se révèlent négatives pour l'acide nitrique mais révèlent une concentration de 2 ppm d'acide fluorhydrique. Des consignes de confinement sont données aux riverains par les pompiers qui font du porte à porte. A l'intérieur de l'atelier, des concentrations de 10 ppm d'acide nitrique, 5 ppm d'acide fluorhydrique et 105 ppm d'ammoniac sont mesurées. les pompiers procèdent au noyage du bac vers 21h pour réduire les émissions de fumée toxiques. 3 employés sont légèrement intoxiqués et 2 pompiers de l'entreprise légèrement brûlés au visage sont conduits à l'hôpital. L'intervention des secours s'achève vers 2h30. Pour une raison indéterminée, un élément métallique est tombé dans le bac rempli d'acide alors qu'aucun opérateur n'est présent à proximité, la réaction chimique dans le bac a été immédiate. Une légère odeur acide est encore perceptible par les riverains en soirée.

 **N°33142 - 24/06/2007 - FRANCE - 73 - GRESIN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 10h30 dans un atelier de 150 m<sup>2</sup> attenant à un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> sur le site d'une entreprise de traitement de surface des métaux. Une bouteille d'acétylène exposée aux flammes est refroidie à l'aide de lances puis immergée dans un bac d'eau. Les secours surveillent ensuite sa température avec une caméra thermique. Un pompier est légèrement blessé durant l'intervention qui s'achèvera à 18h30 ; 2 des 30 employés de l'établissement sont en chômage technique. Le TRUISON, rivière voisine, n'est pas affecté par le sinistre.

 **N°33073 - 06/06/2007 - FRANCE - 67 - DETTWILLER**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un dégagement de chlore se produit vers 3h30 dans un bâtiment d'une entreprise de traitement de surface à la suite d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'hypochlorite de sodium (eau de javel) ; 20 employés sont évacués. A leur arrivée, les pompiers constatent que la réaction est arrêtée ; ils effectuent des mesures dans le bâtiment puis le ventilent. 8 salariés légèrement intoxiqués sont examinés sur place par le médecin des secours.

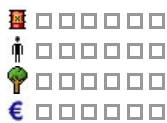
 **N°33023 - 22/05/2007 - FRANCE - 77 - SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 14h30 dans une cheminée d'évacuation des vapeurs d'une entreprise de traitement de surface. L'incendie se propage sur 100 m<sup>2</sup> de toiture ; 40 employés sont évacués. Les secours maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable ; 6 salariés intoxiqués par les fumées sont conduits à l'hôpital. L'activité de l'établissement reprend vers 16 h. Les pompiers effectuent une ronde de surveillance vers 19 h. Les services de l'électricité du gaz et des eaux, la police et un représentant de la mairie se sont rendus sur les lieux.



**N°33229 - 10/05/2007 - FRANCE - 10 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

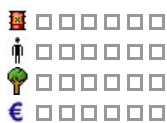
La police de l'eau constate d'importants dépôts de sédiments de couleur bleue sur plusieurs centaines de mètres lors d'un contrôle d'un ru situé en aval d'un réseau d'eaux pluviales. Un atelier situé en amont du réseau et effectuant notamment des traitements de surfaces au chrome III et VI est à l'origine de la pollution. L'inspection des installations classées effectue une enquête qui révèle que la pollution résulte probablement d'un dysfonctionnement de la station de traitement physico-chimique des effluents aqueux. Un arrêté de mesures d'urgence prescrit une mise en sécurité de la station de détoxification et une dépollution.



**N°32977 - 02/05/2007 - FRANCE - 33 - MERIGNAC**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

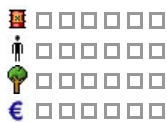
Un feu impliquant de nombreux produits chimiques se déclare vers 2 h dans un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> d'une entreprise de traitement de surface des métaux. Les pompiers circonscrivent le sinistre avec 5 lances à débit variable dont 3 sur échelle. Un local abritant un stockage de poudre de cyanure de sodium est partiellement affecté par l'incendie. Les secours effectuent des mesures de toxicité dans l'air, aux abords de l'établissement, qui se révèlent négatives. Les eaux d'extinction, évaluées à 100 m<sup>3</sup>, sont confinées sur le site dans des bassins de rétention et par obturation des réseaux d'évacuation, puis pompées par 2 entreprises extérieures spécialisées en vue de leur élimination dans des installations autorisées. 31 employés sont en chômage technique. L'intervention des secours s'achève vers 19 h. Des rondes de surveillance en liaison avec le service des eaux sont mises en place pour s'assurer du bon déroulement des opérations de pompage des eaux d'extinction.



**N°32885 - 13/04/2007 - FRANCE - 77 - MEAUX**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 1 h dans une entreprise abandonnée de traitement de surface de 3 000 m<sup>2</sup>, abritant diverses substances chimiques. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable puis effectuent des travaux de déblaiement. Les boues de déblai sont récupérées et stockées provisoirement sur une surface étanche ; 7 pompiers exposés à des ruissellements d'eaux d'extinction polluées sont examinés sur place par l'équipe médicale des secours. Lors de leur intervention, les pompiers découvrent également à l'extérieur du bâtiment, 2 m<sup>3</sup> d'acide sulfurique à 90 %, 2 m<sup>3</sup> d'acide acétique et 2,6 m<sup>3</sup> de soude à 60 % conditionnés dans des emballages stockés dans des cuvettes de rétention contenant des boues polluées. Les services compétents sont alertés. L'intervention des secours s'achève vers 3h30.



**N°33111 - 09/03/2007 - FRANCE - 14 - VIRE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Des dépôts blanchâtres d'origine inconnue tâchent 55 voitures aux alentours d'une entreprise de traitement et revêtement des métaux. Une association de défense de l'environnement alerte les autorités compétentes. Une enquête est effectuée et des analyses sont réalisées.



**N°32535 - 05/12/2006 - FRANCE - 61 - ATHIS-DE-L'ORNE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une explosion se produit vers 7h30 dans une étuve de séchage de peinture d'une entreprise de traitement et revêtement des métaux. Un employé est légèrement blessé. Une douzaine d'employés pourrait être en chômage technique.



**N°32378 - 16/10/2006 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 16h40 dans une entreprise de chromage de 300 m<sup>2</sup> abritant notamment un bain de chrome de 4 000 l, 2 bains d'acide chlorhydrique de 2 000 l, 2 bains de nickel de 5 000 l, 2 bains de soude de 2 000 l et 600 l de produit cyanuré. Les alimentations en énergie du site (gaz et électricité) sont interrompues. Les pompiers éteignent l'incendie en 1 h avec 2 lances et évitent sa propagation aux immeubles voisins. Une partie de la toiture en panneaux plastiques translucides et l'installation électrique de l'établissement sont détruites ; le mur séparatif avec un riverain est fissuré dans l'angle coté rue. Une surveillance des lieux par une société de gardiennage est mise en place et le stock de produits de traitement est évacué. L'intervention des secours s'achève vers 19h30. Six employés sont en chômage technique. Selon l'exploitant, l'installation de climatisation des bureaux pourrait être à l'origine du sinistre.



**N°32590 - 03/10/2006 - FRANCE - 73 - CHAMBERY**

*C25.62 - Usinage*

Des hydrocarbures provenant du réseau d'eaux pluviales du bâtiment de maintenance du matériel ferroviaire polluent la LEYSSE. Après investigations, le personnel ferroviaire localise une fuite au niveau d'un conduit en PVC qui passe à l'intérieur du collecteur des eaux pluviales et est utilisé pour acheminer les effluents chargés en hydrocarbures vers un séparateur. A la suite de quoi les effluents s'écoulent directement dans les collecteurs des eaux pluviales puis dans le cours d'eau. L'administration après constat de ces faits demande à l'exploitant la réparation de la canalisation fuyarde, le curage complet du collecteur des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire, le nettoyage de la zone souillée sur la rive du cours d'eau et de mettre en place un procédure de vérification et de maintenance périodique de l'ensemble des réseaux afin que ce type d'incident ne puisse se reproduire.

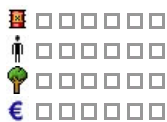




**N°32240 - 25/08/2006 - FRANCE - 42 - LE CHAMBON-FEUGEROLLES**

*C25.62 - Usinage*

Dans l'atelier de laminage à l'arrêt d'une usine de travail des métaux, un vigile constate à 4h30 lors d'une ronde de surveillance, un départ de feu sur les 5 000 l d'huile contenus dans la fosse d'une presse hydraulique de 1 500 t. Ne parvenant pas à éteindre l'incendie avec les extincteurs à mousse à sa disposition, il alerte les secours publics et le directeur de l'établissement. Les pompiers qui rencontrent également des difficultés pour maîtriser le sinistre avec leur émulseur doivent attendre pendant 1h30 l'arrivée sur le site d'un camion contenant un émulseur adapté. L'intervention des secours s'achève vers 9 h après sécurisation du site. La presse hydraulique et le laminoir sont détruits ; la toiture de l'atelier est endommagée. Les eaux d'extinction confinées dans la fosse et celles pompées au fur et à mesure des opérations d'extinction sont éliminées par une société spécialisée. Afin d'éviter des mesures de chômage technique, les horaires de travail du personnel sont modifiés pour faire fonctionner certaines presses en 3x8 au lieu de 2x8. Un boîtier électrique défaillant d'une pompe serait à l'origine du sinistre. L'exploitant envisage la mise en place d'une détection incendie, de doter son établissement d'une réserve d'émulseur permettant de combattre ce type de sinistre et engage une étude sur les possibilités de substitution de l'huile hydraulique par un fluide auto-extinguible. A la demande de l'inspection des installations classées, il doit également revoir sa procédure d'alerte et fournir un rapport sur l'accident.



**N°32049 - 02/08/2006 - FRANCE - 68 - WITTENHEIM**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 16h30 dans un local de stockage de peinture et de solvant d'une entreprise de traitement et revêtement des métaux. 300 m² de toiture s'effondrent et l'incendie se propage dans le bâtiment de 3 000 m². Une abondante fumée noire est émise dans l'atmosphère. Une centaine de pompiers et 40 engins sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. L'intervention des secours est rendue difficile en raison des risques d'explosion dus aux produits stockés et aux bouteilles de gaz d'un chariot élévateur. Malgré des problèmes d'alimentation en eau les pompiers maîtrisent le sinistre vers 19 h. Aucun blessé n'est à déplorer. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit. La mairie avait appelé les habitants d'un lotissement voisin à rester confinés chez eux.



**N°32001 - 20/07/2006 - FRANCE - 69 - CHASSIEU**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 14h30 dans une entreprise de traitement et revêtement des métaux de 1 000 m² abritant des peintures et des solvants. La cinquantaine de pompiers mobilisée maîtrise le sinistre avec 4 lances à débit variable ; 6 employés sont légèrement blessés. Selon la presse, la projection d'étincelles d'une meuleuse, pendant les travaux de démontage d'une cabine de peinture dans la perspective du déménagement de l'entreprise, serait à l'origine de l'accident. Durant l'intervention des secours, les 70 salariés d'une entreprise voisine ont été évacués pendant 1 h. Aucun chômage technique n'est prévu.



**N°31723 - 29/04/2006 - FRANCE - 41 - NOUAN-LE-FUZELIER**

*C25.62 - Usinage*

Dans une usine de mécanique générale, un incendie se déclare vers 13 h et détruit un bâtiment de 10 000 m² (250 m x 40 m) abritant des pneumatiques, de l'huile et des batteries. Le risque de propagation aux bâtiments voisins est très important. Les secours mettent en oeuvre un important dispositif hydraulique, ainsi qu'une lance à mousse et confinent les riverains situés sous le panache de fumée. Ils obturent les réseaux d'égouts pour éviter la dispersion des eaux d'extinction. En raison de l'abondante fumée émise, 80 riverains sont évacués, la RN20 est déviée durant 5 h et la ligne ferroviaire est coupée durant 3 h. Une CMIC effectue des prélèvements atmosphériques, 50 employés risquent d'être en chômage technique. Le feu est maîtrisé vers 19h30. Le dispositif hydraulique est maintenu pour la nuit, 3 véhicules d'une société privée récupèrent vers 22h40 l'huile et les matières visqueuses dans les fosses et les abords de l'établissement. Le lendemain, les pompiers mettent encore 7 lances en action. La phase d'extinction se poursuit avec des difficultés liées à la superficie du bâtiment, l'enchevêtrement des matériaux et la dangerosité des structures non tombées au sol. Le pompage des résidus graisseux des eaux d'extinction se poursuit. Le lendemain, vers 19h45, les secours prévoient d'alléger le dispositif pour la nuit. Le 01/05 vers 10 h, 5 lances sont encore en manoeuvre par intermittence. Vers 16 h, à la suite de sautes de vent qui rabattent la fumée sur une zone pavillonnaire, des prélèvements atmosphériques sont effectués et s'avèrent négatifs. Les secours prévoient le maintien de 10 pompiers en surveillance pour la nuit suivante.



**N°31768 - 23/04/2006 - FRANCE - 41 - CORMENON**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un dimanche vers 19h30, un feu se déclare dans une entreprise de traitement de surface des métaux, classée Seveso seuil bas, abritant 290 m³ de bains (chrome hexavalent, cyanure...) dans des cuves PVC. Un important dégagement de fumées se produit. Une trentaine de gendarmes met en place un périmètre de sécurité ; 150 riverains surplombant la zone industrielle sont évacués. La circulation sur les CD 151 et 921 est interrompue. D'importants moyens humains et matériels (90 pompiers, 16 véhicules) provenant de 9 centres de secours sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. L'incendie est éteint à 21h30 avec 3 grandes lances, 2 petites lances et 1 lance à mousse. Les secours effectuent des analyses d'eau dans la GRENNE et d'air qui se révèlent négatives ; aucun impact sanitaire ou environnemental n'est constaté. Les riverains évacués regagnent leur domicile vers minuit. Le bâtiment de 1 000 m² est détruit à 80 %, mais la structure métallique ne s'est pas effondrée ; 110 employés pourraient être en chômage technique. Les eaux d'extinction confinées sur le site sont pompées par une entreprise spécialisée. Les pompiers mettent en place une surveillance des lieux durant la nuit. La gendarmerie effectue une enquête. Une défaillance lors du redémarrage du chauffage des bains (chaque dimanche soir) pourrait être à l'origine de l'accident. En 2004, l'incendie qui s'était produit dans cet établissement (ARIA 26299) aurait également eu pour origine une défaillance du système de chauffage d'une cuve de traitement.

- 
**N°31625 - 10/04/2006 - FRANCE - 55 - CONTRISSON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare sur une chaîne de peinture d'une usine de traitement et revêtement des métaux. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable.
- 
**N°31575 - 26/03/2006 - FRANCE - 77 - OZOIR-LA-FERRIERE**  
*C25.6 - Traitement et revêtement des métaux ; usinage*  
 Une cuve de 1 000 l d'alodine fuit dans une usine de traitement de surface ; 4 à 500 l de produit recouvrent 80 m<sup>2</sup> de sol bétonné avant de se déverser pour partie dans les égouts. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité, s'équipent de tenues de protection contre les risques chimiques et montent des levées de terre pour contenir l'écoulement. La cuve est relevée pour que la brèche soit située au-dessus du niveau du produit et la fuite est colmatée. Les secours examinent sur place 11 employés ; l'un d'eux sera hospitalisé pour des examens complémentaires.
- 
**N°31557 - 23/03/2006 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Durant un dépotage dans une entreprise de traitement de surface, 100 l d'acide sulfurique s'écoulent du véhicule et se répandent sur le sol à cause de la mauvaise fermeture du bouchon d'obturation d'un tube plongeur lors du nettoyage de la citerne dans la station de lavage du fournisseur. Un périmètre de sécurité est mis en place et les pompiers équipés d'ARI épaudent de la chaux. Le chauffeur légèrement brûlé à une main est soigné par le service médical de l'usine. Le camion est nettoyé et les effluents sont collectés.
- 
**N°31462 - 26/02/2006 - FRANCE - 74 - METZ-TESSY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de traitement de surface en activité, un feu se déclare un dimanche à 4 h dans une unité de zingage de fils de cuivre et de laiton (diamètre de 0,8 à 2 mm) comportant 6 cuves de traitement en polypropylène d'un volume unitaire de 300 à 1 000 l. Deux employés de l'établissement avertis par l'alarme constatent l'ampleur de l'incendie, qui s'est propagé dans l'atelier puis à la toiture du bâtiment, et alertent les secours. Les 60 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre avec 1 grande lance et 4 lances à débit variable. Aucun blessé n'est à déplorer. 500 m<sup>2</sup> d'atelier, les cuves et les gaines d'aspiration en polypropylène sont détruites ; une partie de la toiture s'est effondrée et la station de détoxification des effluents endommagée par l'incendie n'est plus opérationnelle. Les eaux d'extinction (50 m<sup>3</sup> - pH = 4) collectées dans le sous-sol de l'établissement, qui forme rétention, sont pompées par une entreprise spécialisée. Aucune conséquence sur l'environnement n'est signalée. L'intervention des secours s'achève vers 10 h. Une défaillance dans une armoire électrique (redresseur ?) serait à l'origine du sinistre qui s'est propagé dans l'atelier notamment avec la combustion des gaines en polypropylène. Des mesures de chômage technique sont envisagées. La gendarmerie effectue une enquête.
- 
**N°31463 - 23/02/2006 - FRANCE - 74 - SCIONZIER**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de traitement de surface de pièces automobiles, un feu se déclare vers 7h30 au niveau d'un bain de décapage contenant 2 000 l d'acide chlorhydrique. Malgré l'intervention du chef d'atelier avec les moyens de secours internes, le sinistre se propage par les gaines de ventilation en polypropylène à 4 500 des 10 000 m<sup>2</sup> du bâtiment. Un important panache de fumées noires est émis ; la circulation sur la RN 205 est interrompue et une limitation de la vitesse est mise en place sur l'A 40. Les secours publics maîtrisent l'incendie vers 9h30 avec 6 lances à débit variable (5 x 250 l/min + 1 x 1 000 l/min). Un des 2 pompiers légèrement brûlés par des substances chimiques durant l'intervention, est soigné à l'hôpital. Les dommages matériels sont importants : le toit de l'atelier à charpente lamellé-collé est en partie effondré et 3 chaînes de traitement sont détruites. La majorité des eaux d'extinction est confinée dans une rétention, néanmoins une partie d'entre elles et un produit organique de finition s'écoulent dans le ruisseau du CHAMBERON puis dans l'ARVE à la suite, semble-t-il, du colmatage par des débris d'incendie d'un caniveau de collecte. Les représentants du conseil supérieur de la pêche et le service de la police des eaux ne constatent aucune trace visible de pollution ; par précaution des prélèvements et des analyses sont effectués. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine du sinistre. Des mesures de chômage technique sont prévues pour une quarantaine des 192 employés de l'établissement. Le maire, la presse écrite et télévisée se sont rendus sur les lieux. La gendarmerie effectue une enquête.
- 
**N°31418 - 07/02/2006 - FRANCE - 69 - VILLEURBANNE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement de surface, un incendie détruit en début de soirée un bâtiment de 300 m<sup>2</sup> dédié aux activités connexes tels que le polissage et le stockage de pièces. Les secours évacuent 3 riverains et éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable. Aucun blessé n'est à déplorer. Le bâtiment abritant les cuves de traitement, les zones de stockage de produits neufs et de déchets n'est pas affecté par le sinistre. Les eaux d'extinction s'étant écoulées dans les égouts publics, le gestionnaire du réseau d'assainissement effectue des analyses. La porte d'accès par la rue au bâtiment incendié est sécurisée et un dispositif de soutènement est mis en place sur le mur fissuré par le feu, en limite de propriété. Selon l'exploitant, la projection sur des poussières de polissage, d'une braise du poêle à charbon utilisé pour chauffer le local pourrait être à l'origine de l'incendie. Les 3 employés sont en chômage technique.

-  **N°31319 - 20/01/2006 - FRANCE - 37 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement de surface, un feu se déclare vers 16 h sur une cuve contenant un bain de zinc de 9 000 l. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable. Les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin de confinement ; un écoulement limité est néanmoins constaté dans le réseau d'eaux pluviales. Une entreprise spécialisée récupère les eaux polluées. L'intervention des secours s'achève vers 21h30. Aucune pollution du milieu naturel n'est signalée. Des élus municipaux et la police se sont rendus sur les lieux.
-  **N°31311 - 17/01/2006 - FRANCE - 28 - CHERISY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une émission de monoxyde de carbone (CO) se produit durant l'après-midi dans une entreprise de traitement de surface des métaux. Les 7 employés sont évacués et l'alimentation en gaz de l'établissement est interrompue ; 4 salariés sont examinés à l'hôpital. Les secours mesurent une concentration de 700 ppm de CO à proximité du conduit de fumée d'une étuve de séchage de peinture et de 100 ppm dans les bureaux. Les pompiers aèrent les locaux avec des ventilateurs mobiles. L'intervention des secours s'achève vers 20 h. Le four aurait été contrôlé 4 jours plus tôt par une entreprise spécialisée. L'exploitant prévoit une nouvelle intervention d'une société de maintenance.
-  **N°31606 - 12/01/2006 - FRANCE - 65 - LOURDES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une explosion se produit vers 15h30 dans une entreprise spécialisée dans le chromage et le traitement des bijoux et argenterie à la suite du mélange de 2 substances chimiques dans une cuve. L'opérateur projeté dans l'atelier par la déflagration est hospitalisé pour une double fracture tibia/péroné. L'intervention des pompiers s'achève vers 17 h après ventilation des locaux.
-  **N°31221 - 24/12/2005 - FRANCE - 63 - SAINT-GEORGES-DE-MONS**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 15h30 dans un atelier de mécanique de 150 m<sup>2</sup> abritant des bouteilles d'oxygène et d'acétylène. Les pompiers éteignent l'incendie avec 6 lances à débit variable puis effectuent les travaux de déblaiement.
-  **N°31138 - 12/12/2005 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare sur 20 kg de titane dans un atelier de mécanique générale. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la poudre. Aucune victime n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.
-  **N°31233 - 08/12/2005 - FRANCE - 01 - MONTMERLE-SUR-SAONE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Le personnel d'un atelier de traitement de surface des métaux constate à son arrivée vers 4h45 qu'un incendie s'est produit sur une cuve de zinc alcalin sans cyanure durant la nuit. Les employés éteignent les flammes résiduelles avec un extincteur. Deux cuves en plastique et des gaines de ventilation sont endommagées ; la cuve métallique de rinçage a semble-t-il servi de coupe-feu. Le bain de zinc qui s'est écoulé dans la cuvette de rétention est transféré dans la cuve des bains basiques usagés puis traité dans la station de détoxication de l'établissement. Une société spécialisée nettoie les suies noires qui se sont déposées dans l'atelier de zingage. Selon l'exploitant, un court-circuit ou un dysfonctionnement des thermoplongeurs qui maintenaient le bain à 20°C, pourrait être à l'origine de l'accident.
-  **N°31114 - 03/12/2005 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une entreprise de travail des métaux, une bouteille d'acétylène explose vers 9h30 à la suite de travaux de meulage. Un départ de feu est éteint avec des extincteurs à poudre. Un employé légèrement brûlé au visage est conduit à l'hôpital ; 500 m<sup>2</sup> des murs en bardage du bâtiment sont endommagés.
-  **N°31054 - 23/11/2005 - FRANCE - 36 - BUZANCAIS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 14 h dans une usine de traitement de surface des métaux. Seize employés sont évacués. Une vingtaine de pompiers maîtrise le sinistre en 1 h.
-  **N°30657 - 20/09/2005 - FRANCE - 38 - FONTAINE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare vers 1h50 sur la toiture d'une entreprise de traitement de surface des métaux de 1 000 m<sup>2</sup>. Les pompiers couvrent les bains puis éteignent l'incendie avec 4 lances à débit variable.





**N°31236 - 14/09/2005 - FRANCE - 03 - SAINT-VICTOR**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine comportant 6 chaînes de traitement de surface des métaux (volume des bains : 196 m<sup>3</sup>), un opérateur constate vers 20h15 que 1 000 l de cuivre alcalin cyanuré se sont écoulés dans une rétention en béton à la suite du décrochement de la canalisation de sortie du filtre de régénération du bain d'une chaîne multitraitemment. Informé à son domicile, le responsable sécurité lui demande d'arrêter cette installation (coupure du système de chauffage) et de laisser le bain dans la rétention. L'incident est consigné sur le cahier réservé à cet effet. Le lendemain, lors de sa prise de poste à 5 h, un opérateur expérimenté (15 ans dans l'activité de traitement de surface) constate que la rétention est remplie de liquide et, après avoir pris connaissance du relevé d'anomalie, décide de transférer le produit avec une pompe mobile, dans la cuve des effluents alcalins cyanurés de la station de détoxification. A la suite d'une erreur, il transfère le liquide dans le réservoir de la ligne de détoxification des bains de chromage, inadaptée pour traiter un tel effluent. A 9 h, le responsable sécurité vérifie comme chaque matin, par colorimétrie, les concentrations en polluants des rejets à la rivière et constate une teneur excessive en cyanure (> à 2 mg/l) ; la vanne d'isolement de l'émissaire est immédiatement fermée. La quantité de cyanure rejetée dans le CHER est estimée par l'exploitant de 3 à 5 g/l. Durant le reste de la journée, la station de détoxification est nettoyée mais de façon incomplète (pas de nettoyage du filtre presse) et un nouveau rejet pollué par des cyanures se produit le surlendemain lors de sa remise en service. 2 à 3 t de poissons ont été tuées. La quantité totale de cyanure déversée est évaluée à 70 kg. L'inspection des installations classées effectue une enquête, relève le non-respect de certaines prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation (défaut de déclaration des accidents, absence de consignes) et propose au préfet un arrêté de mise en demeure.



**N°30431 - 15/08/2005 - FRANCE - 39 - SAINT-CLAUDE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine de traitement de surface, un feu se déclare vers 19 h lors de travaux de maintenance sur une cuve d'acide sulfurique vide. L'opérateur coupe aussitôt l'alimentation en gaz et électricité des installations et alerte les secours qui maîtrisent l'incendie. Un bac de nickelage chimique contenant un mélange d'1 t d'hydroxyde de potassium et 1 t de chlorure de nickel, la cuve d'H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> et 4 cuves de rinçage également vides sont détruites ; l'atelier (faux plafond, tuyauterie d'eau,...) est endommagé et divers bains de traitement pollués sont inutilisables. Les eaux d'extinction et l'écoulement de la solution de nickel sont contenus dans une rétention. Les déchets solides et liquides sont récupérés et traités par une entreprise spécialisée. Les dommages matériels et les pertes d'exploitation sont estimés à 1 M.euro chacun. La surchauffe du système de chauffage du bain de la cuve d'H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> est à l'origine de l'accident. En effet, l'enquête révèle que ce dispositif a été mis en route à la suite d'une erreur de l'intervenant lors des travaux de maintenance (une consigne interdit la mise en chauffe d'une cuve vide). Le dysfonctionnement de la jauge de niveau du bain dans la cuve n'a pas permis d'alerter l'opérateur de sa méprise ; la sonde thermométrique habituellement immergée, prévue également pour éviter une surchauffe, s'est retrouvée inopérante compte tenu de l'absence de liquide dans le bac de traitement. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant : la mise en place d'un dispositif efficace pour empêcher les surchauffes en cas d'absence de liquide dans les cuves, des vérifications des systèmes d'ouverture automatique des trappes de désenfumage, certains n'ayant pas fonctionné lors de l'incendie, et d'examiner avec les pompiers les mesures à mettre en oeuvre pour permettre aux secours en cas de sinistre, d'accéder aux zones verrouillées par clés. L'exploitant installe des thermoplongeurs avec système anti-incendie et actualise ses consignes d'exploitation et de maintenance.



**N°31155 - 04/08/2005 - FRANCE - 60 - FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

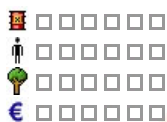
Chargées en sels d'aluminium, les eaux de rinçage d'un bac de traitement des métaux polluent le ru du MESNIL sur 800 m, entraînant la mortalité de gammarex dans des herbiers colmatés. L'administration constate les faits.



**N°29948 - 02/06/2005 - FRANCE - 53 - BONCHAMP-LES-LAVAL**

*C25.62 - Usinage*

Dans une usine de mécanique générale de 1 800 m<sup>2</sup>, un feu se déclare vers 13 h dans un local contenant des bouteilles de gaz (acétylène - butane). Redoutant une explosion, les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m autour de l'établissement ; 25 salariés de l'usine, 5 riverains et 30 employés d'une entreprise voisine sont évacués pendant 1 h. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances, refroidissent les bouteilles de gaz et ventilent les locaux. Une bouteille d'acétylène présentant une légère fuite est immergée dans un bac d'eau dans la cour de l'établissement en attendant l'intervention du fournisseur.



**N°29931 - 31/05/2005 - FRANCE - 28 - MAINVILLIERS**

*C25.62 - Usinage*

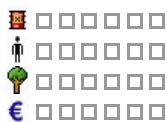
Un feu se déclare vers 20 h sur un bac à huile dans une entreprise de décolletage. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable et ventilent les locaux.



**N°29909 - 29/05/2005 - FRANCE - 21 - LONGVIC**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un dimanche vers midi, un feu se déclare sur la chaîne de zingage électrolytique d'une usine de traitement de surface des métaux de 2 000 m<sup>2</sup>. Un passant aperçoit des flammes sortant du toit et alerte les pompiers qui interviennent à 12h30 ; le sinistre est maîtrisé en 30 min. L'incendie est dû à la surchauffe d'une canne chauffante électrique, qui s'est automatiquement mise en service à 12 h dans une cuve de décapage vide. Ce bac en polypropylène avait été vidangé la veille pour remplacer le bain de traitement. La défaillance de la jauge de niveau du bain est à l'origine du maintien sous tension du tube thermoplongeur. Cinq cuves de traitement, un robot et les alimentations électriques des 3 autres automates, les conduites d'aspirations des vapeurs des bains et 250 m<sup>2</sup> de toiture sont détruits ou endommagés. Les 3 000 l d'acide chlorhydrique à 33 % et 1 200 l d'eau de rinçage acide, collectés et confinés dans les cuvettes de rétention, sont traités la semaine suivante dans la station de détoxification de l'entreprise. L'activité de zingage est arrêtée 1 mois, mais aucune mesure de chômage technique n'est prévue. A la suite de l'accident, l'exploitant doit : installer des exutoires de fumées à ouvertures automatique et manuelle, étudier la mise en place d'une détection flamme et/ou fumée au niveau des lignes de production, remplacer des cannes électriques par un autre dispositif de chauffage.



**N°29871 - 21/05/2005 - FRANCE - 64 - ARUDY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

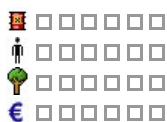
Un feu se déclare vers 13 h dans une entreprise de traitement de surface de 4 000 m<sup>2</sup>, une heure après la fermeture du site pour le week-end. Alertés par des riverains constatant une importante fumée noire, les pompiers éteignent le sinistre avec 4 lances à débit variable et protègent de l'incendie des fûts métalliques de solvants de 200 l (trichloroéthylène - tétrachloroéthylène). Selon les premiers éléments de l'enquête, une défaillance électrique du matériel informatique ou de l'appareil de mesures d'épaisseur pourrait être à l'origine du sinistre. Le dernier contrôle de conformité des installations électriques avait été effectué en septembre 2004. La chaîne de chromage, séparée des autres chaînes de traitement par une cloison métallique légère, est détruite. La durée d'indisponibilité de l'atelier est estimée à 3 mois. La progression rapide du sinistre aurait pu être provoquée par la ventilation de l'atelier qui était restée en service et par le matériau d'isolation de la toiture du bâtiment. Les eaux d'extinction et les bains souillés sont éliminés par des entreprises spécialisées. L'inspection des installations classées effectue une enquête et propose au préfet de subordonner le redémarrage de l'activité à la remise d'un rapport justifiant de la disponibilité et de la sécurité des utilités. L'inspection propose également un arrêté de mise en demeure imposant le respect des prescriptions concernant les zones à risques de l'établissement.



**N°29717 - 26/04/2005 - FRANCE - 85 - SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une combustion de poudre de zinc se produit vers 4h30 dans le silo d'une usine de traitement et revêtement des métaux. Les pompiers vident la capacité. Les secours vérifient l'absence de points chauds dans le silo avec une caméra thermique.



**N°29282 - 27/02/2005 - FRANCE - 38 - PORCIEU-AMBLAGNIEU**

*C25.62 - Usinage*

Un feu se déclare vers 7h30 dans un local de stockage de 60 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de joints d'étanchéité. Les pompiers éteignent le sinistre avec 3 lances à débit variable et évitent sa propagation à l'atelier de production de 300 m<sup>2</sup>. Une ronde de surveillance est effectuée en début d'après-midi.



**N°29154 - 09/02/2005 - FRANCE - 93 - SAINT-DENIS**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une entreprise de traitement et revêtement des métaux, un feu se déclare vers 14h30 dans une cuve de dégraissage contenant 200 l de tétrachloroéthylène. Les secours interrompent la circulation dans la rue voisine et éteignent l'incendie avec un extincteur à poudre. Quatre employés incommodés sont examinés à l'hôpital. Deux jours plus tôt, la cuve avait été remplie avec du tétrachloroéthylène conditionné dans des bidons divers achetés en décembre 2004 à une société en cessation d'activité. Selon l'exploitant, la contamination du dégraissant par un emballage pollué par un produit combustible serait à l'origine de l'inflammation par le dispositif de chauffage du bac de traitement (100 °C).



**N°29057 - 30/01/2005 - FRANCE - 62 - ARRAS**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une explosion vers 7 h dans un tas de gravats récemment déposé à proximité d'une usine de traitement des métaux forme un cratère de 4 m. Le service de déminage effectue une enquête qui écarte l'origine d'une munition. Une odeur de produit chimique s'apparentant à des solvants étant constatée, une CMIC effectue des prélèvements. Les premières analyses semblent établir la présence de cétone ou de ses dérivés. De nouveaux prélèvements pour identifier plus précisément les produits sont effectués après terrassement des gravats ; les analyses se révèlent négatives. L'inspection des installations classées effectue une enquête à la demande du préfet.



**N°29036 - 26/01/2005 - FRANCE - 74 - THYEZ**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans la station de détoxification des effluents d'une usine de traitement de surface, une émission de chlore se produit lors du déversement accidentel de 800 l d'hypochlorite de sodium (NaClO) dans une cuve contenant 600 l de bisulfite de sodium (NaHSO3). Ces produits sont utilisés pour le traitement de certains effluents de l'établissement. L'accident survient au cours de la livraison de 1 000 l de lessive de soude, 1 000 l d'eau de javel et d'un conteneur de 24 bonbonnes d'acide chlorhydrique par une entreprise de négoce de produits chimiques. Le chauffeur du camion connecte par erreur la citerne de NaClO de son véhicule à la bouche de dépotage du NaHSO3, pourtant clairement identifiée par étiquetage, durant l'absence momentanée de l'employé de l'usine parti chercher un chariot élévateur pour décharger l'HCl. Le chlore se répand dans l'atelier de traitement des effluents et à l'extérieur du local mais également dans le bâtiment de production relié à la station d'épuration par des fourreaux non-étanches. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et le personnel de l'entreprise est confiné dans l'entrée de l'atelier de production. Une crèche et 5 entreprises riveraines sont évacuées ; les 98 personnes sont accueillies dans le gymnase communal. Les habitants des immeubles voisins sont confinés dans leurs logements. Quatre employés de l'usine de traitement de surface, incommodés par les émanations de chlore sont hospitalisés pour des examens ; ils reprendront leurs activités dans la journée. Les secours pompent le produit de la cuve et le périmètre de sécurité est levé. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit la mise en place sur les carters des bouches de dépotage de double cadenas imposant la présence simultanée du livreur et de l'agent habilité de l'usine, d'étancher les fourreaux reliant l'atelier de production et l'atelier de traitement des effluents, d'organiser une formation interne de secouriste et la pratique régulière d'exercices d'évacuation. Sur proposition de l'inspection des installations classées, le préfet prescrit par arrêté du 15 février la mise en place sous 1 mois de procédures fixant les conditions de réception et de dépotage des produits chimiques et la réalisation sous 3 mois d'une étude de dangers sur les risques liés à la livraison, au stockage et à la distribution des produits chimiques dans l'usine.



**N°28977 - 19/01/2005 - FRANCE - 77 - OZOIR-LA-FERRIERE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 6h30 dans une étuve de séchage de peinture d'une entreprise de traitement et revêtement des métaux. Les 25 salariés sont évacués. Les pompiers localisent le foyer avec une caméra thermique ; il sera éteint après démontage de l'étuve.



**N°28995 - 19/01/2005 - FRANCE - 89 - APOIGNY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une entreprise de traitement des métaux, une explosion se produit dans un four de décapage de peinture sur pièces métalliques. Des départs de feu sont maîtrisés par les employés avant l'arrivée des secours publics.



**N°28820 - 22/12/2004 - FRANCE - 77 - OZOIR-LA-FERRIERE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu vers 3 h dans une usine de traitement de surface de pièces métalliques pour l'industrie aéronautique se propage à des cuves en plastique, ainsi qu'à une partie de la toiture. Un périmètre de sécurité est mis en place et l'accès à la zone industrielle est interdit ; les riverains sont confinés et 20 salariés de 2 entreprises voisines sont évacués et hébergés dans un gymnase. Une soixantaine de pompiers éteint le sinistre en 5 h. Le gardien de l'usine incommodé par les fumées est hospitalisé pour des examens. A la suite du sinistre, 300 m² d'atelier sont détruits, 4 chaînes de traitement sont partiellement endommagées (60 % de la capacité de production) et 62 personnes sont en chômage technique. Les bains et les eaux d'extinction collectés dans les rétentions ou dans le bassin de confinement de la station de détoxification des effluents de l'usine et une société spécialisée récupère les bains de traitement pollués. L'inspection des installations classées effectue une enquête. Un thermoplongeur resté en fonctionnement dans une cuve plastique vide à la suite d'une défaillance du dispositif de coupure automatique de l'alimentation électrique serait à l'origine du sinistre. L'exploitant doit fournir à l'administration un rapport sur les circonstances et conséquences de l'accident avec propositions techniques / organisationnelles pour en diminuer la probabilité de renouvellement.



**N°29387 - 22/12/2004 - FRANCE - 89 - TONNERRE**

*C25.62 - Usinage*

Un incendie dans une entreprise de mécanique générale de 900 m² se propage à la toiture d'un établissement de vente et monte de pneumatiques. Plusieurs explosions de bouteilles de gaz (butane, acétylène) se produisent et endommagent un des véhicules de secours (projection d'éclats de métal). Les pompiers éteignent le sinistre avec 6 lances à débit variable et protègent un stock de 5 000 pneus ; 2 bouteilles d'acétylène sont également refroidies. Deux pompiers incommodés par les fumées sont examinés sur place par le médecin des secours. L'entreprise de mécanique et la toiture du commerce de pneus sont détruites. Aucun chômage technique n'est prévu.

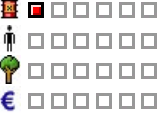



**N°28735 - 10/12/2004 - FRANCE - 27 - BERNAY**


*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

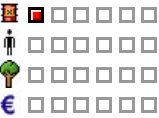
Une émission de dioxyde de soufre (SO2) se produit dans une usine de traitement de surface des métaux à la suite d'un transvasement d'acide sulfurique dans une cuve d'hydrogénosulfite de sodium (NaHSO3). Les 50 employés sont évacués. Dix salariés légèrement intoxiqués sont examinés sur place ; 2 sont hospitalisés pour des examens complémentaires. Une CMIC effectue des prélèvements gazeux qui révèlent une concentration de 10 ppm de SO2. Une erreur de manipulation est à l'origine de l'accident. La cuve est isolée à l'extérieur du bâtiment et une société spécialisée récupère le produit. L'activité de l'entreprise est arrêtée pour la journée.





**N°28602 - 21/11/2004 - FRANCE - 70 - SERVANCE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Une explosion et un incendie se produisent sur un four d'aluminium dans une usine de travail des métaux ; 30 m<sup>2</sup> de la toiture du bâtiment sont soufflés. Le personnel de l'entreprise et les pompiers publics maîtrisent le sinistre. Aucune victime n'est à déplorer.



**N°28781 - 16/11/2004 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement de surface des métaux, un opérateur régénère un bain de décapage contenant 620 l d'acide nitrique à 52 % et 3 l d'acide fluorhydrique en versant par erreur de l'acide chlorhydrique (30 l). La bonbonne d'HCl correctement étiquetée avait été livrée la veille à la suite d'une méprise du fournisseur à la saisie de la commande. Lors de l'immersion de pièces en aluminium, un dégagement de vapeurs irritantes rouges se produit. L'opérateur constatant ce phénomène inhabituel retire aussitôt les pièces et la réaction chimique s'arrête. Les émanations gazeuses captées par le système d'aspiration de la chaîne de traitement sont rejetées à l'extérieur du bâtiment. Un atelier d'une école d'apprentissage voisine doit être évacué et ventilé. L'opérateur exposé aux vapeurs est examiné par un médecin et peut reprendre son activité le jour même. L'inspection des installations classées effectue une enquête. Des défaillances humaines et des anomalies d'organisation sont à l'origine de l'accident : erreur de livraison du fournisseur, absence de procédure de réception des produits chimiques, formation insuffisante des opérateurs... L'exploitant doit informer l'administration des mesures correctives mises en place. Le bain est vidangé et stocké dans l'attente de son retraitement.

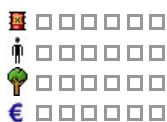

**N°28403 - 21/10/2004 - FRANCE - 80 - EMBREVILLE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Des poussières se consomment dans une gaine d'aspiration d'une usine de traitement de surface. Les pompiers maîtrisent le sinistre, puis nettoient la canalisation.


**N°28601 - 24/09/2004 - FRANCE - 42 - CHAZELLES-SUR-LYON**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare vers 16 h dans un atelier de mécanique de 500 m<sup>2</sup> lors du polissage d'une pièce en aluminium. L'exploitant utilise un extincteur à poudre, mais ne parvient pas à éteindre l'incendie qui se propage au faux plafond du local recouvert de poussières d'Al. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 2 h d'intervention.


**N°27827 - 29/08/2004 - FRANCE - 85 - SAINT-HILAIRE-DE-VOUST**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare sur un onduleur électrique dans le local technique d'une usine de mécanique de précision. Les pompiers maîtrisent le sinistre et ventilent les bâtiments. Quarante employés sont en chômage technique.


**N°27749 - 26/08/2004 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une entreprise de mécanique, des vapeurs d'huile sont émises au niveau d'un banc d'essai de pompes à la suite d'une montée en température anormale. Plusieurs employés qui ont respiré ses vapeurs susceptibles d'être irritantes devront si nécessaire faire l'objet d'une surveillance médicale.


**N°27788 - 15/08/2004 - FRANCE - 93 - MONTREUIL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Vers 6h30, un incendie détruit 400 m<sup>2</sup> d'un atelier de traitement électrolytique des métaux à l'arrêt pour congés annuels. Un voisin alerte les secours qui mobilisent d'importants moyens humains (95 pompiers) et matériels (18 véhicules) pour maîtriser le sinistre. La circulation dans la rue est interrompue durant l'intervention. L'inspection des installations classées n'est informée du sinistre que 2 jours plus tard. Une visite des lieux est effectuée en présence d'un fonctionnaire de police chargé de l'enquête judiciaire et d'un avocat représentant l'exploitant qui n'a pu être contacté. Les cuves des chaînes de laitonnage/nickelage et de zingage sont endommagées et celles de la chaîne de dorure ont disparu. La toiture au-dessus de ces installations s'est effondrée et les descentes d'eaux pluviales sont détériorées entraînant des risques d'arrivées d'eaux pluviales dans l'atelier ou les cuves.  
 L'accident a pour origine le maintien de l'alimentation électrique sur les installations après la fermeture de l'établissement. L'inspection demande que toutes les dispositions soient prises pour éviter le débordement des cuves. Une semaine après l'accident lors d'une nouvelle visite des lieux, en présence de l'exploitant, l'inspection constate : le bâchage de la toiture, la coupure de l'alimentation électrique dans la zone sinistrée, la présence de conteneurs vides pour évacuer les déchets liquides. L'inspection des installations classées propose un arrêté d'urgence prescrivant : la mise en sécurité du site, l'identification puis l'élimination des déchets et eaux d'extinction dans des installations autorisées, un redémarrage des unités endommagées subordonné à un contrôle de bon fonctionnement de l'ensemble des équipements.



**N°27867 - 09/08/2004 - FRANCE - 25 - GENEUILLE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un employé aperçoit à son arrivée vers 3h40 de la fumée dans le local de détoxification des effluents d'une usine de traitement de surface des métaux. Il prévient les pompiers qui interviennent à 4h08 et maîtrisent le sinistre en 15 min. Un bidon de 20 l d'acide sulfurique chauffé par l'incendie est transféré dans un surfût. Les eaux d'extinction et les effluents restent confinés dans la capacité de rétention du local. La station de traitement est partiellement détruite ; 2 cuves de stockage et un appareil de filtration sont endommagés. La perte d'exploitation consécutive à la remise en état de la station de détoxification est estimée entre 5 et 15 jours de production et une vingtaine d'employés est en chômage technique durant cette période. Un échauffement de la cellule d'électrocoagulation de l'installation de détoxification serait à l'origine de l'accident. L'exploitant doit adresser à l'inspection des installations classées un rapport sur l'accident et justifier de l'efficacité de son installation de traitement avant le redémarrage de son activité.



**N°29805 - 06/08/2004 - FRANCE - 01 - SAINT-PAUL-DE-VARAX**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une entreprise de traitement électrolytique des métaux pollue le Bief de CROIX, affluent du VIEUX JONC, avec des rejets insuffisamment épurés contenant notamment des nitrites (88,7 mg/l), du cuivre (8,38 mg/l), du nickel (6,19 mg/l) et du cyanure (0,11 mg/l). Selon l'exploitant, le déversement d'effluents très chargés en cuivre dans la station de traitement et son inadaptation technique pour assurer un rejet réglementaire du nickel seraient à l'origine de la pollution. Informé fin 2004, le service des installations classées effectue une visite inopinée qui révèle des non-conformités aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation et d'un arrêté de mise en demeure (notamment stockage hors rétention). L'inspection des installations classées constate les faits. L'inspection propose également au préfet la réalisation par un organisme compétent d'un audit du fonctionnement de la station de détoxification, et la consignation d'une somme répondant du montant des travaux de mise sur rétention.



**N°27754 - 05/08/2004 - FRANCE - 80 - FRESSENNEVILLE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un rejet liquide toxique se produit à la suite de la rupture d'une cuve de rinçage de 250 l d'une chaîne d'étamage (bains d'étain, dégraissage, décapage, rinçages) dans une usine de traitement de surface de métaux et matières plastiques. L'effluent lessive la cuve de rétention de la chaîne, puis rejoint un évaporateur situé en point bas des ateliers. L'une des 2 cannes chauffantes en panne depuis l'avant veille ne permet pas une élimination suffisante du liquide qui déborde du bac de l'évaporateur, puis de sa rétention pour s'écouler dans une pâture voisine par des fissures dans le mur du bâtiment. Deux vaches qui se seraient abreuvées dans la flaque ainsi constituée périssent. Une pollution par des cyanures est suspectée. Une mauvaise conception des dispositifs de rétention (capacités insuffisantes, absence de détection de trop plein) est à l'origine de l'accident. Une enquête est effectuée notamment pour vérifier le cheminement des écoulements avec des traceurs. L'inspection des installations classées propose un arrêté de mesures d'urgence imposant l'évacuation des terres polluées et la remise en état des rétentions.



**N°27720 - 03/08/2004 - FRANCE - 25 - SELONCOURT**

*C25.62 - Usinage*

Dans une usine de décolletage et de mécanique de précision en inactivité depuis plus de 2 ans, un feu se déclare dans un bâtiment abritant 6 condensateurs au pyralène et 63 fûts de produits divers (huile, dégraissants alcalin et acide). Les pompiers maîtrisent le sinistre en 45 min et installent des barrages flottants sur le GLAND. La toiture du bâtiment et un condensateur sont détruits, 5 fûts présentant des fuites sont mis en sécurité. Un gardiennage du site est mis en place durant la nuit suivante. Aucune pollution de la rivière n'est observée, mais une contamination du site par des produits de décomposition du PCB (dioxine et furannes) est redoutée. L'inspection des installations classées constate les faits et propose un arrêté de mesures d'urgence imposant au mandataire judiciaire la mise en sécurité du site, l'évaluation de sa contamination et sa remise en état. Un arrêté de mise en demeure est également proposé pour évacuer les déchets. Quinze jours plus tard les résultats d'analyses de contamination du site ne mettront pas en évidence de risque immédiat, mais des investigations complémentaires devront être effectuées pour améliorer la connaissance de l'impact du sinistre.




**N°27696 - 24/07/2004 - FRANCE - 69 - SAINT-PRIEST**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une cabine de métallisation d'une entreprise de traitement de surface, un incendie et une explosion de poussières de zinc se produisent vers 7h45 alors qu'un opérateur venait de la quitter précipitamment après avoir été brûlé par un retour de flamme du pistolet de projection de métal fondu qu'il utilisait. Alimenté par du propane et de l'oxygène pour fondre le zinc et par de l'air pour le projeter, cet équipement de pulvérisation ne dispose pas de gâchette 'homme mort' ; il aurait initié l'accident après sa chute. Les pompiers ferment les bouteilles d'alimentation d'O2 et de gaz puis maîtrisent le sinistre malgré la fumée blanche qui rend l'intervention visuellement difficile. Dans l'après-midi, les secours interviennent à nouveau des fumerolles ayant été aperçues au niveau de l'isolation de la cabine. Selon l'exploitant un pincement du flexible d'air suivi d'une libération brutale de gaz serait à l'origine du retour de flamme ; la commande d'alimentation et de coupure de gaz et d'air du pistolet aurait également été défaillante. L'opérateur brûlé aux mains au 2ème degré malgré ses gants, est hospitalisé. Les dégâts matériels, limités à la cabine, sont estimés à 50 keuros. L'inspection des installations classées propose un arrêté de mise en demeure pour obtenir le respect des obligations de nettoyage des poussières de la cabine de métallisation et de déclaration de changement d'exploitant.


-  **N°27590 - 16/07/2004 - FRANCE - 45 - CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de traitement de surface en liquidation judiciaire, un feu se déclare dans un bâtiment contenant des bacs d'huile et des fûts et bidons de produits chimiques inflammables et toxiques. Les services d'incendie maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable. Cinq pompiers incommodés par les fumées sont hospitalisés pour des examens ; l'un d'eux restera 24 h sous observation.
-  **N°27554 - 13/07/2004 - FRANCE - 14 - ABLON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une usine de traitement des métaux pollue l'ORBIQUET avec du cyanure de potassium. Une centaine de poissons est mortellement atteinte ; un barrage est mis en place pour les récupérer.
-  **N°27503 - 30/06/2004 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Des fumées se répandent dans un établissement de travail des métaux à la suite de la surchauffe d'éléments électriques sous une cuve de dégraissage contenant 200 l de trichloroéthylène. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité de 50 m dans l'établissement et ventilent les locaux. Le périmètre est levé après une nouvelle reconnaissance et des mesures d'explosivité qui se révèlent négatives.
-  **N°27379 - 21/06/2004 - FRANCE - 54 - NANCY**  
*C25.6 - Traitement et revêtement des métaux ; usinage*  
 Un incendie détruit 1 000 m<sup>2</sup> d'un atelier d'usinage mécanique et de peinture. Vingt employés sont en chômage technique.
-  **N°27316 - 14/06/2004 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans un atelier de fonderie de 500 m<sup>2</sup> d'une usine de mécanique générale, une explosion détruit un four électrique contenant 500 kg d'aluminium. La percée du four et le contact du métal en fusion avec l'eau de refroidissement de la bobine d'induction sont à l'origine de l'accident. Un employé choqué est hospitalisé 2 h pour des examens.
-  **N°27174 - 26/05/2004 - FRANCE - 2B - BIGUGLIA**  
*C25.62 - Usinage*  
 Lors de travaux de peinture dans une entreprise de mécanique, une explosion a lieu dans une cuve après la chute d'un spot électrique ; 2 employés brûlés, dont l'un grièvement, sont hospitalisés. La gendarmerie effectue une enquête.
-  **N°27045 - 04/05/2004 - FRANCE - 01 - TREFFORT-CUISIAT**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement et revêtement des métaux, un feu se déclare vers 15 h sur une ligne d'application de peinture de pièces en plastique en cours de démontage pour être transférée sur un autre site de la société. L'incendie se propage dans un conduit de cheminée, puis à la toiture du bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup>. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Des travaux par points chauds (découpage d'une pièce métallique) sont à l'origine de l'accident (inflammation de résidus de peinture). Aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels sont importants : 800 m<sup>2</sup> de toiture détruits, chaînes de peinture endommagées... Selon la presse, le préjudice est estimé de 5 à 6 millions d'euros et la reconstruction nécessitera 6 mois de travaux.
-  **N°27016 - 30/04/2004 - FRANCE - 74 - LA ROCHE-SUR-FORON**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare dans le local électrique d'une entreprise de décolletage de pièces pour moteurs à injection. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec une lance à poudre. Les 170 employés sont en chômage technique 5 jours.
-  **N°27013 - 29/04/2004 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans la station de détoxification d'une usine de traitement de surface, une réaction exothermique se produit vers 17h30 à la suite du mélange de 300 l d'eaux de rinçage avec des bains usés acides. Lors d'un changement de fabrication en début d'après-midi, une cuve de traitement ayant contenu une solution de chlorite de sodium est vidangée et rincée. Selon la procédure, le responsable du laboratoire analyse un échantillon de ces eaux de rinçage, puis compte tenu des résultats (faible teneur en chlorite de sodium et pH = 3) les fait stocker dans une cuve de 5 000 l contenant 1 600 l de bains usés acides. La cuve reste en l'état 30 min, puis 300 l d'acides usés supplémentaires sont versés. Une explosion soulève le couvercle de la cuve de stockage 2 h plus tard, libérant un nuage de dioxyde de chlore. Le responsable du laboratoire, une laborantine et 2 opérateurs incommodés par les émanations, sont hospitalisés, ainsi qu'un autre employé victime d'une allergie cutanée. Les pompiers et une CMIC neutralisent la réaction en versant une solution de soude dans la cuve. Le site reprend son activité à 23 h. Selon l'exploitant, le mélange acide-chlorite de sodium a provoqué la formation, puis l'explosion de dioxyde de chlore. Le faible pH des eaux de rinçage (défaut de maîtrise du procédé ou mesure de pH erronée ?) est à l'origine de l'orientation de l'effluent aqueux sur la cuve des bains acides. Plusieurs mesures sont envisagées : spécialisation d'une cuve de traitement, renforcement des procédures d'analyses et de vidange des bains usés, amélioration des fiches d'incompatibilité des produits, formation spécifique approfondie du personnel...



-        **N°27011 - 28/04/2004 - FRANCE - 03 - GANNAT**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Le bac de décantation de la station d'épuration d'une usine de traitement de surface déborde ; 5 m<sup>3</sup> d'un polluant acide (pH = 5) se déverse dans l'ANDELOT. Le maire, la gendarmerie, l'industriel et un représentant du conseil supérieur de la pêche se sont rendus sur les lieux.  

-        **N°26872 - 04/04/2004 - FRANCE - 60 - COMPIEGNE**  
       *C25.62 - Usinage*  
       Des gaz de combustion s'échappant de l'une des cheminées défectueuse de la chaufferie d'une usine de mécanique générale intoxiquent légèrement un agent de sécurité. La chaudière est arrêtée pour maintenance et les locaux sont ventilés.  

-        **N°26842 - 01/04/2004 - FRANCE - 04 - DIGNE-LES-BAINS**  
       *C25.62 - Usinage*  
       Un incendie détruit en fin d'après-midi un atelier de mécanique de 300 m<sup>2</sup> ; 4 personnes sont blessées, l'une d'elles plus gravement atteinte est hélicopté et hospitalisée. Les secours resteront mobilisés durant 5h30.  

-        **N°27581 - 26/03/2004 - FRANCE - 42 - RIORGES**  
       *C25.62 - Usinage*  
       Un déversement d'hydrocarbures provenant du réseau d'eaux pluviales d'une usine de mécanique générale, de reconditionnement et d'essais de moteurs pollue l'OUVAN. Informé de la pollution, les intervenants de la société constate qu'elle est due au débordement d'un déshuileur en aval du parking de l'usine. Le déshuileur comportait un flotteur bloqué depuis plusieurs semaines et inopérant. Les hydrocarbures ont transité dans l'appareil, puis rejoint directement le fossé au sortir de l'usine avant de se déverser dans l'égout. Le flotteur est réparé et la zone polluée du fossé est nettoyée les jours suivants. Les terres excavées sont prises en charge par une usine de traitement des déchets. L'exploitant fait modifier la fiche technique d'entretien du déshuileur pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel incident.  

-        **N°27250 - 27/02/2004 - FRANCE - 45 - ESCRENNES**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un feu d'origine électrique se déclare vers 11 h dans un des bâtiments d'une entreprise de traitement de surface des métaux (galvanisation à chaud). Les pompiers éteignent l'incendie vers 13 h. Les eaux d'extinction ont été collectées dans une rétention sur le site. Selon l'exploitant, la surchauffe d'une résistance serait à l'origine du sinistre.  

-        **N°26299 - 25/01/2004 - FRANCE - 41 - CORMENON**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Dans une usine de traitement de surface, un feu se déclare vers 6 h sur une ligne de production utilisant des bains cyanurés. Les secours déploient d'importants moyens humains et matériels pour maîtriser le sinistre. Selon la presse, une défaillance du système de chauffage d'une cuve de traitement serait à l'origine de l'incendie. Les eaux d'extinction semblent avoir été collectées dans des bassins de stockage de l'établissement, mais une partie pourrait avoir pollué la GRENNE. Les pompiers effectuent des prélèvements d'eau. Les autorités locales, la gendarmerie et un représentant du service d'assainissement se sont rendus sur les lieux.  

-        **N°26250 - 20/01/2004 - FRANCE - 25 - BONNETAGE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un feu se déclare vers 6 h sur un ventilateur dans l'atelier de gravure de 200 m<sup>2</sup> d'une usine de traitement des métaux. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 lance à débit variable. Une dizaine d'employés est en chômage technique.  

-        **N°26458 - 29/12/2003 - FRANCE - 13 - PLAN-D'ORGON**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Dans une usine de traitement des métaux (galvanisation), un feu se déclare dans un local de 150 m<sup>2</sup> lors de découpage de tôles durant des travaux de maintenance. Un ouvrier est brûlé au 3ème degré. Une protection insuffisante est à l'origine du sinistre.  

-        **N°25635 - 28/09/2003 - FRANCE - 92 - VILLENEUVE-LA-GARENNE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un feu se déclare vers 20 h dans la partie Nord d'un atelier d'électrolyse de 1 000 m<sup>2</sup>. Alertés par le gardien, les pompiers interviennent en moins de 10 min et établissent un périmètre de sécurité compte-tenu de l'émission de fumées nocives provenant notamment de la combustion des matériaux (PVC) de l'atelier. L'incendie endommage 6 chaînes de traitement. Deux pompiers sont blessés lors de l'intervention. Toutes les eaux résultant des fuites des cuves de traitement et de rinçage, ainsi que les eaux d'extinction sont collectées dans une rétention de 30 m<sup>3</sup>. A la suite du sinistre, l'exploitant fait réaliser des contrôles des équipements électriques, des dispositifs de sécurité des installations et de détection incendie et met en place des aspirations provisoires. Enfin, l'étude de dangers, réalisée dans le cadre d'une demande d'extension déposée en septembre 2003, doit être réactualisée sous un délai de 2 mois. L'Inspection autorise le redémarrage de l'unité 3 semaines après l'accident.  




**N°25585 - 18/08/2003 - FRANCE - 45 - ESCRENNES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine de traitement des métaux, une explosion a lieu lors de l'enlèvement de boues de bain de dégraissage alcalin. L'exploitant fait exceptionnellement appel à un sous-traitant pour cette opération biennale pour laquelle aucune procédure spécifique n'est prévue. La "partie claire" du bain de dégraissage (50 m³) est soutirée pour que les boues stockées au fond puissent être pompées, elle est ensuite temporairement stockée dans 2 camions-citernes puis transvasée dans 2 cuves stockées dans un "local acide" (comprenant aussi une cuve de 15 m³ d'HCl) et qui contenaient des acides usés. L'une d'elles a été mal vidangée par l'exploitant. Alors que la cuve n° 1 a été remplie, un employé de la société de sous-traitance signale à l'exploitant, lors du second transvasement, la discordance entre la quantité de produit alcalin versé (17 m³) et l'affichage sur la cuve (23 m³) et la présence de vapeurs jaunâtres en sortie d'évent. Le transvasement est interrompu le temps de la pause déjeuner. 1h30 plus tard, l'incompatibilité des produits (acide/base) provoque une violente explosion qui projette la cuve 2 à travers la toiture du bâtiment et la fait retomber dans la cour de l'usine. Alertés par l'exploitant, les pompiers et une cellule chimique procèdent à la mise en sécurité du site : aération du local acide par l'enlèvement du bardage et pompage des matières liquides (dégraissant et acide) dont la majeure partie a été contenue dans la rétention commune aux 3 cuves. Les projections ont été retenues par le système de récupération des eaux de pluie (tuyauterie, débourbeur, vanne d'isolement). Tous les rejets liquides sont acheminés vers un centre de traitement agréé. La quantité de produit perdue dans l'accident est estimée entre 17 et 23 m³. Le bâtiment (toiture et bardage), des murs de séparation, des machines et installations électriques environnantes (déshuileur, éclairage, pilotage des pompes) et le local acide (cuves, tuyauteries, rétention) sont détruits. L'Inspection des Installations Classées constate les faits et propose au préfet une mise en demeure visant au respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (procédures spécifiques lors de l'utilisation d'installations pouvant présenter des dangers ; rétentions et canalisations ne permettant pas le mélange de produits incompatibles) et un projet d'arrêté complémentaire (analyse semestrielle de la qualité des eaux souterraines au droit du site).



**N°25150 - 08/07/2003 - FRANCE - 87 - LIMOGES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine de traitement de surface, un raccord du circuit de refroidissement se rompt sur le bain de brillantage d'une chaîne d'anodisation. Une fuite de glycol au contact de l'acide nitrique contenu dans ce bain conduit à un violent dégagement de vapeurs nitreuses rousses, irritantes pour les yeux et le système respiratoire. Le personnel de l'unité est évacué alors que le chef d'atelier, muni d'un masque, coupe la pompe de circulation du glycol. En quelques minutes les vapeurs se dissipent dans l'atelier, captées par l'extracteur d'air. Cependant, la tour de lavage ne peut neutraliser une quantité de vapeur nitreuse aussi importante, le panache de vapeur sortant de la tour est donc fortement coloré pendant une dizaine de minutes. Disposant de matériel de rechange, l'exploitant peut rapidement remplacer le raccord défectueux. Le personnel peut reprendre ses activités 1 h plus tard. Par précaution, l'exploitant envisage de refaire l'ensemble de la tuyauterie en PVDF (téflon), matériau plus résistant aux produits chimiques et à la température que le polyéthylène.



**N°25142 - 02/07/2003 - FRANCE - 84 - BOLLENE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

A la suite d'un acte de vandalisme sur un transformateur, 456 kg de PCB sont déversés sur le sol. Le transformateur détérioré est évacué. L'exploitant prend des mesures d'assainissement du sol.



**N°24875 - 21/06/2003 - FRANCE - 26 - CHABEUIL**

*C25.62 - Usinage*

Un incendie détruit 400 m² d'une usine de mécanique générale. Un ouvrier intoxiqué est hospitalisé.



**N°24749 - 06/06/2003 - FRANCE - 01 - CHATILLON-SUR-CHALARONNE**

*C25.62 - Usinage*

Dans un atelier de décolletage, un incendie se déclare sur une machine utilisant des solvants. L'important dégagement de fumées qui se produit nécessite l'évacuation du personnel de l'usine. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide d'une lance à mousse. Une quarantaine de personnes est en chômage technique pendant 3 jours.



**N°24427 - 11/04/2003 - FRANCE - 95 - SERAINCOURT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un employé d'une usine de traitement de surface se tue en chutant dans une cuve de cire brûlante. Pour récupérer du matériel, l'employé s'était penché au-dessus de la cuve contenant 4 m³ de cire à la température de 100 à 110 °C.



**N°24410 - 10/04/2003 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un incendie se déclare sur 400 m² de combles d'une entreprise de traitement de surface par zingage installée sur 2 niveaux. Des sacs de sels de brunissage et de la potasse ne seront pas touchés par le feu. Deux personnes sont légèrement blessées.



**N°24357 - 16/03/2003 - FRANCE - 93 - NEUILLY-SUR-MARNE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un dimanche matin, l'ancien dirigeant à la retraite d'une usine de traitement de surface, se rend dans les ateliers pour effectuer des travaux sur une cuve de trichloréthylène vide ; son corps est retrouvé 4 h plus tard dans la fosse de rétention, profonde de 1,5 m, de la cuve. L'atelier ne fonctionnait pas et la ventilation était arrêtée. Des traces de brûlures relevées sur la victime montrent un assez long contact avec le liquide brunâtre stagnant au fond de la fosse et remplissant son point bas. Ce liquide, dont l'analyse montre une teneur de 5 g/l de cyanure de sodium et un pH 10, proviendrait de fuites ou d'égouttures lors du débranchement des résines échangeuses d'ions proches de la fosse et qui ne sont pas sur rétention. Une enquête judiciaire est effectuée. L'inspection du travail contrôle si les installations pourront être remises en service du point de vue de la sécurité des travailleurs. L'inspection des installations classées constate la présence de cuves de traitement non autorisées situées hors rétention et de cuves implantées dans la même rétention contenant des produits (acide / cyanure) dont la nature est incompatible en cas de fuite. L'inspection propose au Préfet de mettre en demeure l'exploitant de faire procéder au nettoyage complet de la fosse de rétention contenant le liquide cyanuré, de le faire éliminer par une société agréée, de rechercher les causes de la présence du liquide cyanuré dans la fosse de rétention de la cuve de trichloréthylène, de replacer l'ensemble des installations sur des rétentions correspondant à la nature des liquides contenus et de prévoir un contrôle de l'étanchéité des cuvettes de rétention existantes.



**N°24478 - 14/02/2003 - FRANCE - 40 - SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE**

*C25.62 - Usinage*

Une explosion se produit dans l'installation de filtration des poussières et copeaux d'aluminium d'une usine de mécanique générale. Un ouvrier est tué et un second est intoxiqué en lui portant secours. L'ouvrier chargé du nettoyage journalier de l'installation de filtration est entré dans le local contenant les manches filtrantes et a ouvert la vanne mettant en relation le système d'aspiration général avec l'aspirateur utilisé pour le nettoyage. L'explosion a eu lieu dans une des 2 manches. D'après les investigations menées par l'inspection du travail et un expert judiciaire, l'explosion des poussières serait due à une accumulation de charges électrostatiques et à leur décharge subite pour une raison inconnue. L'installation n'est pas remise en service.



**N°23832 - 10/01/2003 - FRANCE - 67 - OBERHOFFEN-SUR-MODER**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un incendie détruit 100 des 400 m<sup>2</sup> d'un atelier de polissage de métaux abritant des solvants et des bouteilles de gaz. Les pompiers parviennent à éviter que le sinistre se propage aux bâtiments administratifs voisins.



**N°24000 - 04/01/2003 - FRANCE - 79 - NIORT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Les services préfectoraux départementaux demandent l'enlèvement de plusieurs fûts contenant des substances hautement toxiques (pyralène, permanganate de potassium, acide sulfurique et autres acides) stockés depuis 6 ans dans un entrepôt abandonné situé en pleine ville. La société directement impliquée qui fabriquait du matériel chromé, avait été mise en liquidation judiciaire en 1997. L'alerte est donnée par des pompiers qui ont découvert les fûts abandonnés lors d'une vérification du toit de l'entrepôt dont les tôles menaçaient de s'envoler à la suite d'un vent violent ayant soufflé 48 h plus tôt. Le Préfet prend un arrêté d'urgence pour qu'une société spécialisée enlève les substances dangereuses et demande au parquet d'engager une action judiciaire pour obtenir de l'ancien exploitant ou du propriétaire du site, le financement des travaux de dépollution nécessaires.



**N°24087 - 08/12/2002 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un réservoir de propane, pratiquement vide selon les éléments recueillis, fuit dans une usine de traitement de surface. Le vaporiseur, réglé à 7 bar au lieu de 4, a fonctionné en permanence, conduisant à une surpression sur les circuits en aval. Le détendeur, situé loin géographiquement, était quant à lui réglé à 3 bar au lieu de 1,5 bar. Le gaz, à pression trop haute dans les circuits, a eu tendance à se re-liquéfier partiellement et du gaz liquide se trouvait donc dans les différentes tuyauteries de l'usine notamment aux postes utilisateurs : pistolets pour rétractation des films, ...). Les micro-fuites libérées contenant du gaz liquide, les quantités en équivalent de volume gazeux étaient donc plus importantes. De fortes odeurs ont été signalées. Plusieurs dispositions sont prises à la suite de l'incident : de manière rapide, rectification des réglages du vaporiseur et du détendeur et 2 remplissages par semaine de la cuve ; à moyen terme, commande d'un nouveau détendeur, réfection de tout le circuit gaz de l'usine (études sur le dimensionnement de la cuve et des matériels associés comme le vaporiseur, passage au fioul pour une partie des bâtiments...). L'inspection propose par ailleurs un arrêté de mise en demeure relatif à la conformité des installations (protection des accès à la citerne en interne site).



**N°23459 - 31/10/2002 - FRANCE - 74 - CLUSES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une usine de traitement de surface, l'effraction (cadenas sectionné) du local de stockage de certains produits chimiques fait craindre un vol d'un fût de cyanure. La crainte d'un acte de malveillance sur une installation de distribution d'eau potable met en alerte les autorités et ultérieurement les médias. Lors de l'intervention de l'inspection des installations classées, l'examen des stocks et des mouvements de matières ne fait pas apparaître de disparition de celles-ci. Le voleur a été dérangé par un ouvrier qu'il a enfermé dans le local et n'a pas eu le temps nécessaire pour partir avec un fût de 50 kg de cyanure de sodium. L'établissement avait fait l'objet de vol de métaux (nickel) dans le passé.





**N°23039 - 15/09/2002 - FRANCE - 50 - ISIGNY-LE-BUAT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une entreprise de traitement de surface, un dimanche soir, lors de la mise en chauffe de certains bains de traitement, un employé voit un départ de feu en toiture sur l'une des installations d'aspiration et de lavage des vapeurs. Il donne l'alerte et une dizaine d'employés évacue tandis que l'incendie se propage dans le bâtiment et atteint un stockage extérieur de cartons d'une entreprise voisine, implanté au droit de l'installation en feu. A l'arrivée des pompiers, l'incendie concerne 300 m<sup>2</sup> d'atelier autour du groupe d'aspiration. Le feu se propage rapidement sous la toiture notamment par l'isolation en panneaux de polystyrène sur la partie ancienne du bâtiment, et se généralise à ses 6 700 m<sup>2</sup>. Deux employés et 4 pompiers blessés sont évacués vers un hôpital. Des soins sont donnés sur place à 11 pompiers pour des irritations cutanées aux pieds, leurs bottes étant attaquées par les acides. Les écoulements de produits chimiques (100 m<sup>3</sup>), eaux de rinçage (50 m<sup>3</sup>) et eau d'extinction sont recueillis, dont 250 m<sup>3</sup> dans les collecteurs d'eaux usées et pluviales obturés par les pompiers à plusieurs centaines de m du site avec 3 ballons gonflables. Une société spécialisée intervient en cours d'incendie pour vider une rétention de 50 m<sup>3</sup> qui peut recevoir de nouveaux écoulements. La lagune de 1 500 m<sup>3</sup> d'une entreprise voisine permet un stockage temporaire. 350 m<sup>3</sup> de liquides subsistant dans les bacs et les rétentions des chaînes sinistrées seront également évacués. Seuls quelques m<sup>3</sup> s'échappent lors de la rupture d'une canalisation du réseau d'eaux pluviales, muni d'un obturateur, avant un pompage par camion. Aucun impact sur l'environnement n'est constaté dans l'immédiat. La production est transférée sur d'autres sites de la société. Un incident électrique sur une résistance de chauffage d'un bain ou sur un ventilateur pourrait être à l'origine de ce sinistre. L'absence d'arrêt sur détection incendie et de clapets coupe-feu empêchant des retombées de feu en des points éloignés du sinistre originel, a favorisé l'extension du feu par les gaines de ventilation parcourant le bâtiment. Celui-ci, sans recoupement autre que les murs du local de stockage des produits chimiques, franchis par le feu à leur partie haute sous toiture, n'est pas équipé d'un réseau d'extinction automatique ni de dispositifs de désenfumage. L'exploitant reconstruira avec une détection incendie coupant la ventilation, un chauffage des bains par chaudière à gaz et un mur de recoupement coupe feu.



**N°23028 - 09/09/2002 - FRANCE - 14 - LISIEUX**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un incendie se déclare entre le rez-de-chaussée et le premier étage dans une usine de montage et d'assemblage et d'application de peintures. L'intervention d'une quarantaine de pompiers a été rendue délicate à cause de 3 bouteilles de gaz qui ont explosé lors de l'extinction du sinistre, 2 bouteilles de 13 kg ayant pu être extraites. Les locaux administratifs sont détruits, 10 personnes sont mises en chômage technique.



**N°24897 - 18/08/2002 - FRANCE - 74 - CLUSES**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une fuite de 20 kg d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) se produit lors de la déchirure au niveau de sa soudure longitudinale d'une bouteille dans une usine de traitement de surface. Alertés par des riverains, les pompiers immergent la bouteille dans de l'eau pour contenir les émanations toxiques, puis inspectent le dépôt et effectuent une série de mesures de la teneur en NH<sub>3</sub>. Une heure après la fuite, il n'y avait plus de traces d'ammoniac dans l'air. L'eau chargée d'ammoniac est neutralisée dans la station de traitement de l'usine. La soudure longitudinale aurait lâché sous la simple pression de service de la bouteille : corrosion, défauts de soudure à la fabrication (collage, inclusions...) ?



**N°22767 - 29/07/2002 - FRANCE - 68 - INGERSHEIM**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une fuite de 500 l d'acide sulfurique à 96% sur 150 m<sup>2</sup> du sol d'un atelier de traitement de surface est neutralisée par les pompiers. Le personnel est évacué et les locaux sont ventilés. La fuite est endiguée à l'aide de sable. L'intervention doit se faire sous tenue anti-acide légère et appareil respiratoire. Quatre employés sont hospitalisés.



**N°24804 - 29/07/2002 - FRANCE - 03 - GANNAT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un mélange de diverses substances provenant d'une usine de traitement de surface pollue l'ANDELOT.



**N°22774 - 24/07/2002 - FRANCE - 58 - GARCHIZY**

*C25.62 - Usinage*


Un incendie se déclare dans un local de 30 m<sup>2</sup> abritant un banc d'essai de moteurs. 5 employés intérimaires sont légèrement intoxiqués et hospitalisés.

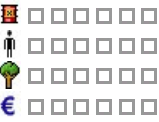


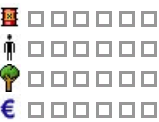
**N°23029 - 20/07/2002 - FRANCE - 51 - TINQUEUX**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*


Dans une usine de travail de métaux, un nouvel incident se produit sur le système de dépoussiérage d'une grenailleuse lors de l'inflammation de poussières métalliques. Il fait suite à une succession d'incidents identiques dont le dernier est survenu 10 jours plus tôt, les précédents les 31 mai et 1er mars 2002 et d'autres survenus en 1998 et 1996. L'exploitant avait déjà fait intervenir le constructeur de l'installation et engagé des actions de sécurisation. Devant l'augmentation de la fréquence des départs de feu, le Préfet, à la demande de l'inspection des installations classées, impose un audit de la sécurité de cette installation par un organisme indépendant.

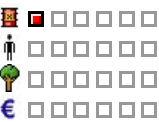

**N°22694 - 31/05/2002 - FRANCE - 51 - TINQUEUX**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de travail de métaux, un opérateur constate un échauffement anormal du dépoussiéreur associé à une grenailleuse et la sortie de particules incandescentes par la trémie du dépoussiéreur. L'action du bouton d'urgence arrête l'ensemble de la ligne et le personnel de 1ère intervention vide 2 extincteurs à poudre à l'intérieur par l'orifice de la trémie de récupération des poussières filtrées. Aussitôt après, l'appareil est vidangé et refroidi par aspersion d'eau sous forte pression. L'eau attisant la combustion du reste de matière se consumant, d'autres extincteurs à poudre sont utilisés. Une température de 45°C est relevée à l'intérieur de l'appareil 1 h après le début de l'incident. Selon l'exploitant, ce sinistre se serait produit à partir d'un point chaud (cigarette ?) aspiré par l'orifice ouvert à la base du corps du dépoussiéreur fonctionnant en dépression puis entraînant l'inflammation de poussières métalliques ou leur oxydation par combustion lente. C'est le 3ème accident de ce type sur cette machine (1996, 1998 et 2002) ; une machine identique installée à la même date n'ayant subi aucun incident.



**N°22130 - 26/03/2002 - FRANCE - 37 - MONTLOUIS-SUR-LOIRE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Des boues d'hydroxydes métalliques provenant de la station d'épuration d'un atelier de traitements de surfaces polluent un fossé sur 1 km sans atteindre le FILET, ruisseau dans lequel il se déverse. L'ouverture d'une vanne manuelle pour transférer par gravité des boues liquides d'un décanteur cylindro-conique de 20 m³ vers une cuve de 14 m³, située en contre-bas et en amont du filtre presse, a provoqué le débordement de cette cuve par la canalisation de trop-plein directement reliée au réseau des eaux pluviales. Un volume important de boues liquides s'est déversé dans le milieu naturel. L'inspection des installations classées constate les faits et propose au préfet d'imposer des prescriptions techniques complémentaires à l'exploitant.



**N°22008 - 04/03/2002 - FRANCE - 39 - MORBIER**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une usine de traitement de surface de 800 m² sur 2 niveaux, un incendie se déclare dans un local de 100 m² où les bains (350 l) d'une des 2 chaînes de chromage se répandent dans la rétention. Le feu se propage au reste de l'étage abritant 2 autres chaînes de traitement (plaquage nickel et dorage) et des locaux administratifs. Alertés par un voisin, les pompiers interviennent avec 2 CMIC et limitent les dommages notamment en préservant le rez-de-chaussée où sont entreposées les matières premières. L'ensemble des confinements est resté intègre. Les produits mélangés aux eaux d'extinction sont récupérés dans les rétentions et éliminés dans des installations autorisées. Il en est de même pour les boues et autres déchets solides résultant de l'incendie. 20 employés sont mis en chômage technique pendant 1 mois. L'exploitant fait intervenir un conseil pour établir l'expertise de l'événement.


**N°21817 - 27/01/2002 - FRANCE - 55 - CONTRISSON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans les gaines de ventilation d'une usine de traitement de métaux. Une reconnaissance au moyen d'une caméra thermique est effectuée.


**N°21611 - 30/12/2001 - FRANCE - 90 - VALDOIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Après de fortes pluies, une vague de 1 million de m³ d'eau, générée par la rupture en cascade de 3 bassins d'écrêtement, inonde une usine de traitement de surface. Des fûts de cyanure et d'acide sont emportés par une lame d'eau mesurant 1 m vers son origine. Une brèche de 1 m de large découverte la veille au soir sur un 1er bassin (150 000 m³, hauteur 6 m) avait nécessité l'intervention des secours, mais une rupture sur une longueur de 20 m survenue le lendemain matin a entraîné une surcharge hydraulique successive sur les autres ouvrages d'écrêtement. L'inondation a touché les habitations de 2 000 personnes. Les causes de la rupture des bassins de rétention des débordements de la SAVOUREUSE font l'objet d'une procédure judiciaire et d'une mission d'inspection de l'Inspection Générale de l'Environnement dont le rapport est publié sur le site Internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.


**N°21631 - 30/12/2001 - FRANCE - 90 - ELOIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 A la suite d'une rupture de digue, une cuve de rétention contenant de l'eau boueuse avec du chrome hexavalent dilué à 1 mg/l se déverse dans une nappe phréatique. Le Préfet en liaison avec les services d'inspection et de la sécurité incendie décide de faire évacuer l'ensemble des produits du site.


**N°20387 - 28/04/2001 - FRANCE - 28 - CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une entreprise de traitement de surface est à l'origine d'une mortalité de poissons dans la BLAISE. Après le départ en fin de journée du personnel pour le week-end, un dysfonctionnement du système de régulation du pH de la station de traitement des eaux industrielles aurait permis le déversement accidentel d'effluents à un pH de 10,4.


**N°19358 - 30/11/2000 - FRANCE - 86 - NOUAILLE-MAUPERTUIS**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une entreprise de mécanique générale, un feu se déclare sur une cuve de trempage de 200 l d'huile. Les pompiers maîtrisent en quelques minutes l'incendie qui n'a fait aucun dommage ni blessé.

-  **N°18484 - 18/08/2000 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN**  
*C25.62 - Usinage*  
 Sur une friche, 300 l de pyralène provenant d'un transformateur alimentant un ancien établissement de mécanique générale se déversent dans un bac de rétention et 300 l se répandent également à l'extérieur du bac. Un acte de vandalisme est à l'origine de cette pollution. Le local est fermé, une entreprise spécialisée récupère le pyralène et les sols atteints sont dépollués dans les heures qui suivent.
-  **N°18505 - 09/08/2000 - FRANCE - 45 - FERRIERES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans une zone de stockage de 20 m<sup>2</sup> contenant des fûts d'acide nitrique ; 300 l d'acide sont entraînés dans le réseau d'eaux pluviales puis dans un fossé passant dans une zone agricole. Les terres polluées sont décapées. Le réseau d'eaux pluviales desservant la zone de stockage sera obturé.
-  **N°18433 - 08/08/2000 - FRANCE - 57 - REDING**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans un établissement de traitement de surface, lors des travaux de maintenance, le transvasement d'un stockage fixe (20 m<sup>3</sup>) dans une citerne de stockage provisoire provoque l'épandage de 3 000 l d'acide chlorhydrique sur l'aire de dépotage. Ils rejoignent la rétention associée, située dans le local de traitement des eaux. Les émanations gazeuses envahissent les locaux par les portes restées ouvertes et nécessitent l'évacuation à l'hôpital des 25 employés présents pour observation. Ils seront placés en arrêt maladie pour 3 jours. La citerne routière utilisée n'était pas prévue pour recevoir des liquides corrosifs. Dès le début de l'opération, les raccords des flexibles se sont mis à fuir. Après le changement de flexibles, le clapet de fond de la citerne a lâché. Une alarme sur ph-mètre sera installée sur la rétention et un dispositif de brumisation équipera le RIA à mettre en place à proximité de l'aire de dépotage.
-  **N°18756 - 03/08/2000 - FRANCE - 77 - LAGNY-SUR-MARNE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans un atelier de traitement de surface, un déversement intempestif d'eaux fortement basiques (pH 10,5) et contenant du zinc et du cyanure rejoint le collecteur d'eaux pluviales de la zone industrielle. Les pompiers mettent rapidement en place un obturateur pour éviter une pollution de la MARNE.
-  **N°20134 - 02/08/2000 - FRANCE - 01 - JASSANS-RIOTTIER**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un déversement volontaire de produits lubrifiants d'usinage provenant d'une usine de traitement de métaux pollue le MARMONT. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°18365 - 27/07/2000 - FRANCE - 55 - CONTRISSON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Trois semaines après un incendie ayant endommagé une installation de galvanisation et de peinture industrielle, un feu se déclare dans une unité de peinture lors de travaux de découpe de l'installation.
-  **N°19210 - 05/07/2000 - FRANCE - 55 - CONTRISSON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une installation de galvanisation et de peinture industrielle, un incendie endommage la partie séchage par induction d'une des 2 lignes d'application de peinture. La rupture d'une pièce du ventilateur d'extraction a provoqué son échauffement puis son inflammation et a réduit l'aspiration. L'augmentation de la concentration des vapeurs de solvant au-delà de la L.I.E. a conduit à une petite explosion en partie basse des inducteurs de séchage initiant un incendie qui a fait fondre des cloisons en aluminium servant à la captation des vapeurs. La destruction de ces séparations a réduit l'efficacité de l'injection de CO<sub>2</sub> (diffusion dans l'atelier) commandée par un opérateur par l'action d'un bouton coup de poing palliant ainsi la défaillance (temps de réaction ? Réglage température ? Positionnement des détecteurs?) du système automatique d'extinction incendie (détecteurs à ampoule fusible). Les eaux d'extinction et de refroidissement sont récupérées dans une fosse prévue dans l'atelier.
-  **N°18189 - 05/07/2000 - FRANCE - 42 - LEIGNEUX**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une fabrique de roulements à billes, un incendie détruit 600 m<sup>2</sup> d'un bâtiment industriel.
-  **N°17902 - 12/06/2000 - FRANCE - 86 - LOUDUN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans un atelier de galvanisation et de traitement de surface lors de la préparation de la remise en service après l'arrêt du week-end. La mise en service des résistances de maintien en température (20 °C) des bains de décapage provoque la surchauffe de l'une d'entre elles placée dans une cuve vide ce jour-là. Le polypropylène de la cuve s'enflamme. L'utilisation d'un extincteur par un employé ne permet pas de maîtriser le départ du feu qui conduira à la destruction de 2 cuves, une partie de la toiture et des parements de bardage. L'eau utilisée par les services de secours est récupérée dans la rétention de l'atelier et traitée dans un centre d'élimination extérieur. La mise en service des systèmes de chauffe sera contrôlée par des commandes à clefs, les cuves équipées de détecteur de niveau et les ateliers équipés de RIA en complément des extincteurs.
-  **N°17839 - 26/05/2000 - FRANCE - 42 - VEAUCHE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie détruit 400 m<sup>2</sup> d'atelier dans un établissement de travail des métaux.



-  **N°17734 - 11/05/2000 - FRANCE - 68 - MERXHEIM**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de traitement de surface, la rupture d'un élément d'un refroidisseur entraîne un rejet accidentel d'huile (100 l) dans le SCHECKLENBACH avant de rejoindre un étang de 3 000 m². Les pompiers posent 3 barrages flottants et aspirent l'huile vers une écrémeuse. L'activité de l'entreprise est arrêtée pendant 2 h, le temps de réparer l'installation de refroidissement.
-  **N°17418 - 19/03/2000 - FRANCE - 94 - FONTENAY-SOUS-BOIS**  
*C25.6 - Traitement et revêtement des métaux ; usinage*  
 Un incendie se déclare dans un bâtiment de 1 500 m² abritant un atelier de traitement de métaux.
-  **N°17224 - 09/02/2000 - FRANCE - 74 - SCIONZIER**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement des métaux, 5 personnes légèrement intoxiquées sont hospitalisées à la suite d'une erreur de manipulation lors du dépotage de 1 000 l de liquide chloré (HCl ?) déversés dans une cuve de 5 m³ de bisulfite de sodium.
-  **N°17197 - 02/02/2000 - FRANCE - 90 - BELFORT**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare la nuit dans un atelier d'électroérosion. Deux employés ne parviennent pas à maîtriser les flammes avec un extincteur. L'incendie embrase un bac d'huile de traitement thermique et se propage à l'atelier par le faux-plafond et la toiture. L'intervention mobilise 60 pompiers, une entreprise de tôlerie mitoyenne protégée par un mur épais ne sera que faiblement endommagée. Le sinistre détruit 700 des 4 500 m² du bâtiment industriel. L'atelier endommagé devrait s'établir provisoirement dans de nouveaux locaux, en attendant un déménagement définitif ou la construction d'un nouveau bâtiment.
-  **N°17029 - 27/12/1999 - FRANCE - 31 - MURET**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Lors d'une violente tempête, un court-circuit sur le dispositif d'aspiration des baignoires et tour de lavage, situés à l'extérieur des bâtiments d'une usine de traitement de surface, serait à l'origine d'un incendie de l'atelier d'usinage chimique. Le feu se propage par combustion des gaines d'aspiration et des divers éléments en plastique contenus dans l'atelier. Les pompiers obstruent le réseau d'eaux pluviales avec une baudruche et maîtrisent le sinistre en 1 heure. Les stations de traitement d'eau potable situées en aval sont informées du risque de pollution avec demande d'interruption de leur pompage dans la GARONNE. En raison des mesures prises (pompages des eaux de ruissellement, mise en place de bâches sur les résidus chimiques solides, pompage en continu dans les cuvettes de rétention avec envoi dans la station interne de détoxification), il n'y a pas d'impact sur l'environnement. Les baignoires concentrés ont été envoyés en destruction extérieure dès que possible.
-  **N°16346 - 14/09/1999 - FRANCE - 91 - BRIERES-LES-SCELLES**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une entreprise de construction mécanique, un incendie détruit les 400 m² de locaux administratifs.
-  **N°15104 - 19/03/1999 - FRANCE - 92 - COLOMBES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare à 17 h dans un atelier de traitement de surface de 80 m² abritant 10 m³ de baignoires (métaux précieux, anodisation, zincage cyanuré) à l'arrêt depuis 12h30. En l'absence du personnel, un voisin donne l'alerte et 110 pompiers interviennent avec 32 véhicules en raison du risque et de la proximité d'immeubles d'habitation. Le feu est maîtrisé 1h30 plus tard sans évacuation du voisinage. Il n'y a aucune victime mais le bâtiment de 600 m² est détruit. Les eaux de rinçage de l'atelier étant en circuit fermé sur résines échangeuses d'ions, aucune eau polluée n'atteint le réseau d'assainissement. Les baignoires ont été retenus dans les cuvettes de rétention et les eaux d'extinction dans le sous-sol de l'établissement. L'incendie dont l'origine est indéterminée aurait débuté dans la partie métaux précieux, secteur dans lequel normalement aucun chauffage de bain n'était resté activé. Les déchets sont évacués par une entreprise spécialisée.
-  **N°14899 - 15/02/1999 - FRANCE - 25 - MANDEURE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitements de surface, une fuite d'hydrocarbures se produit à la suite de la rupture du circuit hydraulique d'un compresseur d'air. Le DOUBS est pollué. L'exploitant avait constaté une nappe d'huile 5 jours auparavant. Des barrages sont mis en place et les effluents pollués sont pompés. Aucun dommage n'est observé sur la faune aquatique.
-  **N°14889 - 13/02/1999 - FRANCE - 17 - SAINT-CIERS-DU-TAILLON**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit 500 m² d'un atelier mécanique et une maison d'habitation.
-  **N°16429 - 06/01/1999 - FRANCE - 03 - AVERMES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Du chlorure de sodium, des nitrites, orthophosphates, détergents anioniques et sels métalliques (cuivre, zinc et nickel) provenant d'un atelier de traitement de surface polluent la RIGOLEE, un affluent de l'ALLIER. La faune et la flore aquatiques sont atteintes. Des prélèvements sont effectués.

















































-  **N°13819 - 23/09/1998 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans l'atelier de décapage d'un établissement de traitement des métaux, plusieurs centaines de m<sup>3</sup> de vapeurs nitreuses sont émises au moment où des pièces métalliques sont plongées dans un bain d'acide nitrique à 58 % et d'acide fluorhydrique. L'opérateur de la chaîne, intoxiqué en essayant de retirer les pièces du bain, est hospitalisé par précaution. Se déplaçant à quelques mètres de hauteur, le nuage enveloppe un lycée voisin dont les 250 élèves sont évacués ; 18 d'entre eux se plaignant de picotements aux yeux sont examinés sur place. La production de l'atelier est suspendue 1 h 30. Les locaux sont ventilés. L'accident est dû au changement, par le client et sans information préalable, de la nature de l'alliage composant les pièces immergées (fort % de zinc).
-  **N°14165 - 13/09/1998 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise spécialisée dans le traitement et le revêtement des métaux, un incendie détruit un stock de peintures en poudre (résine). Un équipement de dépoussiérage est endommagé et une partie du toit du bâtiment s'est effondrée. Une fenêtre fracturée suggère un acte de malveillance. Quinze salariés sont au chômage technique.
-  **N°13412 - 26/08/1998 - FRANCE - 50 - SOURDEVAL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une installation de traitement de surface rejette dans la SEE des effluents provenant de rinçages cyanurés d'une chaîne d'argenture. La faune aquatique est détruite sur 6 km de rivière. Tout prélèvement ou pompage d'eau pour l'alimentation humaine ou animale est interdit durant 48 h.
-  **N°13403 - 03/08/1998 - FRANCE - 54 - JOEUF**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine métallurgique, un feu se déclare dans une benne contenant des déchets d'enrobage encore chauds (polyéthylène/carton). L'incendie est éteint à l'aide de mousse. Quatre pompiers et 10 employés de l'usine légèrement intoxiqués sont hospitalisés pour des examens.
-  **N°13487 - 29/07/1998 - FRANCE - 74 - VOUGY**  
*C25.62 - Usinage*  
 Des hydrocarbures provenant d'une société de décolletage polluent l'HERMY sur 700 m. Aucune conséquence n'est observée sur la faune aquatique. Les pompiers installent un barrage flottant pour éviter tout risque de pollution d'une gravière proche, riche sur le plan faunistique et floristique classée en ZNIEFF et dans laquelle se jette le ruisseau.
-  **N°14458 - 10/07/1998 - FRANCE - 60 - FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans un atelier de traitement de surface d'alliages légers, un ouvrier oublie de retirer le tuyau de remplissage en eau d'un bain de rinçage basique. La cuve déborde et 1 à 2 m<sup>3</sup> de solution basique s'écoule dans la rétention puis dans les égouts. L'exploitant installe une détection de niveau avec alarme dans la rétention.
-  **N°12979 - 03/06/1998 - FRANCE - 58 - NEVERS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans un atelier de traitement de surface, 150 l d'acide nitrique sont mélangés avec 60 l d'acide chlorhydrique à la suite d'une erreur de manipulation. Des pièces zinguées immergées dans le mélange catalysent une réaction exothermique. Des vapeurs nitreuses intoxiquent l'une des personnes effectuant l'opération. L'employé est hospitalisé. Les pompiers externes interviennent. L'accident est totalement maîtrisé 4 h plus tard : la cuve est vidangée et le mélange acide est dilué avec de l'eau. L'usine est évacuée durant la neutralisation du bain acide.
-  **N°16025 - 07/04/1998 - FRANCE - 68 - ALTKIRCH**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement de métaux, la présence anormale de cyanure est détectée dans une cuvette de rétention. Un événement comparable se reproduira la semaine suivante (ARIA 16040). Un acte de malveillance serait à l'origine de cette pollution.
-  **N°11885 - 12/11/1997 - FRANCE - 72 - SAINT-CALAIS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de gravure, un bidon contenant un produit chimique se renverse lors d'une livraison ; une CMIC intervient.
-  **N°12467 - 06/11/1997 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans le local électrique d'une usine métallurgique, un incendie endommage 3 des 4 groupes électrogènes de 1 000 kVA présents dans le bâtiment. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre.
-  **N°13793 - 17/09/1997 - FRANCE - 25 - MANDEURE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Des métaux provenant d'une entreprise de traitement de surface polluent Le DOUBS. Cette pollution entraîne le colmatage des fonds et a une incidence sur la faune des macro invertébrés. Les services administratifs concernés constatent les faits.

-  **N°11546 - 18/08/1997 - FRANCE - 08 - MONTHERME**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Sur le site d'une usine de traitement de surface, une cuve cylindrique verticale en plastique de 20 m<sup>3</sup> contenant 16 m<sup>3</sup> d'acide chlorhydrique usé dilué à 30 %, installée dans sa cuvette de rétention de 25 m<sup>3</sup>, se déchire sur 1,5 m suivant une génératrice verticale ; 6 m<sup>3</sup> d'acide gicle par-dessus le mur de la cuvette de rétention, le reste se déverse dans la cuvette. L'acide s'écoule en partie dans la SEMOY via le réseau des eaux pluviales. La rivière est placée sous surveillance. Une société privée répand un absorbant neutralisant sur la zone polluée et pompe le fond de cuve et la cuvette de rétention ; 7 riverains sont évacués.
-  **N°11441 - 13/08/1997 - FRANCE - 28 - AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de traitement de surface fermée pour congés annuels, une fuite d'acide chlorhydrique a lieu sur une bride non utilisée au bas d'une cuve d'un volume de 5 000 l. Un employé d'un établissement voisin remarque des vapeurs jaunâtres et alerte la gendarmerie. En partie émis hors de la cuvette de rétention, le jet d'acide se répand dans une canalisation d'eaux pluviales en fonte. Un périmètre de sécurité est établi. Les pompiers ne peuvent stopper la fuite. La cuvette de rétention est bâchée. Les vapeurs corrosives se diluent progressivement. Il n'y a pas de victime et les dommages internes sont limités. La bride avait été révisée 3 semaines auparavant ; sur 4 boulons, l'un manquait et un second n'était pas serré. L'inspection des installations classées constate les faits.
-  **N°13763 - 07/07/1997 - FRANCE - 21 - TALMAY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 A la suite d'une fuite sur une cuve dans une entreprise de traitement de surface, un mélange eau - acide sulfurique pollue La VINGEANNE. La faune aquatique est mortellement atteinte. La société effectue le transvasement du liquide dans une autre cuve.
-  **N°11393 - 27/06/1997 - FRANCE - 73 - LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit partiellement un atelier de mécanique de 2 200 m<sup>2</sup>. Plusieurs machines outils sont détruites. Aucun chômage technique n'est à prévoir pour les employés de cet établissement qui arrive en cessation d'activité. Les dégâts s'élèvent à 12 MF.
-  **N°13704 - 25/06/1997 - FRANCE - 02 - HIRSON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une entreprise de traitement de métaux, un déversement de soude pollue l'OISE à la suite de fortes pluies d'orage et de l'absence d'étanchéité de la fosse de rétention de la cuve. La faune aquatique est mortellement atteinte (150 kg de gardons, chevaines, goujons et loches).
-  **N°11363 - 12/06/1997 - FRANCE - 60 - FLAVACOURT**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare dans un atelier d'usinage. 7 employés sont mis en chômage technique.
-  **N°11334 - 10/06/1997 - FRANCE - 74 - VOUGY**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare dans une usine de décolletage. 3 machines de production sont endommagées.
-  **N°15428 - 30/04/1997 - FRANCE - 74 - SCIONZIER**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans un local clos attenant aux ateliers de production et abritant la centrale air comprimé d'une usine de décolletage, un réservoir sous pression d'air comprimé de 1 000 l (1991) explose dans des conditions normales d'utilisation. Aucune victime n'est à déplorer mais les dommages matériels sont importants : destruction des portes et baies vitrées du local, murs en parpaings et leur habillage endommagés, dégâts sur l'installation de production d'air comprimé. Une expertise montre que l'accident est dû à un manque de pénétration de la soudure longitudinale de la virole à la suite du non respect du mode opératoire qualifié de soudage (2 passes au lieu de 3). Le défaut a ensuite évolué sous l'effet des cycles d'utilisation de l'appareil. En l'absence d'éléments probants fournis par le constructeur de l'appareil quant au caractère isolé de ce défaut, une ré-épreuve anticipée des appareils du même type est imposée et les organismes de contrôle sont informés.
-  **N°10954 - 21/04/1997 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie se déclare dans un atelier de mécanique de 800 m<sup>2</sup>. Les locaux administratifs sont détruits.
-  **N°10983 - 09/04/1997 - FRANCE - 74 - SEYNOD**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans la cabine de peinture d'une entreprise de traitement de surface. Un employé brûlé est hospitalisé.
-  **N°11048 - 01/04/1997 - FRANCE - 93 - PIERREFITTE-SUR-SEINE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie se déclare dans un atelier de mécanique de 2 000 m<sup>2</sup>.



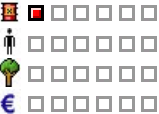

-  **N°14056 - 14/02/1997 - FRANCE - 74 - SCIONZIER**  
*C25.62 - Usinage*  
 A la suite d'un incident, de l'huile de coupe provenant d'une usine de décolletage se déverse dans un regard puis dans Le FORON. Aucune mortalité piscicole n'est constatée. L'entreprise doit mettre en conformité ses installations.
-  **N°10785 - 31/01/1997 - FRANCE - 90 - VALDOIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 A la suite d'un mouvement de terrain provoqué par le gel, une conduite enterrée reliant une cuve de fioul domestique à une chaudière se rompt. Une quantité indéterminée d'hydrocarbures se déverse dans un collecteur d'eaux pluviales puis dans La ROSEMONTAISE.
-  **N°10866 - 23/01/1997 - FRANCE - 74 - REIGNIER-ESERY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une société de traitement de surface procède au lavage de fûts contenant un produit toxique. L'aire de lavage n'étant pas équipée de bassin de rétention, les effluents se déversent dans le réseau d'eaux pluviales puis dans le ruisseau du TAXI. La pollution est visible sur 3 000 m. Aucune mortalité de piscicole n'est constatée.
-  **N°10363 - 01/01/1997 - FRANCE - 74 - SEYNOD**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie détruit un établissement de traitement de surface. Une CMIC intervient et procède à divers prélèvements dans les eaux d'extinction. Aucun danger n'est révélé. 220 personnes sont mises en chômage technique.
-  **N°10249 - 23/12/1996 - FRANCE - 24 - PERIGUEUX**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit un atelier de mécanique de 2 000 m<sup>2</sup>. Tout le personnel est mis en chômage technique.
-  **N°10307 - 16/11/1996 - FRANCE - 25 - MANDEURE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de traitement de surface, à la suite du nettoyage d'une cour enneigée de 300 m<sup>2</sup>, le DOUBS est pollué sur 400 m par des hydrocarbures et des métaux lourds.
-  **N°10099 - 15/11/1996 - FRANCE - 95 - ARGENTEUIL**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit un atelier de mécanique générale ; 25 employés sont mis en chômage technique.
-  **N°10027 - 14/10/1996 - FRANCE - 51 - TINQUEUX**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de mécanique, des pièces en acier dégraissées avec un solvant sont traitées à 110° C dans des grenailleuses équipées d'unités de dépoussiérage avec filtres constitués de cylindres en toile métallique entourés de filtres en lamelles papier verticales. A 19h25, un employé observe une abondante fumée en sortie de l'extracteur d'une unité de dépoussiérage. Les pompiers évacuent 10 min plus tard un récipient de récupération des poussières (50 l) contenant des particules incandescentes, arrosent l'intérieur de la trémie et extraient 2 filtres qui se consomment. L'atelier est ventilé et les eaux d'extinction sont récupérées. Le sinistre est maîtrisé à 20 h. Des particules incandescentes ou des étincelles sont à l'origine de l'accident.
-  **N°8964 - 14/10/1996 - FRANCE - 38 - SAINT-MARTIN-D'HERES**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une entreprise de mécanique, un feu se déclare dans des cuves contenant des solutions de rinçage acides (acide nitrique et acide chlorhydrique).
-  **N°8417 - 10/09/1996 - FRANCE - 90 - VALDOIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Les effluents d'une usine de traitement de surface polluent la ROSEMONTAISE. Une quantité importante de poissons est récupérée sur 1,5 km de rivière.
-  **N°10486 - 04/09/1996 - FRANCE - 67 - ALTECKENDORF**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Le LANDGRABEN est pollué à la suite du renversement d'un fût contenant les déchets et effluents (notamment du chlorure de méthylène) retirés lors de la vidange d'un décanteur dans un atelier de traitement de surface.
-  **N°10698 - 19/08/1996 - FRANCE - 61 - ATHIS-DE-L'ORNE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une usine de traitement de surface évacue tous les 6 mois son bain de dégraissage vers une station de détoxification. Après traitement, les effluents sont rejetés dans la VERE. A ce jour, aucun traitement n'a été effectué et les 7 m<sup>3</sup> de produits toxiques stockés polluent le cours d'eau. Une faible dilution des eaux dans la station puis dans le cours d'eau en étiage accentue la pollution. La faune et la flore sont détruites sur 4 km.

-   **N°13169 - 18/07/1996 - FRANCE - 33 - BAZAS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une usine de traitement des métaux rejette volontairement son effluent dans le BEUVE. La faune aquatique est mortellement atteinte. Des prélèvements sont effectués.
-   **N°10067 - 08/07/1996 - FRANCE - 72 - SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans la station d'épuration des effluents d'une usine de traitement de surface, un filtre à sable colmaté doit être remplacé par un filtre presse. Pour améliorer l'évacuation des eaux surnageantes durant la période des travaux, un tuyau est placé sur la partie supérieure du filtre. A la suite d'une baisse de niveau, une partie des eaux chargées en boue d'hydroxyde de zinc est évacuée dans le réseau d'eaux pluviales par effet de siphon puis dans la SARTHE. Le volume rejeté dans la rivière est évalué à 1,5 m3. La fabrication est arrêtée jusqu'à la pose finale du filtre (perte d'exploitation: 5 000 F). La mise en place du filtre presse et le stockage des boues récupérées en big-bag favorisera l'évacuation des boues vers un centre spécialisé.
-   **N°9458 - 05/07/1996 - FRANCE - 95 - ANDILLY**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie se déclare dans un établissement de mécanique générale. Une partie de 1 250 m² de l'usine est détruite. Les dégâts sont estimés à 50 MF. Des employés se retrouvent en chômage technique.
-   **N°9673 - 04/07/1996 - FRANCE - 74 - METZ-TESSY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Le FIER est pollué sur 800 m en aval du rejet de la station d'épuration d'une usine de mécanique. Une vingtaine de truites est tuée. Cependant, aucune anomalie n'est constatée par les pH-mètres en place et dans les résultats d'analyses de la station. Un doute subsiste néanmoins sur la validité des informations fournies au niveau de la station dont divers équipements devaient être modernisés en 1996 pour en augmenter la fiabilité.
-   **N°9304 - 24/06/1996 - FRANCE - 93 - SAINT-DENIS**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit une entreprise de mécanique de précision de 800 m². Le personnel est en chômage technique.
-   **N°9291 - 19/06/1996 - FRANCE - 22 - GRACES**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare dans un atelier de mécanique de 200 m².
-   **N°8923 - 15/05/1996 - FRANCE - 01 - OYONNAX**  
*C25.62 - Usinage*  
 Pour une raison inconnue, une explosion et un incendie se produisent dans un atelier de moules métalliques utilisés pour l'injection de matières plastiques. Une épaisse fumée générée lors de la combustion d'un produit d'entretien empêche 3 ouvriers d'évacuer les lieux. L'un d'eux décède et les 2 autres sont blessés. Trente personnes sont en chômage technique. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 12,1 MF.
-   **N°8789 - 06/05/1996 - FRANCE - 74 - CLUSES**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit une usine de décolletage de 800 m². Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 32,5 MF et 15 personnes sont en chômage technique.
-   **N°10634 - 25/04/1996 - FRANCE - 74 - CLUSES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 La teneur en métaux des rejets d'une entreprise de traitement de surface excède les valeurs réglementaires. Le milieu naturel est pollué.
-   **N°8620 - 24/04/1996 - FRANCE - 90 - VALDOIE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Les rejets d'une usine de traitement de surface polluent la ROSEMontoise. Une mortalité importante de poissons est observée sur 1 500 m de rivière.
-   **N°9753 - 17/04/1996 - FRANCE - 60 - FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une usine de traitement de surface rejette des effluents pollués dans le ru MESNIL.
-   **N°8519 - 09/04/1996 - FRANCE - 57 - MORHANGE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une usine de traitement de surface rejette accidentellement des effluents chargés en oxyde de fer dans le BETZ. Des analyses sont effectuées pour déterminer l'impact de la pollution sur la faune et la flore.

-        **N°8680 - 01/04/1996 - FRANCE - 25 - ORNANS**  
       *C25.62 - Usinage*  
       L'huile de coupe provenant de l'aire de stockage des conteneurs de copeaux métalliques d'une entreprise de décolletage pollue la LOUE via le réseau d'eaux pluviales. La photosynthèse est perturbée et les végétaux de bordure sont atteints.  

-        **N°10650 - 22/03/1996 - FRANCE - 21 - SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un établissement de traitement de surface rejette un effluent chargé en hydrocarbures et en solvants chlorés dans un fossé. Des barrages sont installés. L'eau polluée est pompée et prise en charge par une entreprise spécialisée.  

-        **N°9068 - 07/03/1996 - FRANCE - 11 - SALSIGNE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       A la suite d'un rejet d'eaux industrielles habituellement recyclées, de l'arsenic et des cyanures polluent l'ORBIEL.  

-        **N°8741 - 15/02/1996 - FRANCE - 60 - LIANCOURT**  
       *C25.62 - Usinage*  
       A la suite d'une fuite dans un établissement industriel, des hydrocarbures se sont amassés dans le réseau interne de l'usine. Malgré la présence d'un barrage mis en place sur le site, le ru PILPOT est pollué. Plusieurs infractions comparables ont été relevées antérieurement.  

-        **N°8154 - 13/02/1996 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie détruit un atelier de décapage des métaux et bois par voie chimique de 500 m².  

-        **N°8078 - 08/02/1996 - FRANCE - 60 - LIANCOURT**  
       *C25.62 - Usinage*  
       Un déversement d'hydrocarbures pollue la BRECHE sur 7 km et le PILPOT sur 2 km. Cette pollution est néfaste à la vie des poissons (disparition des salmonidés).  

-        **N°7989 - 28/01/1996 - FRANCE - 42 - LA TALAUDIÈRE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Dans une usine de traitement de surface, un incendie se déclare dans un four contenant 16 000 l d'huile. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 5,3 MF.  

-        **N°8232 - 03/01/1996 - FRANCE - 76 - FECAMP**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Le personnel d'une entreprise de traitement de surface constate un tassement de terrain et l'affaissement de 75 mm d'un bain contenant 13 t d'acide chlorhydrique dilué à 40 %. Aucune fuite n'est constatée. Le bac est vidangé. Des carottages sont réalisés dans le sous-sol. Les contrôles effectués révèlent la présence d'une couche compressible à 5 m et un sol superficiel aux propriétés mécaniques très médiocres. Un mois plus tard, une instabilité des supports de l'un des ponts roulants est constatée. Le personnel de l'usine est mis en chômage technique.  

-        **N°7931 - 22/12/1995 - FRANCE - 14 - SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIÈRE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Une entreprise de traitement de surface rejette accidentellement du cyanure de potassium concentré à 90 g/l dans l'ORBICQUET. La faune est touchée par cette pollution. Des prélèvements et des analyses d'eau sont effectués.  

-        **N°7639 - 29/10/1995 - FRANCE - 51 - TINQUEUX**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un feu se déclare dans un atelier de traitement de surface. L'incendie se propage à 1 rideau en PVC, à la canalisation de gaz via la ventilation, à l'armoire électrique et à la toiture du bâtiment. Une CMIC intervient. Les services techniques coupe l'arrivée de gaz. Un court-circuit d'une canne chauffante non immergée est à l'origine du sinistre. Les eaux polluées sont confinées dans les cuvettes de rétention. Il n'y a ni victime ni atteinte à l'environnement. Les dégâts matériels et les pertes de production s'élèvent à 8 MF.  

-        **N°8842 - 25/10/1995 - FRANCE - 74 - VILLE-LA-GRAND**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       La rivière LE FLOROIN est polluée sur 1,5 km à la suite d'une fuite du bac de rétention des huiles de trempage, utilisées pour le traitement des pièces métalliques, et d'une fissure du conduit des eaux pluviales. Des barrages filtrants sont mis en place.  

-        **N°8835 - 12/10/1995 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Des détergents rejetés par l'atelier de savonnerie d'un traiteur de surface polluent le ruisseau de PLOMBIERES, affluent du ruisseau des AYGALADES. Des mousses blanches flottent dans le port de MARSEILLE.  




-  **N°7591 - 20/09/1995 - FRANCE - 58 - NEVERS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Découvert à l'arrière d'une usine de traitement de surface, un exutoire d'eaux pluviales est à l'origine de rejets épisodiques qui provoquent la destruction de la faune piscicole de l'EPERON et du Canal de déviation de la NIEVRE sur plusieurs centaines de mètres. Le jour de la découverte, 500 kg de poissons morts sont repêchés par les pompiers. L'administration constate les faits.
-  **N°7364 - 18/08/1995 - FRANCE - 33 - PESSAC**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine à l'arrêt pour des travaux de modernisation, 18 m<sup>3</sup> d'effluent liquide (provenant d'un bac de rinçage après décapage de métaux à l'acide chlorhydrique et ayant été neutralisé par une substance ammoniacale) sont rejetés dans le réseau d'assainissement. Un ruisseau est également pollué. La pollution est résorbée le 19/08 par la mise en place de barrages. Habituellement, les produits de rinçage sont évacués dans un centre de destruction.
-  **N°7291 - 04/08/1995 - FRANCE - 14 - SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une usine de traitement de surface déverse du cyanure de sodium dans une rivière. Le cours d'eau est pollué sur près de 3 km. Une CMIC intervient pour neutraliser la pollution.
-  **N°7253 - 01/08/1995 - FRANCE - 25 - SELONCOURT**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare sur la chaîne de phosphatation d'une importante entreprise de galvanoplastie et s'étend aux chaînes de zingage voisines. Une CMIC et 70 pompiers interviennent. Les nombreux produits chimiques et toxiques présents sur le site font redouter un fort risque de pollution atmosphérique : un périmètre de sécurité de 500 m est établi. Les dommages sont évalués à plus de 20 MF et 3 chaînes de fabrication sont détruites. Les dispositifs de sécurité ont fonctionné, 300 m<sup>3</sup> d'effluents toxiques mélangés aux eaux d'incendie ont pu être contenus dans les cuves de rétention de l'usine. Aucune intoxication par les fumées ou des émanations n'a été enregistrée.
-  **N°7222 - 28/07/1995 - FRANCE - 42 - LE CHAMBON-FEUGEROLLES**  
*C25.62 - Usinage*  
 De l'huile de coupe est déversée dans l'ONDAINE. Cette pollution est vraisemblablement due au nettoyage, avant les vacances, d'une usine de mécanique générale. Des barrages flottants sont mis en place afin de contenir la pollution donnant une couleur blanchâtre à la rivière. Des prélèvements sont effectués par les administrations compétentes.
-  **N°7197 - 20/07/1995 - FRANCE - 95 - BEAUCHAMP**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans un établissement d'application de peintures dont certaines sont radioluminescentes. Les pompiers arrivent sur les lieux 11 min après avoir été alertés. Le feu est maîtrisé après 2h35 d'intervention. Le feu a atteint un local où sont stockées des sources usagées scellées et non scellées au tritium (cadrans et aiguilles luminescents). Les eaux d'extinction se sont écoulées dans le réseau des eaux pluviales. Les autorités compétentes sont informées et un organisme agréé effectue un diagnostic de radioprotection. Celui-ci confirme qu'aucune conséquence pour la population n'est à redouter tout en mettant en évidence une contamination très localisée sur le site. La zone concernée est mise en sécurité puis traitée.
-  **N°7165 - 15/07/1995 - FRANCE - 74 - ANNECY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie d'origine électrique (feu de redresseur) détruit une usine de jantes de vélo. Trois bouteilles de gaz de carburation de chariot de manutention explosent. Près de 60 pompiers interviennent durant 3h15 avant de maîtriser le sinistre, 4 d'entre eux sont blessés (un par coupure et 3 par intoxication). Une intervention très rapide permet de protéger les installations de réfrigération et d'éviter l'extension du sinistre à une usine voisine. Plusieurs personnes habitant à proximité sont évacuées préventivement. Les dégâts matériels internes et les pertes de production s'élèvent à 110 MF et 80 employés sont en chômage technique. La nappe phréatique, légèrement polluée, est surveillée. L'entreprise reconstruit l'usine sur un autre site.
-  **N°7159 - 12/07/1995 - FRANCE - 27 - FAUVILLE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit partiellement un atelier d'usinage. 5 salariés sont en chômage technique.
-  **N°6315 - 29/06/1995 - FRANCE - 28 - SAINT-REMY-SUR-AVRE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie se déclare dans un atelier de mécanique. Un pompier est blessé au cours de l'intervention.
-  **N°6589 - 27/06/1995 - FRANCE - 03 - YZEURE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une fuite de bisulfite de sodium se produit dans un atelier de traitement de surface et 500 l de produit se déversent dans les égouts. Les employés sont évacués une 1/2 journée. Une personne asthmatique est placée en observation. Le bisulfite est récupéré par une société privée. Aucune incidence n'est notée sur le fonctionnement de la station d'épuration et son rejet.

-  **N°7582 - 13/06/1995 - FRANCE - 52 - FRONCLES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 L'exploitant d'un atelier de traitement de surface rejette 14 à 16 m<sup>3</sup> d'effluent toxique dans la MARNE (classée de 1ère catégorie). Les principaux produits impliqués sont des cyanures, des métaux lourds, de l'acide chromique, de la chaux, de la soude, divers autres acides et des produits neutralisants. Le déversement permanent entraîne un encrassement et un colmatage du rejet. La police de la pêche constate les faits et des prélèvements sont effectués en vue de réaliser des analyses.
-  **N°7707 - 07/06/1995 - FRANCE - 52 - NOGENT**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Des effluents contenant du cadmium, des cyanures, du chrome, du cuivre, du nickel et du zinc polluent la TRAIRE (1ère catégorie piscicole) ; des poissons morts sont récupérés sur 500 m en aval du point de rejet.
-  **N°7018 - 19/05/1995 - FRANCE - 29 - DIRINON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un électricien utilise un fût d'acide chlorhydrique pour se hisser au niveau d'une armoire électrique en panne. Le fût contenant 30 l d'acide se renverse. Le produit s'écoule dans un bac de rétention et se mélange à de l'eau. Un petit nuage toxique se forme. Les employés sont évacués. Aucune pollution n'est constatée. Une société spécialisée récupère le mélange et nettoie le site.
-  **N°6979 - 12/05/1995 - FRANCE - 03 - MONTBEUGNY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans une entreprise de traitement de surface. Deux employés sont mis en chômage technique.
-  **N°6766 - 22/03/1995 - FRANCE - 38 - SAINT-JEAN-DE-MOIRANS**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit un bâtiment industriel de 600 m<sup>2</sup> spécialisé dans le décolletage. Treize personnes sont en chômage technique. Un pompier est légèrement blessé lors de l'intervention.
-  **N°6675 - 15/03/1995 - FRANCE - 26 - VALENCE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie détruit une usine de traitement de surfaces.
-  **N°6575 - 20/02/1995 - FRANCE - 92 - NANTERRE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie détruit un hangar de 800 m<sup>2</sup> dans une usine de traitement de surface par voies chimique et électrolytique. L'intervention sous ARI mobilise 120 pompiers dont 2 CMIC. La structure du bâtiment s'effondre rapidement et 100 m<sup>3</sup> de bains seront détruits en 2 h. Le rejet dans les égouts des eaux d'extinction est contrôlé. Les bacs de rétention des cuves d'acides chlorhydrique et cyanhydrique ont pleinement joué leur rôle en empêchant l'écoulement et le mélange des produits. Les habitations sous le vent sont évacuées préventivement. Dans l'attente de l'enlèvement de 94 m<sup>3</sup> de bains usés, une clôture est installée par mesure de sécurité autour de l'établissement qui était en liquidation judiciaire. Les dommages et les pertes d'exploitation s'élèvent à 15 MF.
-  **N°6351 - 31/01/1995 - FRANCE - 80 - SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie détruit une usine de polissage de 300 m<sup>2</sup>. Sept personnes sont mises en chômage technique.
-  **N°6389 - 22/01/1995 - FRANCE - 80 - ANDAINVILLE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans un atelier de traitement de surface ; 6 personnes sont en chômage technique. Le sinistre a pour origine une défaillance de résistance électrique sur un bain.
-  **N°7895 - 25/11/1994 - FRANCE - 51 - TINQUEUX**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Lors de la vidange d'un bain usé d'acide dans un atelier de traitement de surface, le déboîtement d'une tuyauterie provoque un épanchement au sol de la solution acide.
-  **N°5984 - 27/10/1994 - FRANCE - 69 - VILLEURBANNE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie suivi d'une explosion se produit dans un atelier. Un employé est brûlé et hospitalisé.
-  **N°5999 - 25/10/1994 - FRANCE - 77 - GRETZ-ARMAINVILLIERS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 De l'acide phosphorique, du chlorure de méthylène et d'autres produits décapants sont déversés dans les égouts par une entreprise spécialisée dans la restauration et le décapage de volets métalliques. Le rejet entraîne un dysfonctionnement de la station d'épuration. L'inspection des installations classées constate les faits.

-  **N°5909 - 28/09/1994 - FRANCE - 68 - MALMERSPACH**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un violent incendie détruit un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> appartenant à une société spécialisée dans la peinture et le décapage de métaux. Dix personnes sont au chômage technique.
-  **N°6036 - 27/09/1994 - FRANCE - 57 - ARS-SUR-MOSELLE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans un atelier de traitement de surface en cessation d'activité, des phénomènes de corrosion perforent une cuve de cyanures non exploitée. Le produit se déverse dans la double enveloppe de la cuve et se mélange au circuit de refroidissement. Les eaux de refroidissement cyanurées rejoignent la MANSE. L'administration constate les faits. Une demande de mise en circuit fermé des eaux de refroidissement est présentée aux repreneurs potentiels de l'exploitation.
-  **N°7723 - 19/08/1994 - FRANCE - 25 - AUTECHAUX-ROIDE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Une entreprise de décolletage déverse dans un égout rejoignant le ROIDE de la peinture et des effluents de nettoyage de pinceaux et de rouleaux de peinture. La pollution reste limitée.
-  **N°5666 - 27/07/1994 - FRANCE - 10 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 A la suite d'une erreur de manipulation lors d'une livraison dans une usine de traitement de surface, 200 l d'acide sulfurique se déversent dans une cuve contenant un reste de bisulfite de sodium. Une réaction exothermique se produit, le bisulfite se décompose et un nuage toxique (aérosol d'acide sulfurique et d'anhydride sulfureux) intoxique légèrement 16 personnes dont 2 pompiers. Un périmètre de sécurité est mis en place pendant que les pompiers ventilent les locaux et rabattent au sol le nuage par arrosage. Une trentaine d'établissements voisins est évacuée par sécurité. Un chef d'entreprise qui avait refusé l'évacuation doit obtempérer, plusieurs de ses employés s'étant présentés au SAMU avec des cloques sur les bras.
-  **N°5587 - 13/07/1994 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un atelier de traitement de surface rejette accidentellement de l'acide chromique (représentant 25 kg de chrome) dans le FURAN. La population riveraine est avertie du danger, une station de pompage et une station de traitement des eaux interrompent leur fonctionnement. Les vannes du barrage de GRANGENT situé en amont de la confluence du FURAN et de la LOIRE sont ouvertes pour diluer le polluant. Quelques poissons morts relevés sur la commune de Feurs sont analysés.
-  **N°5781 - 05/07/1994 - FRANCE - 42 - VEAUCHE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un atelier de traitement de surface faisant l'objet d'une fermeture administrative pour mise en conformité de ses installations, rejette des bains cyanurés dans la COISE. Une analyse faisant suite à la mort de 250 kg de poissons a permis de mettre en évidence la présence du toxique dans la rivière et de remonter jusqu'à la source du rejet.
-  **N°5483 - 20/06/1994 - FRANCE - 81 - AUSSILLON**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Lors d'une livraison dans une société de mécanique, 400 l d'acide phosphorique dilué se répandent dans le réseau d'eaux pluviales.
-  **N°5609 - 06/05/1994 - FRANCE - 01 - MONTLUEL**  
*C25.62 - Usinage*  
 Une fuite se produit sur une citerne de fuel. 40 000 l d'hydrocarbures se déversent sur le sol. Une partie seulement peut être récupérée par des bacs de sécurité, une quantité indéterminée s'infiltre dans le sol de la société. Une procédure d'urgence est mise en place afin de récupérer le produit et de décontaminer le sol pollué.
-  **N°5844 - 05/05/1994 - FRANCE - 62 - AUCHEL**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une entreprise, une tentative de vol de cuivre sur un transformateur provoque un rejet de pyralène. Le PCB n'est pas retenu par le bac de rétention défectueux. Une partie du produit se répand sur une dalle bétonnée. Du produit absorbant est utilisé pour limiter les risques de pollution.
-  **N°5189 - 14/04/1994 - FRANCE - 68 - ALTKIRCH**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Lors d'une livraison dans une société spécialisée dans le traitement des métaux, une cuve de 800 l de soude tombe d'un élévateur. La cuve éclate mais le produit est retenu par un bac de rétention. Les pompiers récupèrent par pompage 500 l de soude et lessivent le bac. Les 4 m<sup>3</sup> d'eau nécessaires au nettoyage sont conditionnés en fûts et acheminés vers la station d'épuration de l'entreprise.



-  **N°5103 - 30/03/1994 - FRANCE - 95 - ARGENTEUIL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans une entreprise de traitement des métaux. L'incendie qui aurait pris au niveau d'un bac de trempage est maîtrisé en 1 heure après l'intervention d'une soixantaine de pompiers. 500 m<sup>2</sup> d'atelier et de bureaux sont détruits. L'entreprise voisine spécialisée dans la mécanique de précision n'est pas touchée par l'incendie mais est fortement affectée par les vapeurs corrosives provenant du sinistre. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 6 MF.
-  **N°5779 - 28/03/1994 - FRANCE - 85 - OLONNE-SUR-MER**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie découvert à 4 h détruit la chaîne de galvanisation d'une entreprise fabricant des produits en fil de fer. L'atelier étant compartimenté, l'incendie ne s'est pas propagé. Deux heures sont nécessaires à une trentaine de pompiers pour maîtriser l'incendie. Les eaux d'extinction, ainsi que le nickel et le zinc qui s'écoulaient de fûts éventrés sous l'effet de la chaleur, sont récupérés et stockés dans une rétention. Les dégâts sont évalués à 15 MF.
-  **N°5025 - 12/02/1994 - FRANCE - 33 - BASSENS**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit un entrepôt de 1 500 m<sup>2</sup> abritant des produits pyrotechniques, des chariots élévateurs et du papier. Devant le risque d'extension du sinistre et la présence de produits explosifs, les 50 pompiers mobilisent d'importants moyens d'intervention.
-  **N°5053 - 05/02/1994 - FRANCE - 45 - BRIARE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit un atelier d'une entreprise de mécanique de précision. Les pompiers viennent à bout du sinistre au moyen d'une grosse lance et de deux petites ; 22 personnes sont en chômage technique.
-  **N°5014 - 09/01/1994 - FRANCE - 26 - VALENCE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de traitement de surface, un incendie se déclare dans une armoire électrique et se propage à une machine de traitement comportant un bac de lessivage contenant du chrome, du nickel et du cuivre. Une épaisse fumée toxique se dégage. Les 25 pompiers mobilisés doivent utiliser des matériels de protection respiratoire. Le sinistre est circonscrit en 3h30 ; 1 000 l d'eaux d'extinction, chargées en cuivre, en chrome et en nickel s'infiltrent dans le sol. Des analyses révèlent la présence de ces métaux dans le sol de l'entreprise. Les dégâts sur la chaîne de traitement électrolytique sont évalués à 1 MF ; 11 personnes sont en chômage technique.
-  **N°4898 - 18/12/1993 - FRANCE - 16 - BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Des vapeurs de perchloroéthylène, opaques et irritantes, se dégagent dans un atelier de traitement de surface après surchauffe d'une cuve ; 28 personnes, dont 19 pompiers et 2 gendarmes, ayant inhalé les vapeurs toxiques restent hospitalisés en observation une nuit.
-  **N°4882 - 07/12/1993 - FRANCE - 42 - FRAISSES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans une usine de décapage. Le danger est accru en raison de l'utilisation de matières plastiques et de la présence de 2 cuves remplies d'acide à proximité du sinistre. L'incendie est rapidement maîtrisé par les pompiers qui ont réussi à protéger au maximum le bâtiment principal. Une cuve contenant 160 m<sup>3</sup> d'acide et de déchets plastiques est détruite.
-  **N°4715 - 07/09/1993 - FRANCE - 25 - DAMPRICHARD**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un stock de 4 800 l de produits chimiques divers apparemment abandonnés (bonbonnes d'acides , déchets liquides de décapage acide, conteneurs de trichloréthylène, réservoir d'ammoniac vide mais non dégazé...) est découvert sur le site d'une entreprise ayant transféré ses activités. Laissés sans surveillance, les produits toxiques et corrosifs représentent un important potentiel de risque d'accident.
-  **N°7050 - 08/08/1993 - FRANCE - 51 - TINQUEUX**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans un atelier de traitement de surface, une forte élévation de température se produit lors de la livraison de 5 000 l d'acide sulfurique à 66° baumé au moment de l'introduction dans une cuve de stockage contenant de l'acide de récupération. Des vapeurs acides sont émises à l'atmosphère.
-  **N°4858 - 02/06/1993 - FRANCE - 42 - FRAISSES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie détruit un transformateur électrique installé sur le site d'une entreprise de mécanique. Le personnel de 7 sociétés implantées dans la zone industrielle est au chômage technique durant la durée des travaux de réparations.
-  **N°4557 - 24/05/1993 - FRANCE - 33 - EYSINES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de métallisation, un incendie se déclare dans le stockage en plein air de solvants et de bouteilles de gaz (acétylène, oxygène). Les installations techniques sont endommagées et 45 employés sont en chômage technique durant une semaine.

-  **N°4474 - 03/05/1993 - FRANCE - 34 - GANGES**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie d'origine indéterminée, se déclare dans une usine de traitement de surface. De nombreux produits dangereux pour l'homme et l'environnement y sont entreposés. Certains pouvant déclencher des réactions chimiques au contact de l'eau, les pompiers limitent l'arrosage. Ils renforcent la protection d'une maison de retraite voisine et d'une menuiserie. Les dégâts, très importants, concernent les bâtiments, les machines et les stocks. Après extinction de l'incendie, 15 000 l de produits nocifs restés à l'intérieur sont récupérés par pompage.
-  **N°4426 - 19/04/1993 - FRANCE - 61 - NOCE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Du cyanure est déversé dans un ruisseau se jetant dans l'ERRE affluent de l'HUISNE, rivière qui alimente en eau potable une partie du département. Des poissons sont tués dans 2 piscicultures. En 12 heures, le taux de cyanure mesuré entre 0,24 et 0,48 chute à 0,054 mg/l (seuil de toxicité=0,05 mg/l). L'alimentation en eau potable est assurée par des réservoirs de secours et le danger est minimal pour la population ; il est cependant recommandé de ne pas prélever d'eau dans l'HUISNE pendant 24 heures.
-  **N°4423 - 16/04/1993 - FRANCE - 57 - CREUTZWALD**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans un bâtiment industriel désaffecté, 22 fûts contenant chacun 260 l de trichloréthane sont découverts. Certains des fûts sont ouverts et leur contenu est répandu sur le sol. Les arbres environnants sont atteints. Une enquête est ouverte pour découvrir l'origine des produits placés sous surveillance. Le traitement du site est pris en charge par une entreprise publique.
-  **N°4281 - 05/02/1993 - FRANCE - 76 - MALAUNAY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'une société spécialisée dans le traitement de surface anti-corrosion. Une épaisse et abondante fumée se dégage. L'atelier est évacué par mesure de sécurité. L'incendie est rapidement maîtrisé par les pompiers.
-  **N°5059 - 02/02/1993 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie d'origine inconnue se déclare dans un atelier d'application de peinture par poudre. 200 m<sup>2</sup> d'atelier et 400 m<sup>2</sup> de toiture sont détruits. Les pompiers maîtrisent le sinistre en quelques heures. Les installations voisines n'ont pas été touchées et aucun blessé n'est à déplorer. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 4 MF.
-  **N°4337 - 28/01/1993 - FRANCE - 26 - PONT-DE-L'ISERE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare dans un atelier d'électrozincage. Des analyses sont effectuées pour détecter une éventuelle pollution. 14 personnes sont en chômage technique.
-  **N°4198 - 16/12/1992 - FRANCE - 77 - NOISIEL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 A la suite d'un feu dans une fonderie d'aluminium, des fumées toxiques sont émises à l'atmosphère. 11 personnes sont légèrement intoxiquées, 10 d'entre elles sont admises à l'hôpital.
-  **N°4129 - 15/11/1992 - FRANCE - 37 - LA RICHE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie se déclare dans un local de 2000 m<sup>2</sup> utilisé pour le tri et le recyclage d'emballages en bois et en plastique. Le local et le stock sont détruits.
-  **N°3838 - 05/08/1992 - FRANCE - 74 - SEYNOD**  
*C25.62 - Usinage*  
 Le fond d'une cuve contenant 25 m<sup>3</sup> d'acide chlorhydrique se rompt. La majeure partie du produit est retenue dans le bac de rétention mais une quantité indéterminée se déverse sur le sol. L'acide est neutralisé avec du carbonate de soude ; 4 pompiers sont hospitalisés pour un contrôle médical.
-  **N°3908 - 03/08/1992 - FRANCE - 75 - PARIS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Une entreprise contrainte à déménager par l'inspection du travail, vidange 2 baignoires d'acide nitrique et de la lessive de soude à l'égout. L'installation stocke également de 30 m<sup>3</sup> de baignoires acides (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>, HNO<sub>3</sub>, H<sub>3</sub>PO<sub>4</sub>). Les services d'assainissement sont prévenus des risques de pollution.
-  **N°6290 - 22/07/1992 - FRANCE - 77 - OZOIR-LA-FERRIERE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare dans une usine de traitement de surface. Les secours maîtrisent rapidement le feu. Les eaux d'extinction sont contrôlées. Le coût de l'accident s'élève à 13,5 MF.

-        **N°3621 - 08/05/1992 - FRANCE - 63 - LA MONNERIE-LE-MONTEL**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie se déclare dans un bâtiment de 200 m<sup>2</sup> abritant une société de polissage. Le bâtiment, l'outillage, les machines et les produits sont détruits.  

-        **N°3470 - 16/03/1992 - FRANCE - 72 - ARNAGE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Une émission de chlorure d'hydrogène se produit un lundi matin dans un atelier de 1 900 m<sup>2</sup>, à la suite d'une réaction chimique dans un bain de dégraissage contenant plusieurs dizaines de litres de trichloréthylène dans lequel des bornes en aluminium ont été laissées pendant le week-end. Quarante ouvriers, en poste depuis 3 h, ressentent des démangeaisons et des picotements. Les pompiers ventilent l'atelier. Après avoir pris une douche, les employés regagnent leur domicile. Ils sont rappelés dans l'après-midi pour subir une visite médicale à l'hôpital ; 1 seul est gardé en observation.  

-        **N°4095 - 19/02/1992 - FRANCE - 11 - CONQUES-SUR-ORBIEL**  
       *C25.62 - Usinage*  
       A la suite d'une erreur d'appréciation quant à l'acidité de la rivière, des rejets de cyanure, pouvant aller jusqu'à 3 mg/l sont effectués dans l'ORBIEL. La rivière est polluée sur une dizaine de kilomètres. Le toxique tue des centaines de poissons. Les pompages alimentant des villages proches sont immédiatement stoppés.  

-        **N°4038 - 10/01/1992 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie se déclare dans une usine spécialisée dans la protection électrolytique des métaux et utilisant des produits chimiques. Deux ateliers de production et un magasin représentant 3000 m<sup>2</sup> de surface sont détruits. Le bureau d'études est endommagé.  

-        **N°2572 - 25/12/1991 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie se déclare dans une chaudière mixte fuel-gaz et se propage dans les locaux d'une société spécialisée dans la protection électrolytique des métaux. Un ensemble de 4 000 m<sup>2</sup> de bâtiments est détruit : les magasins, le bureau d'études et une partie des ateliers de production ; 35 personnes sont en chômage technique.  

-        **N°2550 - 13/12/1991 - FRANCE - 31 - TOULOUSE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       D'anciennes fuites de chrome, issues de bains de traitement d'une entreprise fermée depuis plusieurs mois, provoquent une pollution de la nappe phréatique. L'eau est impropre à la consommation dans tout un quartier de la ville.  

-        **N°2512 - 12/11/1991 - FRANCE - 68 - KRUTH**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie se déclare dans les locaux administratifs et un atelier d'une usine spécialisée dans le traitement de surface des pièces métalliques et le polissage/vernissage du marbre. Les pompiers évitent que le feu ne se propage à des dépôts de produits chimiques et à l'ensemble des ateliers. Les dommages matériels s'élèvent à 8 MF.  

-        **N°2892 - 28/10/1991 - FRANCE - 69 - CHARLY**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       A la suite d'un incendie dans une société d'application de peinture, 2 blessés légers dont un sapeur-pompier sont à déplorer et 500 m<sup>2</sup> de bâtiment sont détruits. Les stocks et les matériels sont endommagés, 12 personnes sont en chômage technique.  

-        **N°2761 - 26/07/1991 - FRANCE - 42 - ROANNE**  
       *C25.62 - Usinage*  
       Un incendie se déclare dans l'un des centres d'usinage d'une société d'électromécanique et s'attaque à la toiture. Certaines machines à commandes numériques sont inondées d'eau lors du sinistre, la toiture doit être refaite, les dégâts dans l'atelier sont évalués à 900 000 F. Du chômage technique est à prévoir.  





-        **N°3338 - 22/05/1991 - FRANCE - 68 - MUNSTER**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie se déclare dans l'unité de thermolaquage d'une société spécialisée dans les clôtures en aluminium. Les fumées très denses nécessitent l'utilisation d'appareils respiratoires autonomes.  

-        **N°3195 - 03/04/1991 - FRANCE - 69 - CRAPONNE**  
       *C25.62 - Usinage*  
       Un incendie détruit 250 m<sup>2</sup> dans un bâtiment d'un étage d'une usine de mécanique générale ; 11 personnes sont en chômage technique.  




- N°2641 - 27/03/1991 - FRANCE - 49 - SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans une entreprise spécialisée dans le traitement de surface des métaux possédant un stockage de lessive de soude, d'acide chlorhydrique à 50% et d'acide sulfurique. Les pompiers évitent que l'incendie ne se propage aux produits chimiques entreposés. Les néons explosent sous l'effet de la chaleur.
- N°3025 - 02/02/1991 - FRANCE - 83 - LA GARDE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie détruit un entrepôt dans un atelier de fabrication de 800 m<sup>2</sup> contenant des machines-outils ; 12 personnes sont en chômage technique.
- N°2305 - 06/09/1990 - FRANCE - 10 - BERNON**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un feu se déclare dans l'atelier de peinture d'une société de mécanique. Des plaques en fibrociment éclatent. L'atelier de peinture est endommagé.
- N°2124 - 09/08/1990 - FRANCE - 37 - AZAY-SUR-CHER**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie se déclare dans une entreprise de polissage de plaques d'acier inoxydable. Le danger d'explosion de deux bouteilles d'acétylène est écarté par l'intervention rapide des pompiers.
- N°2252 - 07/08/1990 - FRANCE - 90 - GIROMAGNY**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un atelier de traitement de surface rejette du cyanure de potassium dans LA SAVOUREUSE. L'alimentation en eau potable est interrompue. Les tests de pollution restent négatifs. Les captages d'eau sont réouverts.
- N°2112 - 26/07/1990 - FRANCE - 42 - FIRMINY**  
*C25.62 - Usinage*  
 Une centaine de litres d'huile d'une usine de décolletage pollue l'ONDAINE.
- N°1553 - 20/06/1990 - FRANCE - 06 - CAGNES-SUR-MER**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un incendie détruit les 300 m<sup>2</sup> d'un atelier de chromage. En raison du risque représenté par la présence de produits chimiques, un périmètre de sécurité est mis en place.
- N°1996 - 30/05/1990 - FRANCE - 54 - NEUVES-MAISONS**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans une société de travail mécanique des métaux, la défaillance d'un capteur de mesure entraîne un rejet dans l'atmosphère. Un imposant nuage de fumée et de poussières se répand sur la localité.
- N°1831 - 28/03/1990 - FRANCE - 45 - OUZOUE-SOUS-BELLEGARDE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un feu se déclare dans un atelier de peinture. L'incendie est rapidement maîtrisé par les pompiers.
- N°1802 - 12/03/1990 - FRANCE - 54 - NEUVES-MAISONS**  
*C25.62 - Usinage*  
 Dans un dépôt de naphtaline, un incendie se déclare au niveau d'un tuyau désaffecté situé à proximité d'une grosse conduite de gaz. L'incendie est rapidement maîtrisé par les pompiers.
- N°1699 - 17/02/1990 - FRANCE - 25 - SAINTE-SUZANNE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Suite à des crues importantes, des fûts contenant des produits acides et du cyanure, stockés dans une cuvette de rétention, sont renversés et noyés. Certains d'entre eux s'ouvrent. Les services d'incendie et de secours stockent les fûts intacts et pompent le liquide pollué retenu dans les cuvettes. Tout risque de pollution est écarté.
- N°1369 - 14/11/1989 - FRANCE - 76 - TOURVILLE-LA-RIVIERE**  
*C25.62 - Usinage*  
 Un incendie se déclare dans un atelier de mécanique de précision.
- N°1380 - 10/11/1989 - FRANCE - 69 - CHASSIEU**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Lors du déchargement d'un camion par un chariot élévateur, un cadre contenant 9 bouteilles d'hydrogène (H2) est endommagé vers 11 h. Une fissure de 2 mm de largeur, initiée par la fourche du chariot est constatée sur un tuyau (lyre). 80 pompiers sont mobilisés, un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place. Le personnel de 20 entreprises de la zone industrielle de Chassieu est évacué. La circulation routière est également interrompue sur plusieurs axes routiers (CD 29 et plusieurs rues voisines). Pour prévenir tout risque d'effet domino, des véhicules sont éloignés de la zone en les poussant à la main. Un expert se rend sur place et mesure la pression restante dans le cadre (100 bar), il resserre un écrou et arrive à stopper la fuite vers 13h50. La quantité de dihydrogène relâchée est estimée à 30 m<sup>3</sup>.

-        **N°1381 - 08/11/1989 - FRANCE - 54 - NEUVES-MAISONS**  
       *C25.62 - Usinage*  
       De nombreux riverains sont incommodés par une fumée bleutée irritante provenant d'une société de mécanique.
-        **N°873 - 28/08/1989 - FRANCE - 25 - SELONCOURT**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un rejet accidentel de bains contenant du cyanure provoque une nouvelle pollution du GLAND. Plusieurs centaines de kilogrammes de poissons sont repêchés sur 4 km. Il s'agit de la 3ème pollution constatée sur quelques semaines.
-        **N°874 - 11/08/1989 - FRANCE - 25 - SELONCOURT**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Après une première pollution quelques semaines auparavant, un rejet accidentel de bains d'une installation de traitement de surface contenant cette fois du cyanure provoque une pollution du GLAND et la mortalité d'une importante quantité de poissons.
-        **N°1189 - 28/07/1989 - FRANCE - 74 - VILLE-LA-GRAND**  
       *C25.62 - Usinage*  
       Un déversement accidentel d'huiles de coupe se produit dans un atelier de décolletage. Le FORON est pollué. Des barrages flottants sont mis en place. Le produit est récupéré.
-        **N°1185 - 21/07/1989 - FRANCE - 16 - BARRET**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie détruit 800 m<sup>2</sup> d'une usine de robinetterie. La combustion de matières plastiques produit un dégagement de fumées toxiques.
-        **N°758 - 16/05/1989 - FRANCE - 25 - SELONCOURT**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Le rejet accidentel d'un bain de traitement de surface, contenant du chrome hexavalent, provoque une pollution du GLAND.
-        **N°1140 - 09/03/1989 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie se déclare dans une unité de traitement des métaux. Une CMIC et 70 pompiers interviennent pour lutter contre les flammes.
-        **N°516 - 07/11/1988 - FRANCE - 37 - LA RICHE**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un déversement accidentel de 700 l de solution contenant du chrome se produit dans un atelier de traitement de surface. Le produit est neutralisé et récupéré. Seule une faible quantité rejoint les égouts qui sont immédiatement curés par une entreprise spécialisée.
-        **N°408 - 05/09/1988 - FRANCE - 90 - BEAUCOURT**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Le déversement accidentel d'un bain de cyanures provenant d'une unité de traitement de surface, entraîne une pollution et la destruction de 500 kg de poissons dans le BEAUCOURT.
-        **N°388 - 10/08/1988 - FRANCE - 77 - GRETZ-ARMAINVILLIERS**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Dans un atelier de traitement de surface, le débordement d'une cuve contenant un bain cyanuré pollue de la MARSANGE, une quantité importante de poissons morts est observée.
-        **N°235 - 21/02/1988 - FRANCE - 39 - ARBOIS**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un incendie se déclare dans un atelier de traitement de surface. Des fumées contenant de l'acide chromique se dégagent. Les dégâts sont évalués à plusieurs millions de Francs.
-        **N°11124 - 02/11/1987 - FRANCE - 52 - FOULAIN**  
       *C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
       Un bain de sels fondus utilisé pour le traitement thermique des métaux explose. Il était contenu dans une cuve de 700 l en briques réfractaires, chauffé par circulation de gaz chauds fournis par 2 brûleurs à fuel. Des pièces d'aluminium (avec une teneur en magnésium inférieure à 3% ) étaient traitées depuis 8h. L'atelier est détruit : toiture soufflée, marteau pilon renversé, bardage et cloisonnements démolis. Un cratère de 2 m de diamètre et de 0,50 m de profondeur s'est formé à l'emplacement de la cuve. Une pièce de 120 kg est projetée à 200 m et des vitres sont brisées dans un rayon de 300 m. La puissance de l'explosion est estimée équivalente à 600 kg de TNT. Les dommages sont évalués à 10 MF. Il n'y a pas de blessé.

- 
**N°15226 - 18/03/1986 - FRANCE - 57 - MERTEN**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un déversement accidentel des boues d'aluminium issues de la neutralisation des bains de rinçage et des bains concentrés d'un traitement de surface pollue le GROSSBACH à la suite de la rupture d'une canalisation.
- 
**N°16302 - 01/04/1985 - FRANCE - 94 - FONTENAY-SOUS-BOIS**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine métallurgique, une canalisation d'acide sulfurique se rompt. Deux personnes sont blessées et 7 autres sont intoxiquées.
- 
**N°15206 - 06/09/1984 - FRANCE - 52 - BEURVILLE**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Dans une usine de traitement des métaux, 500 l d'un bain de zinc-cyanure se déversent dans la CEFFONDET via le réseau d'égout. Un bovin est tué.
- 
**N°15218 - 01/01/1983 - FRANCE - 93 - MONTREUIL**  
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*  
 Un dégagement d'acide cyanhydrique fait 4 morts dans un atelier de traitement de surface.